

# ENQUÊTE NATIONALE SUR LA JUSTICE RESTAURATIVE

---

## 2020



# SOMMAIRE

Introduction.....	4
I - La justice restaurative en chiffres 2020.....	5
1- Nombre et répartition territoriale des programmes de justice restaurative en France en 2019/2020.....	11
2- Nombre et nature des mesures de justice restaurative réalisées en France en 2019/2020.....	17
II - Témoignages des participants victimes et auteurs aux mesures de justice restaurative mises en œuvre en 2019.....	21
Introduction.....	22
1- Objectifs de la recherche.....	22
2- Hypothèses de l'enquête à partir des résultats de 2019.....	23
3- Échantillon de l'étude.....	24
4- Caractéristiques des entretiens.....	24
PARTIE 1 - DES DISPOSITIFS LIBÉRATEURS AUTOUR DE LA PAROLE ET DE L'ÉCOUTE.....	26
1- La justice restaurative : un espace inédit pour se raconter.....	26
2- La justice restaurative : un dialogue pour se rencontrer.....	29
a. La rencontre autour du partage d'un vécu douloureux.....	29
b. L'humanité source de lien au centre du dispositif.....	31
c. Une meilleure connaissance de soi : se rencontrer soi-même.....	33
PARTIE 2 - L'OUVERTURE VERS DE NOUVELLES PERSPECTIVES D'APAISEMENT.....	35
1- Un processus restauratif réparateur à travers le dialogue.....	35
2- Un processus restauratif favorisant les perspectives d'avenir.....	39
PARTIE 3 - LES OUTILS D'UN CADRE SÉCURISANT.....	42
1- La préparation : le cœur du processus restauratif.....	42
2- Le temps et le rythme des rencontres : atouts incontestables du dispositif.....	45
3- Les animateurs : l'incarnation du dispositif restauratif.....	47
4- Les membres de la communauté : l'autre regard bienveillant.....	49
5- Le bâton de parole : outil utile mais contesté.....	51
PARTIE 4 - ÉCLAIRAGES SUR LES MÉDIATIONS RESTAURATIVES.....	53
1- Le temps de la session de rencontres jugé trop court.....	56
2- Les conséquences du non-respect du cadre des RDV/RCV concernant la reconnaissance des faits.....	57
Conclusion.....	61
III - La parole aux intervenants et aux professionnels de la justice restaurative 2020.....	64
Introduction.....	65
1- Problématique.....	65
2- Méthodologie.....	66
3- Spécificités des sites objets de l'étude.....	66
a- Premier site.....	66
b- Deuxième site.....	67
c- Troisième site.....	68

PARTIE 1 - REGARDS DES INTERVENANTS ET DES PROFESSIONNELS SUR LES APPORTS DE LA JUSTICE RESTAURATIVE.....	70
1- ... Au bénéfice des personnes participantes .....	70
a- Une évolution .....	70
b- Une ouverture.....	73
c- Une réparation .....	74
2 - ... Au bénéfice des pratiques professionnelles.....	75
a- Enthousiasme et satisfaction .....	75
b- Les enrichissements d'une nouvelle approche.....	77
c- Les bénéfices de la pluridisciplinarité.....	88
3- ... Sur le plan personnel.....	89
PARTIE 2 - REGARDS DES INTERVENANTS ET DES PROFESSIONNELS SUR LES DIFFICULTÉS DE LA JUSTICE RESTAURATIVE .....	91
1- La fragilité de l'offre de justice restaurative ou le manque d'institutionnalisation .....	91
2- Le temps long de la mise en place des programmes de justice restaurative .....	94
3- L'orientation des personnes ou le défi de l'information .....	98
4- Les limites du rôle d'animateur en question.....	100
5- Autres difficultés.....	103
a- Les limites du mandat judiciaire.....	103
b- L'intégration des bénévoles .....	104
c- Le décalage entre la justice restaurative et les logiques institutionnelles.....	105
d- Le manque de formation.....	107
e- La crise sanitaire .....	108
PARTIE 3 - REGARDS DES INTERVENANTS ET DES PROFESSIONNELS SUR LES RELATIONS PRÉSENTES ET FUTURES ENTRE LA JUSTICE RESTAURATIVE ET LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE .....	110
1- Quel est l'impact actuel et futur de la justice restaurative sur le système de justice pénale ?.....	110
0	
a- L'impact réel .....	110
b- L'impact potentiel .....	113
c- Les freins .....	115
2- Quels acteurs pour la mise en œuvre de la justice restaurative dans le futur ?.....	116
3- Quelle implication présente et à venir des magistrats dans la justice restaurative ?.....	121
a- Selon les principaux intéressés .....	121
b- Selon les intervenants et professionnels de la justice restaurative .....	123
4- Quelles perspectives pour le développement de la justice restaurative en France ? .....	125
a- L'information partout et auprès de tout le monde .....	126
b- Les craintes d'un dévoiement de la justice restaurative .....	126
Conclusion .....	128

*Nous tenons à remercier chaleureusement et sincèrement tous les participants aux mesures de justice restaurative ainsi que tous les professionnels et intervenants qui ont bien voulu nous accorder un peu de leur temps pour contribuer à cette enquête. Sans eux rien ne serait possible et nous tenions à leur témoigner toute notre reconnaissance pour leur participation. Merci !*

## Enquête nationale sur la justice restaurative

Rapport et enquête réalisée pour l'Institut Français pour la Justice Restaurative par :  
**Émilie MATIGNON** (chargée de la recherche et coordinatrice de l'antenne Sud-Ouest de l'IFJR)

**Eulalie SPYCHIGER** (coordinatrice assistante de l'antenne Sud-Ouest de l'IFJR)

Et **Christiane LEGRAND** (vice-présidente de l'IFJR)

Sous la supervision de **Benjamin SAYOUS** (directeur de l'IFJR)

Rapport soumis à l'avis du Président du Conseil scientifique de l'IFJR, le Pr. **Robert CARIO** (Professeur émérite de Criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

# Introduction

La justice restaurative (JR) se développe en France depuis 2010 avec une première expérimentation de Rencontres Détenus Victimes (RDV), suivie par la loi du 15 août 2014<sup>1</sup>, puis la circulaire du 15 mars 2017<sup>2</sup>. La législation française consacre, dans notre Code de procédure pénale, la possibilité de recourir à une mesure de justice restaurative pour toute personne victime ou auteure, à tous les stades de la procédure et pour toute infraction. Certaines conditions sont toutefois requises : le consentement libre et éclairé (par une information complète) de l'ensemble des participants, la confidentialité entourant la mesure et imposant le respect du secret professionnel aux animateurs, spécialement formés, la reconnaissance des faits par les parties en présence, et le contrôle de la conformité du dispositif mis en œuvre par l'autorité judiciaire ou l'administration pénitentiaire partenaire.

Depuis l'introduction de l'article 10-1 dans le code de procédure pénale, le mouvement de développement de la JR en France a pris un essor particulier. En 2017, trois ans après la loi du 15 août 2014, l'IFJR a souhaité conduire une étude visant à documenter et fournir des éléments d'analyse sur ce développement et la manière dont il influence le système de justice pénale français.

En effet, l'introduction de la JR en France s'inscrit, comme dans de nombreux pays, comme un élément de solution à une crise du système de justice pénale. C'est le constat de cette crise, dans le cadre de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive en 2013<sup>3</sup>, qui a favorisé le soutien politique apporté à l'idée d'introduire la JR en droit français sur la base de la transposition de la directive européenne du 25 octobre 2012. La justice restaurative se présentait alors comme un outil de nature à permettre aux victimes et aux auteurs d'infraction pénale de trouver une réponse à leurs attentes, principalement synthétisées comme celles de

---

1. LOI n° 2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

2. Circulaire n° JUST1708302C du 15 mars 2017 relative à la mise en œuvre de la justice restaurative applicable immédiatement suite aux articles 10-1, 10-2 et 707 du code de procédure pénale, issus des articles 18 et 24 de la loi n°2014-896 du 15 août 2014.

3. <http://www.justice.gouv.fr/justice-penale-11330/prevention-de-la-recidive-12453/12-recommandations-pour-une-nouvelle-politique-contre-la-recidive-25112.html>

la réparation et d'une considération plus affirmée de la victime, d'une resocialisation de l'auteur de l'infraction et d'un rétablissement de la paix sociale<sup>4</sup>.

Encore fallait-il que la justice restaurative puisse être concrètement intégrée dans le système. Il convenait en premier lieu de construire les éléments méthodologiques et organisationnels opérationnels pour installer les premiers programmes. Sur la base de ces premières expérimentations, l'IFJR a conduit des évaluations poussées entre 2015 et 2018. Celles-ci ont montré tout le potentiel de la JR en ce qui concerne, d'une part, la satisfaction des attentes des participants (alors même que ceux-ci étaient largement déçus par le système de justice pénale) et, d'autre part, le renforcement des compétences des professionnels qui participent à leur mise en œuvre et l'amélioration des conditions de l'exercice de leurs missions à l'égard des publics qu'ils accompagnent<sup>5</sup>. Ces évaluations ne portaient toutefois que sur des échantillons réduits et prenaient la forme d'un diagnostic local plutôt que d'une évaluation ayant vocation à être généralisée. Elles se situaient sur quelques participants et professionnels, impliqués dans une mesure, dans le cadre d'un programme.

À partir de 2017, l'IFJR a poursuivi l'objectif d'élargir le spectre de cet effort de mesure de l'impact de la JR sur le système de justice pénale en conduisant une enquête nationale. Il convenait, dans un premier temps, de mesurer l'ampleur du phénomène. À partir de 2017, l'IFJR a conduit un effort de recensement systématique des programmes se déclarant comme visant à mettre en œuvre des mesures de justice restaurative (au sens de l'article 10-1 CPP).

À partir de cette identification, il convenait de préciser les contours opérationnels du phénomène en précisant la nature et les formes de ces programmes ainsi que les difficultés rencontrées par leurs promoteurs. Cet angle d'approche est celui qui a été adopté pour l'enquête conduite en 2018, laquelle a pu mettre en évidence

---

4. Rapport du jury consensus, 20 février 2013, p. 13, cons. 19.

5. Six rapports ont été rédigés à partir de 5 évaluations locales conduites sur des mesures ayant été mises en œuvre entre 2015 et 2018 : É. MATIGNON, « Rencontres Condamnés Victimes mises en œuvre par l'ADIAV et le SPIP 34, Juillet 2017, 28 p. ; B. SAYOUS et É. MATIGNON, « Rencontres Condamnés Victimes mises en œuvre par le SRJR « Île de France » de l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) et le SPIP du Val de Marne » (1ère session), avril 2018, 30 p. ; B. SAYOUS et É. MATIGNON, « Rencontres Condamnés Victimes mises en œuvre par le SRJR « Île de France » de l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) et le SPIP du Val d'Oise (2ème session), Avril 2018, 37 p. ; B. SAYOUS et É. MATIGNON, « Rencontres Condamnés Victimes mises en œuvre par le SRJR « Île de France » de l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) et le SPIP du Val d'Oise (3ème session), Avril 2018, 30 p. ; É. MATIGNON, « Rencontres Condamnés Victimes mises en œuvre par l'antenne d'Anglet du SPIP des Pyrénées Atlantiques et l'Association Citoyenne Justice Pays Basque (ACJPB) (1ère session), Avril 2018, 38 p. ; Ch. LEGRAND, « Rencontres Condamnés Victimes mises en œuvre par l'AMAV et le SPIP Vaucluse. Rapport d'évaluation à l'issue de la première session de rencontres », Mai 2019, 42 p. ;

une grande diversité de pratiques, bien qu'une large majorité de programmes soit focalisée, pour le moment, sur les rencontres condamnés-victimes (RCV).

Elle a également mis en évidence le très fort intérêt et la motivation des professionnels du secteur judiciaire (principalement de l'administration pénitentiaire) ou parajudiciaire (aide aux victimes principalement dans notre étude), alors même que ces derniers éprouvaient des difficultés importantes dans la mise en place de ces programmes, eu égard au manque de moyens pour y parvenir <sup>6</sup>.

En 2019, tout en poursuivant l'identification et l'étude des programmes, l'IFJR a focalisé son étude sur les mesures de justice restaurative mises en œuvre entre 2017 et 2018, en s'intéressant aux retours d'expérience des personnes qui y ont participé en tant que victimes ou auteurs d'infractions pénales. Cette étude a montré la grande satisfaction de ces personnes qui ont pu y trouver des dispositifs adaptés à une prise en compte humaine de leurs attentes, dans le respect de leur parole et de leurs aspirations <sup>7</sup>. Cette étude contrastait avec celles qui ont pu être conduites auprès de justiciables quant à leurs perceptions du système de justice pénale et ayant démontré leur grande insatisfaction, pire, leurs espoirs déçus <sup>8</sup>.

Il restait en 2020 à aborder, l'impact de ces programmes de justice restaurative, sur les professionnels du système de justice pénale. Centrer l'étude 2020 sur cet aspect du développement de la JR en France présentait un double objectif. Le premier, qui n'est pas un objectif de recherche mais un bénéfice secondaire, est de valoriser le travail accompli depuis désormais près de 6 ans par ces professionnels qui œuvrent chaque jour, donnent de leur personne, au service de la satisfaction des attentes des justiciables, trop souvent déçus par les lacunes du système de justice pénale. Le second, objectif principal de cette étude, était de mesurer l'impact de l'opérationnalisation de la JR sur ces acteurs du système de justice pénale et, plus généralement, de la société. À quel point la JR contribue-t-elle à faire évoluer le système de justice pénale / criminelle ? C'est pour répondre à cette question de départ que l'étude que l'IFJR entend conduire se focalise sur ces acteurs.

Le présent rapport regroupe ces trois volets de l'enquête nationale. La première partie du document a pour objectif de donner une photographie de l'état du développement de la justice restaurative en France en 2020 à partir des

---

6. Enquête nationale sur les programmes de JR, IFJR, Émilie Matignon, Benjamin Sayous, 2018.

7. Enquête nationale auprès des participants auteurs et victimes à la justice restaurative, IFJR, Émilie Matignon, Christiane Legrand, Élise Gadéa, 2019.

8. L. Dumoulin, C. Vigour, « On a soif d'idéal ! Des attentes à la hauteur des critiques des citoyens. Un éclairage par entretiens collectifs », In S. Amrani-Mekki, *Et si on parlait du justiciable du 21ème siècle*, Ed. Dalloz, 2019, pp. 29-81.



informations recueillies par les quatre antennes de l'IFJR qui sont l'antenne Sud-Est, l'antenne Nord-Est, l'antenne Sud-Ouest et l'antenne de la Réunion.

Ce « cliché » n'a par conséquent pas la prétention d'être exhaustif mais tente néanmoins de rendre compte le plus précisément possible de la situation sur un territoire donné à un moment donné.

Dans une deuxième partie, l'enquête propose une analyse des effets et apports de la justice restaurative sur les participants aux mesures, à partir de leurs propres témoignages. Il s'agit ici de rassembler les témoignages de ces derniers sur leur vécu, ainsi que leurs appréciations, tant en termes de bénéfices qu'en termes de limites perçues, permettant d'envisager les améliorations des dispositifs de justice restaurative à l'avenir.

Enfin, la troisième partie donne à voir les perspectives des professionnels et intervenants en justice restaurative issus de divers corps de métiers et exerçant des rôles distincts dans la mise en place des mesures. Ces artisans de la justice restaurative sont ceux évoluant dans trois sites distincts identifiés comme étant les plus expérimentés, c'est-à-dire ayant mis en place au moins deux mesures. Dans le cadre de ce troisième temps de l'enquête sont recueillis leurs témoignages relatifs aux apports de la justice restaurative dans leurs pratiques, mais aussi aux difficultés qu'ils et elles ont vécues dans ce cadre, ainsi que leur avis sur les interrelations, présentes et futures, entre la justice restaurative et le système de justice pénale.

À travers ces différents regards et dimensions, l'ambition recherchée est de favoriser une meilleure compréhension de la justice restaurative dans une démarche de co-construction et de réflexion sur ses limites, ses richesses et son avenir.

# I- La justice restaurative en chiffres 2020

**A**fin d'évaluer l'ampleur du développement de la justice restaurative en France et de proposer une photographie chiffrée du nombre d'actions conduites en la matière, il est tout d'abord essentiel de préciser l'objet de cet état des lieux.

En effet, deux termes reviennent fréquemment dans le vocabulaire de l'IFJR et des acteurs de la justice restaurative et leur comptabilisation permet de mesurer l'activité en justice restaurative. Il s'agit des *programmes* et des *mesures* de justice restaurative. Les premiers désignent des projets réunissant des partenaires souhaitant mettre en œuvre un ou plusieurs types mesures de justice restaurative (médiation restaurative (MR), rencontres détenus ou condamnés victimes (RDV/RCV) et cercles de soutien et de responsabilisation (CSR)) et liés par une convention de partenariat ou en train de travailler à son élaboration, selon le protocole suggéré par la circulaire de 2017.

Une mesure de justice restaurative désigne un dispositif opérationnel, dans une situation donnée, réunissant les participants concernés par la commission d'une infraction et engagés dans un processus de justice restaurative. Un programme de justice restaurative vise à mettre en œuvre plusieurs mesures de justice restaurative, parfois de types différents.

En outre, s'agissant de la méthodologie appliquée, contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas eu recours à un questionnaire semi directif administré auprès des structures répertoriées par France Victimes et nous-mêmes comme mettant en œuvre des programmes de justice restaurative. En effet, les difficultés de comptabilisation liées à ce procédé, qui induit d'abord l'analyse de déclarations parfois incomplètes et ensuite la construction de critères communs, nous ont conduit à nous appuyer sur les coordinatrices d'antenne de l'IFJR qui accompagnent au quotidien les acteurs de la justice restaurative sur leur territoire.

Ce choix méthodologique a permis d'harmoniser plus facilement les données. En effet, même si le mode de récolte de ces éléments semble « moins direct », les connaissances et observations des coordinatrices sur le terrain en collaboration avec les structures, ainsi que les critères d'analyse partagés et communs augmentent la fiabilité des données ainsi recueillies. Il comporte toutefois l'inconvénient de ne pas inclure les données concernant le territoire du nord-ouest, pour lequel l'IFJR n'est pas encore doté d'une antenne. De ce fait, même si nous disposons de certaines données, celles-ci ne sont pas suffisamment vérifiées par nos services pour être attestées dans le cadre de cette enquête.

Ces précisions terminologiques et méthodologiques apportées, le présent état des lieux propose un recensement du nombre de programmes et de mesures de justice restaurative pour les années 2019 et 2020.

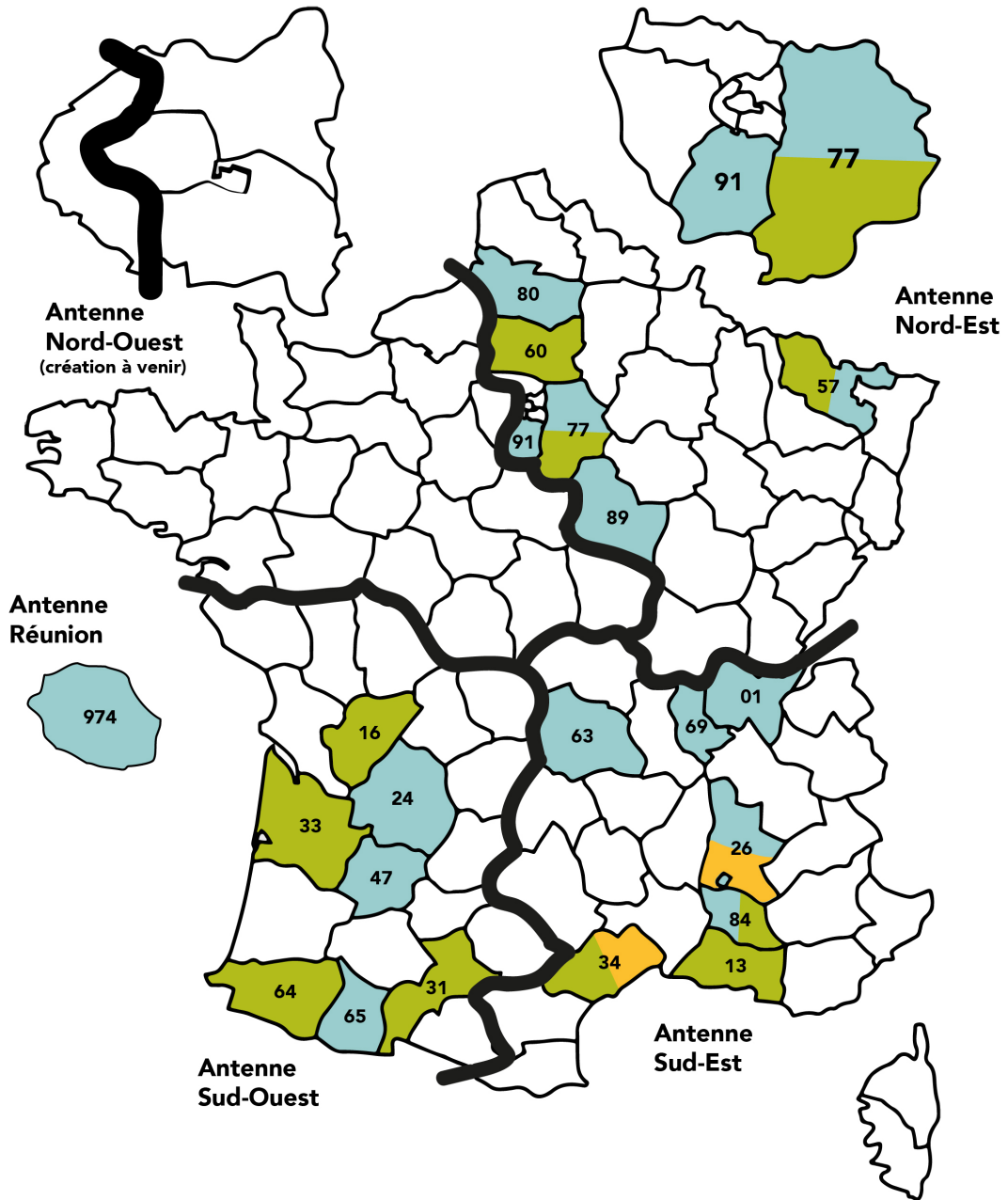
## 1-Nombre et répartition territoriale des programmes de justice restaurative en France en 2019/2020

Les programmes de justice restaurative sont répertoriés selon deux catégories : ceux ayant mis en œuvre une mesure en 2019-2020 et ceux dits opérationnels en 2020 c'est-à-dire étant en capacité d'animer une mesure sous réserve que des personnes intéressées leur soient orientées. Ces deux données sont présentées séparément car elles sont distinctes. En effet, l'on pourrait penser qu'un programme, ayant déjà l'expérience de la mise en œuvre d'au moins une mesure, est considéré comme opérationnel ce qui n'est pas le cas. En effet, certains programmes, malgré une première expérience, ne sont plus en capacité de proposer une offre de justice restaurative pour des raisons diverses qu'elles soient budgétaires, dues à un déficit en termes de ressources humaines, de motivation, ou un changement de priorité au sein des services. À l'inverse, de nouveaux programmes peuvent être opérationnels alors qu'ils ne bénéficient d'aucun précédent en la matière car les partenariats se sont construits efficacement, les professionnels ont bénéficié de formations et le projet bénéficie d'une forte motivation par exemple. L'opérationnalité d'un programme dépend par conséquent de critères variables et divers.

Malgré cette grande diversité et la nécessité d'une analyse locale et au cas par cas pour en comprendre les tenants et les aboutissants, nous avons choisi de faire état du nombre de programmes dont au moins une mesure a été réalisée en 2019-2020 (Carte n°1) ainsi que du nombre de programmes opérationnels en 2020 (Carte n°2). Respectivement, 26 programmes de justice restaurative ont mis en œuvre au moins une mesure en 2019-2020 selon la répartition suivante : 2 CSR, 10 RDV/RCV et 14 MR. Et 44 programmes de justice restaurative sous réserve d'orientations sont opérationnels en 2020 selon la répartition suivante : 6 CSR, 20 RDV/RCV et 18 MR

Carte 1

**Programmes de Justice Restaurative ayant mis en oeuvre\***  
 \*programmes ayant déjà réalisés au moins une mesure de JR en 2019-2020  
 (données issues des antennes de l'IFJR)



**Légende**

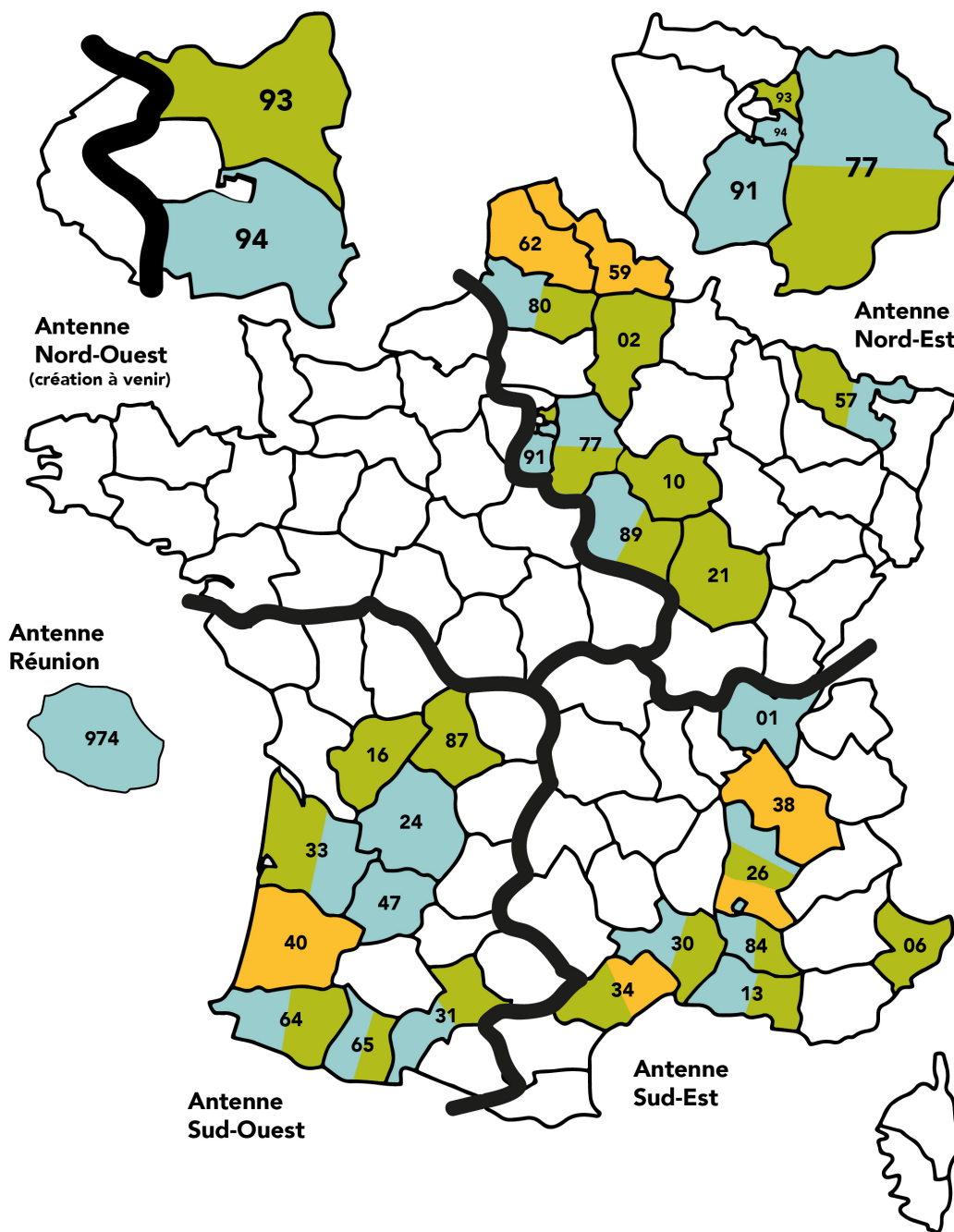
- Médiations Restauratives (MR)
- Rencontres Détenu.e.s-Victimes / Rencontres Condamné.e.s-Victimes (RDV-RCV)
- Cercles de Soutien et de Responsabilisation (CRS) et Cercles d'Accompagnement et de Ressources (CAR)

## Carte 2



### Programmes de Justice Restaurative opérationnels\*

\*en capacité d'animer une mesure de JR sous réserve d'orientations  
(données issues des antennes de l'IFJR)



### Légende

- Médiations Restauratives (MR)
- Rencontres Détenue.s-Victimes / Rencontres Condamné.e.s-Victimes (RDV-RCV)
- Cercles de Soutien et de Responsabilisation (CRS) et Cercles d'Accompagnement et de Ressources (CAR)

Au-delà des chiffres, une autre donnée permet d'éclairer l'état du développement de la justice restaurative en France de façon générale et il s'agit précisément du stade de développement des programmes eux-mêmes (Carte n°3).

Certains territoires sont dépourvus de tout programme, d'autres ont manifesté leur intérêt pour la mise en œuvre de mesures de justice restaurative et commencent à s'organiser autour d'un partenariat, pour d'autres encore c'est un manque de ressources humaines qui empêche leur poursuite ou réalisation et enfin une dernière catégorie rassemble les programmes ayant déjà animés une mesure ou susceptible de le faire.

En mettant en parallèle l'état d'avancement des programmes de justice restaurative et les tribunaux judiciaires disposant d'une convention de partenariat signée en la matière (Carte n°4), il est notable que les lieux dépourvus de programmes (en marron sur la Carte n°3) correspondent à ceux où il n'y a pas de convention (en jaune sur la Carte n°4).

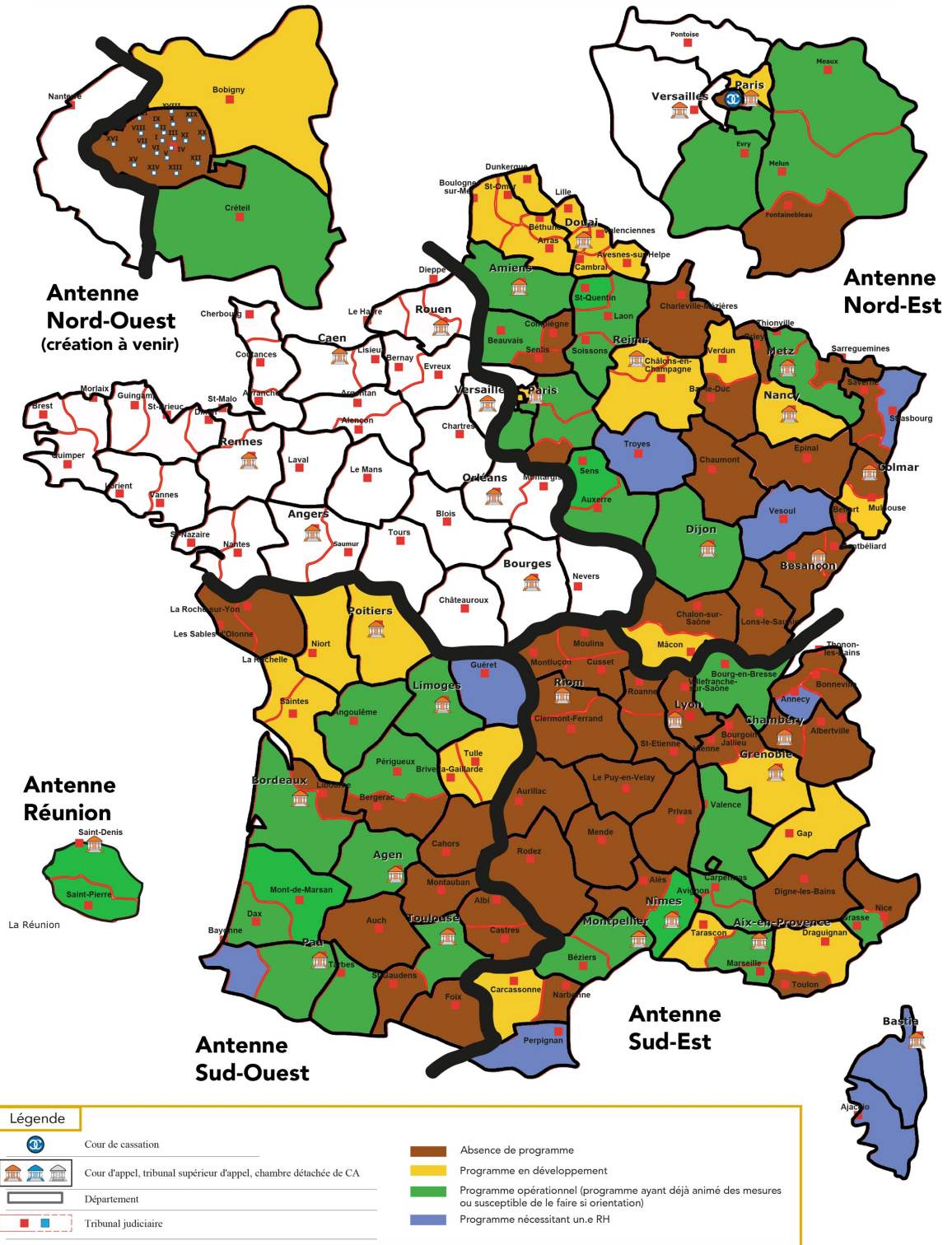
En conséquence, l'absence de convention semble être l'un des éléments qui freine le développement de la justice restaurative. Il apparaît alors important de creuser la question de cette absence de signature de convention. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées telles que le temps long de la construction des partenariats entre partenaires n'ayant pas toujours l'habitude de travailler ensemble ou le manque de connaissance voire d'intérêt des magistrats pour de tels dispositifs de justice restaurative. Les mouvements de mutation des magistrats peuvent entraîner des retards dans l'élaboration et la signature des conventions dans la mesure où toutes et tous ne sont pas sensibilisés à la justice restaurative. À travers les échanges que les antennes peuvent avoir avec les structures opérationnelles de la justice restaurative ou directement les magistrats, des questionnements demeurent quant à leur rôle en justice restaurative ou parfois des réticences à s'y engager. Le décret du 21 décembre 2020, qui confie aux magistrats une mission d'information sur la justice restaurative envers les publics victimes et auteur, apparaît alors comme une incitation, voire une impulsion en faveur d'un déblocage de certaines situations. En effet, dans certains cas, la signature d'une convention est attendue depuis des mois voire des années, dans d'autres son absence est tout simplement contournée au profit de la mise en œuvre des programmes en dépit des recommandations de la circulaire de 2017.

Il semble aujourd'hui clair que le développement de la justice restaurative en France ait besoin de plus de souplesse, non pas quant au respect de ses principes fondamentaux consacrés par la loi mais concernant les modalités d'exercice du contrôle de légalité ou encore d'élaboration des conventions de partenariat. Ce pragmatisme relatif semble s'imposer afin que la justice restaurative puisse réellement s'épanouir et bénéficier aux principaux concernés, les personnes victimes et auteures.

# Carte 3



## État des programmes de justice restaurative en 2020 (données issues des antennes de l'IFJR)

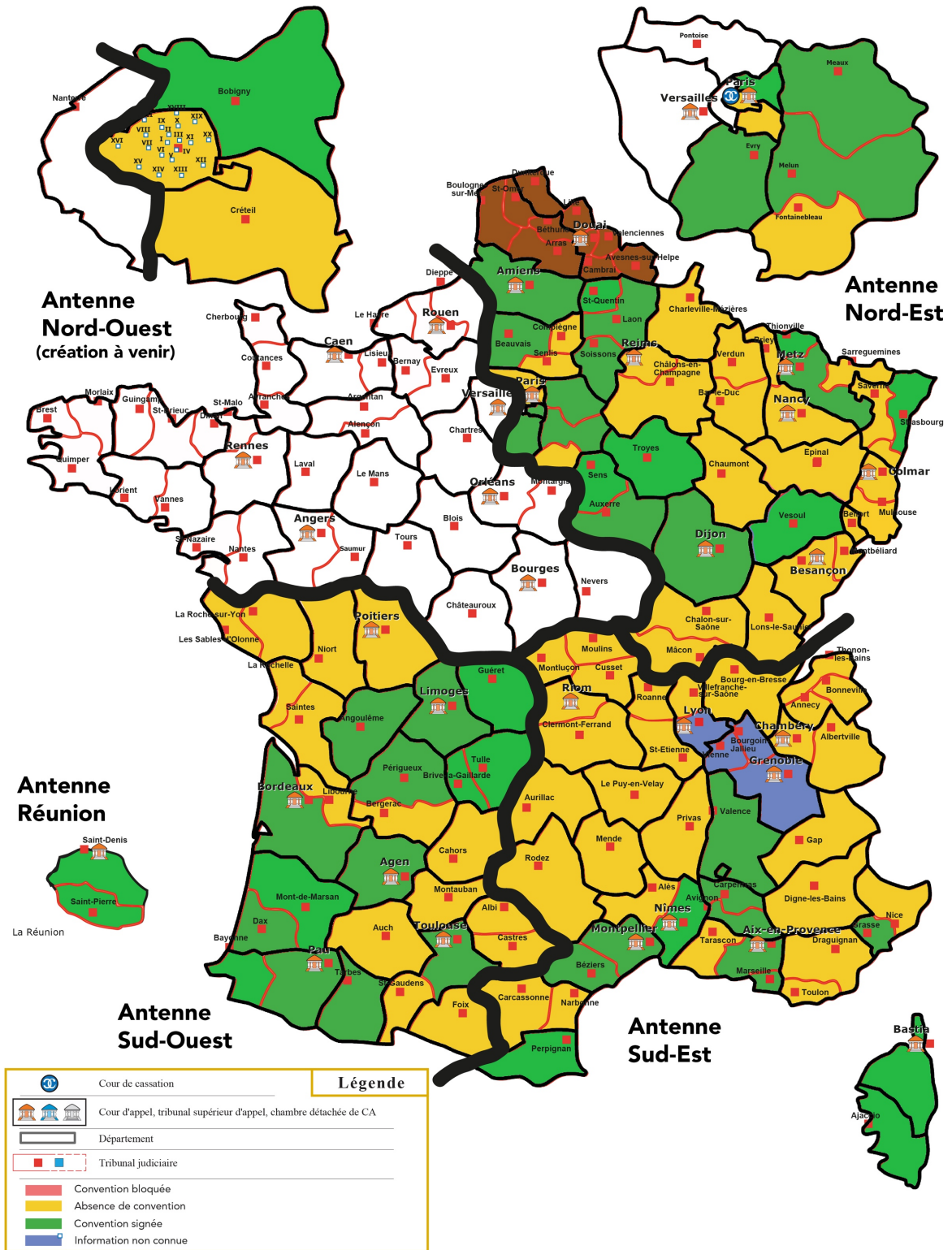




# Carte 4



**Tribunaux judiciaires disposant d'une convention de partenariat en matière de justice restaurative signée (au 31 décembre 2020)**  
(données issues des antennes de l'IFJR)



## 2-Nombre et nature des mesures de justice restaurative réalisées en France en 2019/2020

Afin de rendre compte de « l'activité » de la justice restaurative pour les années 2019 et 2020, toujours en s'appuyant sur les données recueillies par les antennes de l'IFJR, ont été répertoriées le nombre et la nature des mesures terminées (une rencontre bilan a eu lieu entre les animateurs et les participants) pour ces deux années.

Une fois encore, précisons que ces résultats n'ont pas la prétention d'être exhaustifs (ils sont d'ailleurs parfois incomplets concernant le type d'infractions concernées) et notons qu'ils sont également dépendant de la volonté des structures à communiquer de telles informations à l'IFJR. Les requêtes formulées en la matière sont, comme toujours basées sur le principe du volontariat, le respect de la confidentialité et de la collaboration cordiale.

Pour l'année 2019, 30 mesures ont été mises en œuvre au bénéfice de 100 participants. Quatre d'entre elles concernaient les violences conjugales (2 RCV et 2 MR), deux RDV avait pour thème les violences volontaires, trois RCV portaient sur les violences sexuelles, deux RDV mixtes, une les homicides et une sur les violences sexuelles, une MR avait pour sujet l'homicide involontaire et enfin trois CSR ont bénéficié à des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS). Pour les autres mesures, nous n'avons pas pu réunir de précisions concernant le type d'infraction concernée. Au total, trois RDV, quinze MR, six RCV, deux RDV mixtes, trois CSR et un Cercle d'Accompagnement et de Ressource (CAR) ont été mis en œuvre. L'essor des médiations restauratives est remarquable par rapport aux RDV/RCV jusqu'ici majoritaires.

Nombre de mesures terminées en 2019						
Antenne	Nombre	Type	Lieu	Nombre de participants	de	Infraction
Nord-Est	1	RDV	Oise (60)		6	Violences volontaires
	2	MR	Somme (80)		4	
	1	RCV	Moselle (57)		6	Violences conjugales
	2	MR	Moselle (57)		4	
	1	MR	Seine-et-Marne (77)		2	
	1	RDV	Seine-et-Marne (77)		6	
	5	MR	Essonne (91)		10	
Sud-Ouest	1	RCV	Haute Garonne (31)		4	Violences sexuelles
	1	RCV	Charente (19)		6	Violences conjugales
	1	MR	Hauts-Pyrénées (65)		2	Violences sexuelles
Sud-Est	1	RDV	Hérault (34)		8	Violences volontaires
	2	RCV	Hérault (34)		12	Violences sexuelles
	1	MR	Ain (01)		2	
	1	MR	Rhône (69)		2	Homicide involontaire route
	1	CSR	Drôme (26)		1	AICS
	1	MR	Puy-de-Dôme (63)		2	Violences conjugales
	1	MR	Vaucluse (84)		2	Violences conjugales
	2	Mixte	Vaucluse (84)		12	Homicide et violences sexuelles
Nord-Ouest	2	CSR	Yvelines (78) et Eure (27)		2	AICS
	1	CAR	Yvelines (78)		1	
Outre-mer	1	RCV	Tahiti (987)		6	
Total	30				100	

En 2020, 14 mesures ont été mises en œuvre et 43 personnes en ont bénéficié. La chute significative du nombre de mesures terminées et de participants s'explique en partie par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19.

En effet, les périodes de confinement et de réorganisation des services en adéquation avec des restrictions sanitaires interdisant toute actions collectives n'ont pas favorisé la justice restaurative à l'image de nombreux autres secteurs.

Les médiations restauratives ont continué à davantage se développer dans ce contexte puisque huit ont été mises en place contre trois RCV, une RDV mixtes et deux CSR.

Précisions que pour deux mesures de RCV sur trois, l'IFJR est intervenu dans l'animation en subsidiarité en la personne de ses coordinatrices d'antenne.

Nombre de mesures terminées en 2020						
Antenne	Nombre	Type	Lieu	Nombre de participants	de	Infraction
Nord-Est	1	MR	Seine-et-Marne (77)		3	Violences routières
Nord-Est	1	MR	Yonne (89)		2	Inceste
Réunion	1	MR	Réunion (974)		1	AICS
Sud-Ouest	1	MR	Dordogne (24)		1	Homicide
	1	RCV	Gironde (33)		6	Violences volontaires
	1	RCV	Pyrénées-Atlantiques (64)		8	Violences volontaires
	1	MR	Lot-et-Garonne (47)		2	Homicide
Sud-Est	1	Mixte	Bouches-du-Rhône (13)		6	Violences volontaires
	1	CSR	Hérault (34)		1	AICS
	1	RCV	Vaucluse (84)		6	Violences routières
	1	MR	Drôme (26)		2	
	1	MR	Drôme PJJ (26)		2	
	1	MR	Ain (01)		2	
Nord-Ouest	1	CSR	Yvelines (78)		1	AICS
	1	CSR	Loiret (45)		1	AICS
Total	14				43	

Au regard de ces quelques chiffres, et bien que l'année 2020 ne soit pas représentative eu égard à la crise sanitaire, nous pouvons toutefois émettre l'hypothèse d'une croissance du nombre de médiation restaurative par rapport aux RDV/RCV et ce malgré une offre de formation moins importante en la matière.

Cette évolution est intéressante dans la mesure où la France, contrairement aux autres pays européens voire au mouvement général de la justice restaurative dans le monde, avait abordé celle-ci par le biais de rencontres en groupe consacrées aux infractions graves au sens juridique du terme. Désormais, tout en continuant de concerner les faits infractionnels les plus lourds, il semble que le pays rejoigne quelque peu les pratiques de ses voisins à travers un intérêt croissant pour la médiation restaurative. Ce constat n'est pour autant pas visible dans les développements qui vont suivre et qui concernent les retours des participants aux mesures de justice restaurative de 2019 lesquelles étaient principalement des RDV ou des RCV pour les personnes ayant accepté de répondre à l'enquête.

## II - Témoignages des participants victimes et auteurs aux mesures de justice restaurative mises en œuvre en 2019

## Introduction

Pour la deuxième année consécutive, L'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) a recueilli et analysé les retours des participants à des mesures de justice restaurative mises en œuvre en France en 2019. Comme l'année précédente, le corpus est majoritairement constitué de personnes ayant participé à des rencontres condamnés/victimes (RCV) ou détenus/victimes (RDV).

Comprendre les perceptions et répercussions identifiées par les personnes participe à la fois d'une meilleure connaissance des résultats de la justice restaurative mais également d'une amélioration continue des dispositifs proposés.

Nous rappelons que ces retours sont issus des déclarations formulées par les personnes elles-mêmes, il s'agit donc de perceptions subjectives et propre à chaque expérience individuelle. Néanmoins, à travers la diversité des témoignages nous avons tenté de recouper des tendances communes et générales. La méthode de l'observation n'a pas pu être utilisée ni le recours à des entretiens auprès des proches des participants. Soulignons également que les témoignages ainsi recueillis l'ont tous été a posteriori des rencontres de dialogue, plusieurs mois après la fin du processus.

## 1-Objectifs de la recherche

L'objectif de ce travail d'analyse est de comprendre quels sont les apports et les effets de la justice restaurative sur les participants (auteurs et victimes) à partir de leurs propres témoignages.

La question centrale qui anime notre étude peut être formulée de la façon suivante : « Quels sont les apports et les effets de la justice restaurative sur les personnes participantes ? ». Précisons que notre analyse s'intéresse aux apports et effets identifiés par ceux-là même qui participent aux dispositifs de justice restaurative. À partir de cette question de départ, plusieurs autres émergent : y-a-il des points de convergence entre les auteurs et les victimes ? En quoi sont-ils tous deux liés par l'acte commis et subi ? Quels sont les attentes des uns comme des autres ? Sont-ils satisfaits d'avoir participé à un dispositif de justice restaurative ? Quelles sont les sources de satisfactions et d'insatisfactions mises en avant par les participants ?

Concernant cette deuxième édition, il s'agit également de comparer les enseignements de cette étude à ceux qui ont émergé de l'étude de 2019<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Voir IFJR « Enquête nationale auprès des participants auteurs et victimes à la justice restaurative-2019 », rapport disponible sur le site internet de l'IFJR : <https://www.justicerestaurative.org/>

L'enjeu est ici de comprendre, quelles sont d'une part les constantes et d'autre part les variables de la justice restaurative en termes d'apports et de bénéfices d'une année sur l'autre.

## 2-Hypothèses de l'enquête à partir des résultats de 2019

De façon générale, l'édition 2019 a permis de mettre en avant 3 points principaux :

Les mesures de justice restaurative :

- Ont pour effet une forme de libération à travers la parole et l'écoute
- Contribuent à favoriser de nouvelles perspectives d'apaisement
- Proposent un cadre sécurisant

De façon plus précise, l'enquête de 2019 a mis en exergue les apports suivants :

- Satisfaction globale élevée des participants
- Libération de la parole
- Apaisement
- Sentiment de reconnaissance en tant qu'être humain
- Diminution du sentiment de peur

Concernant les personnes victimes, les bénéfices se sont situés sur les dimensions suivantes :

- Sentiment d'être écoutées, entendues, comprises
- Diminution du sentiment de honte et de culpabilité
- Diminution du sentiment de peur
- Sensation de re/devenir acteur de sa propre vie

S'agissant plus spécifiquement des personnes auteures, ce sont les éléments suivants qui sont mis en exergue :

- Prise de conscience des répercussions de l'acte dans la vie des personnes victimes
- Projection dans l'avenir
- Responsabilisation
- Meilleure estime de soi

Nous verrons au cours des développements suivants si ces différents bénéfices sont également identifiés par les participants aux mesures de justice restaurative de 2019 et si des nuances apparaissent voire des variables plus fondamentales par rapport aux précédents résultats.



### 3-Échantillon de l'étude

L'échantillon sur lequel porte l'étude repose sur quatre RDV/RCV réalisées sur quatre sites différents en France et deux médiations restauratives réalisées sur deux sites différents (une seule des deux médiations restauratives a abouti à une rencontre en face à face). Le total des personnes avec lesquelles nous pouvions potentiellement nous entretenir s'élevait à une trentaine. La moitié a accepté de répondre à notre demande d'échange. Au final, notre échantillon comporte 15 personnes (9 personnes victimes et 6 personnes auteures).

Aucun critère de choix ou de filtre n'a été utilisé pour les entretiens auprès des participants, toutes les personnes qui ont accepté de nous répondre ont été retenues. La taille limitée de notre échantillon s'explique notamment par les difficultés liées à la crise sanitaire de 2020. En effet, les deux confinements ainsi que les problématiques de réorganisation des services ont parfois eu pour conséquence une disponibilité paradoxalement plus réduite des participants et des professionnels.

Les participants se répartissent de la manière suivante :

- 8 personnes victimes et 5 personnes auteurs ont participé à des rencontres condamnés ou détenus/victimes,
- 1 personne victime et 1 personne auteure ont bénéficié d'une médiation restaurative.

Les RDV/RCV avaient pour thématiques les violences à caractère sexuel, les violences conjugales et les homicides volontaires et involontaires.

Quant aux médiations restauratives, elles concernaient pour l'une des violences à caractère sexuel, pour l'autre des violences routières.

L'échantillon de notre étude étant restreint, il ne peut prétendre être représentatif de l'ensemble des apports et effets des mesures de justice restaurative mises en place en France auprès des personnes auteures et des personnes victimes en 2019. Il est une photographie qualitative des effets propres aux personnes interviewées à partir de leur témoignage subjectif.

### 4-Caractéristiques des entretiens

Comme pour l'enquête de 2019, nous nous sommes fondés sur une méthodologie déductive. Nous avons pris le parti de proposer des entretiens semi-directifs visant à obtenir des récits de vie avec le maximum de questions ouvertes et le minimum de reformulations en cohérence avec l'approche restaurative qui privilégie la non-directivité.

Les guides d'entretiens développés pour l'enquête 2019 ont été à nouveau utilisés.

L'enquête a été réalisée par une équipe de huit personnes, comprenant les bénévoles ayant retranscrits les entretiens enregistrés avec l'accord des personnes.

La conduite et l'analyse des entretiens ont été réalisées par deux salariées ainsi que la vice-présidente de l'institut très investie dans cette activité de l'IFJR, elle-même ayant conduit de nombreuses études qualitatives dans sa carrière.

# PARTIE 1 – DES DISPOSITIFS LIBÉRATEURS AUTOUR DE LA PAROLE ET DE L'ÉCOUTE

Les développements suivants confirment les résultats recueillis lors de notre précédente enquête, dans la mesure où nous retrouvons dans les témoignages des participants l'idée d'une libération, à travers le récit sans tabou et l'occasion de s'expliquer qu'offre la justice restaurative.

Le sentiment d'avoir été écouté et compris est également exprimé par les personnes victimes qui l'éprouvent à la fois lorsqu'elles partagent leurs vécus douloureux avec les autres participantes victimes mais également avec les personnes auteures. Pour ces dernières, la prise de conscience des répercussions des actes posés ainsi que du parcours des personnes victimisées est permise grâce au dialogue dans le cadre des rencontres. Enfin, les personnes auteures soulignent encore une fois l'importance et l'effet positif du regard porté sur eux en tant qu'êtres humains dans ces dispositifs.

En résumé, une réelle constance est à noter entre l'enquête de 2019 et la présente quant aux bénéfices identifiés par les personnes autour de la parole et l'écoute. Les seules nuances à noter sont celles émanant du vocabulaire propre à chacun mais qui renvoie à une idée commune de libération.

## Légende code couleur des citations

Nous avons utilisé la couleur orange pour les citations de participants aux mesures dont la thématique étaient les violences sexuelles ; le violet pour la thématique des violences conjugales et le bleu pour la thématique des meurtres et tentatives de meurtres.

Les citations concernant les personnes victimes sont précédées de la lettre « V », celles des personnes auteures de la lettre « A ».

## 1-La justice restaurative : un espace inédit pour se raconter

La libération de la parole et le fait de pouvoir s'exprimer librement, sans tabou, sans jugement sont deux éléments de satisfaction que personnes auteures et personnes victimes évoquent systématiquement, en y associant souvent une sensation de mieux-être.

Pour les personnes victimes, se raconter est source de libération, cela permet de débloquer la parole et les émotions par rapport à l'acte subi.

Les personnes victimes décrivent un état de blocage, d'enfermement et également de « nombreuses choses » gardées en soi qui n'avaient pas pu jusqu'ici être exprimées. L'une des participantes emploie l'expression « vider son sac » pour décrire ce phénomène que toutes qualifient de libération à travers l'espace de dialogue qu'offre la justice restaurative.

V-Laurence : Ça date de 2011 mais j'étais bloquée, pourtant la personne est en prison mais elle a pas compris que la souffrance c'est pas un an, deux ans, c'est plus longtemps, c'est le message que je voulais faire passer à eux même si c'est pas la personne qui nous l'a fait, il y a à peu près les mêmes histoires qui se répètent et je suis contente de pouvoir vider mon sac, j'ai pu exprimer mon mécontentement, je leur ai dit que c'est grave, je leur ai dit ce que j'avais sur le cœur.

V- Yona : Ça m'a permis de parler, d'enlever tout ce que j'avais en moi, c'est un dialogue positif...grâce à ce dispositif j'ai enfin pu me libérer et exprimer beaucoup de choses que j'avais en moi, j'avais l'impression d'avoir des tonnes de choses à raconter que j'avais gardées au fond de moi et qui me torturaient, ces choses-là j'ai pu les dire et les faire entendre.

V-Héloïse : Je me suis rendu compte que l'impact du groupe ça a vraiment des conséquences positives c'est très libérateur, je pensais que j'allais pas réussir à parler et en fait à la première séance du coup j'ai pris le bâton de parole et j'ai réussi, j'ai beaucoup pleuré mais j'ai réussi à dire tout ce que je voulais, c'était aussi un challenge pour moi de leur poser certaines questions. Pour moi c'était important de pouvoir dire que même si on ne dit pas non, on peut ne pas être d'accord....j'ai pu parler de mon enfance et de choses que même mes amis ne savent pas, par rapport à mon enfance et une suspicion de viol de la part de mon frère et là c'est sorti d'un coup, j'ai pu leur en parler et partager mes doutes et ma tristesse..... ce qui était important pour moi, c'était de pouvoir leur tenir tête parce-que mon agresseur, je n'y arrivais pas à le regarder, j'avais été en position de soumission, je m'étais dit je me laisse pas faire, je les regarde droit dans les yeux.

V-Aurélié : J'avais passé des mois et des mois sans pleurer, ça m'a permis de craquer, de pouvoir dire des choses que j'avais pas dites depuis longtemps, ça m'a permis de continuer à faire mon deuil, ça m'a permis de craquer, de vider mon sac.

Ce phénomène d'expression et de libération est notamment rendu possible par l'absence de tabou et de jugement qui caractérise d'une part les témoignages des personnes et, d'autre part, le positionnement dont font preuve les intervenants en justice restaurative.

V-Héloïse : L'autre côté c'est la gentillesse, personne ne juge et ça fait du bien... Les deux animatrices et les deux autres personnes qui sont visiteurs de prison, de par leur formation on sent qu'il n'y a pas de jugement.

V-Cédric : C'était naturel, sans tabous, ça a été honnête, les personnes ont dit des choses qu'elles n'avaient jamais dites auparavant, les auteurs sont plus honnêtes que les politique...il n'y a pas de freins, on s'est exprimés naturellement.

Pour les personnes auteures, se raconter est vécu comme une opportunité de s'expliquer. Jusqu'ici, aucun autre espace ne leur avait permis de s'exprimer de cette façon dans la mesure où, en particulier, le procès n'est pas le lieu de telles explications sur le parcours, le contexte ou les émotions ressenties par l'auteur d'une infraction. Par ailleurs, la prise de conscience autour des répercussions de l'acte ou encore de sa propre responsabilité n'est parfois pas mature au moment du procès et peut se construire ou se développer avec le temps ou encore au cours des échanges que rend possible la justice restaurative. L'apaisement est alors identifié par les personnes comme bénéfique de ces témoignages.

A-Frédéric : Il y avait des choses que je n'avais pas pu dire au procès, j'avais du mal avec le terme se défendre, expliquer pour moi c'était excuser, il y avait pas mal de choses que je n'avais pas dites, par exemple le passage à l'acte, des raisons plus intérieures, je pensais que la seule chose que je devais à la victime c'était l'explication que je n'avais pas dite au procès, là il y a un apaisement de pouvoir donner des explications que j'avais pas pu donner à l'époque.

A-Chris : On peut aussi expliquer pourquoi on en est arrivé là, c'est quelque chose dans notre tête, c'est pas leur faute. (...) Leurs questions pourquoi moi, j'ai dit la culpabilité est pas de votre côté, si ça leur arrive c'est parce que les personnes les prennent pour des objets, ne tiennent pas compte de leur avis, j'ai un sentiment de culpabilité par rapport aux actes et honte parce que je ne me suis pas comporté comme un être humain... Aujourd'hui je me sens apaisé d'avoir pu reconnaître que j'ai mal agi, reconnaître ma faute, reconnaître qu'elles sont victimes que c'est pas de leur faute, qu'il faut obtenir le consentement, la JR c'est l'aboutissement de tout le travail.

Dire son vécu dans un cadre sécurisé parmi d'autres ayant expérimenté des expériences similaires ou assimilables à ceux qui ont commis les actes répréhensibles qui ont été subis ou commis est source de libération selon les participations. L'espace ici proposé permet l'expression de sentiments et de récits parfois longtemps restés enfouis.

Au-delà du témoignage vient ensuite l'étape du dialogue. En effet, en justice restaurative, les participants sont préparés à « raconter » ce qu'ils souhaitent déposer dans ce lieu mais également à entendre les récits des autres et à dialoguer. Cette étape aboutit à une réelle rencontre avec « l'autre » si semblable et différent à la fois.

## 2-La justice restaurative : un dialogue pour se rencontrer

La rencontre que rend possible le dialogue, se manifeste de différentes manières. Pour les personnes victimes, la rencontre autour d'un vécu douloureux est au centre de leurs perceptions (a) tandis que les personnes auteures valorisent en premier lieu la reconnaissance de leur humanité (b). La rencontre enfin s'opère avec soi-même lorsque, à travers le regard de l'autre, les personnes apprennent à mieux se connaître (c).

### a- La rencontre autour du partage d'un vécu douloureux

Les personnes victimes ont le sentiment d'être écoutées et comprises. Elles insistent sur le partage avec d'autres victimes qui leur permet de se sentir unies autour d'un même traumatisme et comprises dans leur manière de le vivre.

En effet, dans le cadre des rencontres en groupe (RCV et RDV) la constitution d'un groupe de personnes victimes révèle les vertus d'intercompréhensions entre des personnes qui se reconnaissent dans leurs souffrances et les répercussions qu'elles vivent. Les participants expriment cette idée à travers des formules telles que « on est dans le même bateau », « il n'y a que les gens qui l'ont vécu qui peuvent comprendre », « là on parle avec des gens qui savent de quoi vous parlez » ou encore « on se comprend ». Enfin, ce phénomène est d'autant plus fort que les participants le comparent à l'incompréhension voire la lassitude qui gagnent par ailleurs leur entourage, désireux de les voir « passer à autre chose » et « aller mieux ».

V-Héloïse : Ça fait du bien de voir qu'on n'est pas seule dans ces galères... Avant ces sessions j'avais jamais rencontré des victimes, j'en avais parlé à des amies mais elles n'avaient jamais vécu de viol ou d'agressions sexuelles, elles étaient à mon écoute mais elles ne pouvaient pas tout comprendre, alors que là pour le coup je me sentais comprise... On se comprend, par exemple ce qu'il me vient à l'esprit c'est la prise de poids, une des victimes avait pris 10/15 kg moi j'avais pris 15, par rapport aux médicaments, une des victimes avait le même traitement que moi, les angoisses, les cauchemars, l'indifférence de la famille, le jugement de certaines personnes, les policiers pas forcément bienveillants, l'une disait une chose, l'autre une autre et dans ma tête je me disais ben oui elle a trop raison.

V-Eva : Il y a eu de la compassion entre victimes tout de suite, quand elle a raconté son histoire, je me suis dit on est dans le même bateau.

V-Aurélié : j'ai mes proches qui disent maintenant c'est bon, ça fait deux ans, tu peux passer à autre chose, quelque part il y a que les gens qui l'ont vécu qui peuvent comprendre qu'on soit encore là 24 mois après, qu'on soit encore blessée, peinée, traumatisée qu'on fasse encore des cauchemars là on parle avec des gens qui savent de quoi vous parlez, c'est bénéfique... Avec les victimes on parle d'un sujet qui nous est commun, on avait pas besoin de se justifier, il n'y a pas besoin de prouver on est reconnue comme victime pas besoin de se défendre.

Au-delà d'une reconnaissance entre pairs, les personnes victimes ont également le sentiment d'être comprises par les personnes auteures lorsque celles-ci reconnaissent leurs responsabilités.

Cette compréhension s'accompagne d'une diminution du sentiment de culpabilité dans la mesure où les torts d'un côté et les souffrances découlant de l'acte de l'autre sont reconnus par les personnes auteures ce qui donne une autre dimension à la reconnaissance du statut de victime. Cette dernière n'est plus seulement sociétale, juridique, publique mais elle apparaît dans la bouche même de ceux qui un jour ont perpétré un acte répréhensible. Cette étape d'une identification claire de la victimisation et de la responsabilité autorise ensuite la découverte de l'autre dans sa complexité, au-delà de l'acte subi ou commis.

V-Laurence : Ils ont dit en effet on a eu tort de faire ça et ça, ça a été enrichissant, ça leur a permis de s'excuser et de dire que ce n'était pas notre faute à nous... Je leur ai demandé est-ce que vous pensez que votre peine est méritée et ils ont dit oui-et je pense qu'ils étaient sincères- ils ont dit quand on voit comment ça se passe dans votre vie à vous, la peine, elle est méritée.

V-Yona : (...) et quand les auteurs vous aident c'est encore mieux et qu'ils vous disent vous n'êtes pas coupable, d'entendre ça de la part des parties adverses c'est remarquable, ça permet aux gens de relever la tête.

Enfin les personnes victimes se sentent dans le partage et l'entre-aide avec les autres personnes victimes comme avec les personnes auteures. Des conseils sont échangés et les partages permettent un soutien et l'élaboration de liens entre les personnes voire la sensation d'un apaisement concernant le vécu propre à chacun.

V-Héloïse : Actuellement j'ai réussi à me sevrer, il y avait une victime, elle avait tous ces médicaments et moi j'ai pu la conseiller, je lui ai dit c'est long mais le sevrage c'est possible.

V-Lauria : Ça fait du bien d'avoir des avis différents, ça m'a permis d'avoir plus confiance en moi.

V- Yona : Je me suis sentie comprise par tout le groupe aussi bien les victimes, que les gens de l'aide aux victimes, que les gens de la communauté civile et par les auteurs, une union formidable qui m'a portée, m'a aidée qui m'a ouverte (...)

Quant aux personnes auteures, certaines d'entre elles ont le sentiment de partager des destins de vie et prennent conscience que les personnes victimes sont moins bien suivies et accompagnées qu'elles.

A-Romain : Il y a des ponts entre chaque discussion, quand ils parlaient de solitude, moi aussi j'arrivais à parler de la mienne, qu'elle était aussi nécessaire pour réfléchir. Après c'est des ponts qui se créent sur des vies, des moments de partage, des ponts se créent, on se rend compte qu'entre auteurs et victimes il y a des ponts, des points de convergence de vie. (...) J'étais là pour quelque chose de positif, c'est la prise de conscience qu'en tant qu'auteur on est quand même privilégié par rapport à la prise en charge, on voit que la victime elle est complètement livrée à elle-même, alors que nous on est suivi par un psy, si on tombe il y aura toujours quelqu'un pour nous relever.

#### b- L'humanité source de lien au centre du dispositif

Pour les personnes auteures, cette dimension est essentielle. La reconnaissance de leur humanité leur donne le sentiment de pouvoir retrouver leur place dans la société. C'est par le regard des personnes victimes en particulier que passe cette forme de « réhabilitation » en tant qu'être humain ayant sa place dans la société.

Cette dimension est d'autant plus puissante que la reconnaissance vient de personnes ayant elles-mêmes subi des actes similaires à ceux posés par les personnes auteures.

A-Frédéric : Ici on se sent rejeté de la société, ce qui est fort c'est de refaire société alors que les victimes auraient tous les droits de nous rejeter, le fait de cheminer ensemble dans nos réflexions me touche beaucoup, j'ai redécouvert le sens de l'humain je n'ai jamais reçu autant d'élan de solidarité... c'est vraiment un retour dans la société (...) Au début une personne ne voulait pas nous serrer la main et à la fin on s'est serré la main, ça montrait qu'elle nous acceptait comme individu, dans mon cas j'ai refusé à une femme le statut d'individu et que moi on me redonne une humanité par ce geste simple, a vraiment quelque chose qui va rester, c'est précieux comme souvenir, ça veut dire qu'il n'y a rien de rédhibitoire.



A-Chris : Ça m'a fait du bien, le courage qu'elles ont eu de nous parler, ça m'a apporté comme une forme de pardon, c'est comme si elles nous reconsidéraient, comme si on faisait partie de la société, à la fin elles nous ont serré la main, comme si elles nous encourageaient dans cette voie (...) ça fait comme si on était réhabilités, à la fin elles nous ont dit « vous êtes de bonnes personnes ».

Les personnes auteures sont également sensibles à l'intérêt que les personnes victimes portent à leur vécu et leurs conditions de détention. L'empathie dont elles font preuve est perçue encore une fois comme un signe de reconnaissance de leur humanité.

A-Chris : Ça m'a fait plaisir de voir qu'elles voulaient savoir comment c'est d'être en prison, pour moi la prison c'est une souffrance mais c'est différent de la souffrance qu'on leur a imposée, c'est normal qu'on souffre, notre souffrance va partir mais elles leur souffrance continue.

Pour les personnes victimes, la découverte de personnes auteures, capables d'émotions et d'empathie, leur permet de dépasser l'étiquette « d'auteur » voire de monstre et d'accéder à leur humanité.

Elles l'expriment à travers des constats tel celui selon lequel toutes et tous sont des personnes brisées et ce qui les lie malgré tout est leur humanité commune. Elles disent également prendre conscience que les personnes auteures ne se résument pas à l'acte qu'elles ont commis, aussi terrible soit-il, mais qu'elles sont également « autre chose », des personnes avec leur complexité et leurs paradoxes, en résumé leur humanité.

V-Eva : Le plus grand apprentissage que j'ai eu c'est qu'on est juste des hommes et des femmes, on a eu nos faiblesses, on se retrouve à un moment où on est brisés et on a ça en commun, le fait de toucher ça du doigt, c'est le début de la réparation, même pour une victime de se dire qu'en face on a juste quelqu'un comme nous quoi.

V-Héloïse : Je les voyais que par leurs actes, et le fait de rencontrer des personnes qui ont violé, je ne les vois plus pareil, il y a une personne derrière avec un vécu et qu'on peut pas le résumer à l'acte qu'ils ont commis, et ça j'ai pu le voir en cheminant avec eux... Je pensais pas que j'allais changer de regard sur eux, c'est vraiment à la dernière séance que quand je les regardais, je ne voyais pas en eux que des violeurs.

V-Yona : Comprendre les émotions de chacun de nous et comprendre ce que les auteurs avaient fait, ce sont des gens comme nous, il ne faut pas les mettre à part et dire voilà ce sont des monstres, dans certains cas c'est la société qui les a rejetés... Je pense en tant qu'être humain, pas en tant que victime ou auteur... J'étais à l'aise, je revivais, on a créé cette empathie

tous ensemble, c'était super aucune peur, aucune crainte, c'était pour moi un cercle d'amitié, vraiment pas avoir peur de manger avec des détenus, vraiment une belle atmosphère... c'était un partage fabuleux.

La prise de conscience des répercussions pour l'entourage des personnes auteures renforce encore la perception de leur humanité. De la même manière que l'acte subi par les personnes victimes a des retentissements sur leur proches, celui commis par les personnes auteures affectent leur famille.

Cet état de fait est rarement connu ou considéré par les personnes victimes qui à l'occasion des échanges en justice restaurative peuvent découvrir l'existence d'autres victimes, les proches des auteurs, dont elles ne soupçonnaient pas l'existence jusqu'alors.

V-Laurence : Ça m'a permis de comprendre les choses que je ne comprenais pas avant... eux bon c'est eux qui ont choisi de faire l'acte mais après c'est pas évident aussi d'être perçus comme des violeurs en prison, pour la famille, ça doit pas être évident de se dire j'ai fait mal à une personne mais je leur ai dit c'est du mal à toute une famille. (...)

Quand je voulais parler de mon histoire, j'avais qu'une version, c'était la mienne, maintenant je suis plus ouverte, j'entends que je suis pas la seule victime sur un acte, il y a une maman, elle vient voir son fils en prison, quand on lui demande comment va votre fils elle dit il est en prison pour viol, il y en a d'autres aussi qui sont concernés.

### c- Une meilleure connaissance de soi : se rencontrer soi-même

Pour certaines personnes victimes, cela s'exprime par un gain en assurance, une plus grande capacité à exprimer ses besoins. Les participants parlent de force retrouvée, d'assurance, d'affirmation de soi ou encore pour l'un d'entre eux la prise de conscience qu'il faut désormais poser ses propres limites et exprimer ce dont il a besoin.

V-Héloïse : Le changement je l'ai dit, j'ai été convoquée par la juge d'instruction avant j'étais hésitante par rapport au consentement pour raconter mon histoire, là j'ai encore eu des questions par rapport au consentement, et là j'ai expliqué pourquoi, j'avais beaucoup de force ce jour-là, je lui ai dit que j'avais pas dit non mais j'ai expliqué la sidération, la tétanie, si j'ai réussi à expliquer ça avec autant de clarté, c'est grâce aux sessions, j'ai plus d'assurance par rapport à cette enquête.

V-Eva : Ça a été bénéfique pour moi quand j'ai su exprimer ce dont j'avais besoin, être capable de dire non, ça ne me va pas, c'est un premier pas pour ne plus être une victime, un jour un auteur a trop parlé de lui

comme une victime, je ne pouvais pas l'entendre et donc là j'ai dit stop, je ne peux plus entendre ça il me faut une pause, j'ai failli tout plaquer et puis je me suis dit non, je vais lui dire, je vais lui exprimer, il a été hyper choqué mais d'un autre côté ça a été génial moi je suis allée au bout de ma démarche, je dis ce dont j'ai besoin, je m'affirme et lui il entend que les limites il les a dépassées. J'ai compris que quand il y a agression c'est quelqu'un qui ne sait pas mettre les limites, poser une limite ça se met des deux côtés, mais si je ne pose pas mes limites, personne ne peut les connaître ? c'est ça que j'ai commencé à faire à mettre mes limites dans toute ma vie.

Pour certaines personnes auteures, cela apporte une meilleure estime de soi grâce aux réponses qu'elles ont pu apporter aux personnes victimes ainsi qu'à l'empathie qui règne dans cet espace de dialogue. L'emploi des termes « revalorisation » et « dignité » illustrent cette estime de soi renforcée.

A-Frédéric : Il y a un sens de l'accueil qui m'a mis à l'aise, on se sent important dans la parole qu'on apporte, y a une revalorisation qui a rendu cette dignité.

Pour d'autres, enfin, la participation aux rencontres leur a permis de rester vigilants par rapport à leur mode de fonctionnement afin de ne pas retomber dans le cycle de la violence par exemple. Il s'agit ici d'une prise de conscience des écueils à éviter pour soi et pour les autres afin de ne plus reproduire les erreurs du passé.

A-Tom : Ça m'a bien plu dans la mesure où ça m'a remis un peu dans le bain, ça permet de ne pas oublier qu'on n'est pas toujours capable de se maîtriser, c'est une bonne chose parce que ça nous a brassé l'estomac, ça permet de peser les choses avant d'arriver à la violence (...) ça marque, les changements c'est qu'on est remis un peu sur les rails de la vraie vie, de la bonne vie, à essayer de pas s'emporter, ça touche grave, je ne suis pas quelqu'un d'extrêmement violent mais je sais que j'ai de la violence en moi, notamment avec ma mère c'est tendu et grâce à ça j'ai pris un peu de recul et je ne réponds pas forcément à ses agressions.

Au-delà de l'effet global libérateur que provoquent le récit, les témoignages précédents ont démontré toute la richesse du dialogue en termes de partages, de reconnaissance des souffrances ainsi que de l'humanité de « l'autre », de découverte des parcours individuels mais également d'apprentissages sur soi. Ce dialogue ici proposé dans un cadre sécurisé est en outre source d'apaisement pour les participants, lequel peut à la fois résonner avec le processus de réparation et de désistance que les uns et les autres expérimentent à différents niveaux.

## PARTIE 2 - L'OUVERTURE VERS DE NOUVELLES PERSPECTIVES D'APAISEMENT

Comme dans l'étude précédente conduite en 2019, les participants ont le sentiment que la justice restaurative contribue aux processus complexes de réparation et de désistance d'une manière ou d'une autre.

Ce sentiment est alimenté par les réponses obtenues ou données aux questions formulées dans le cadre du dialogue restauratif mais également aux liens complémentaires entre ce dernier et l'accompagnement thérapeutique dont bénéficie la plupart des participants (1). Par ailleurs, le processus restauratif rend possible pour les participants la perspective de s'envisager dans un avenir et de penser à nouveau à réaliser des projets (2).

En résumé, on note une grande similarité dans le cheminement des personnes victimes et auteures vers un apaisement et une projection dans un futur plus maîtrisé.

### 1-Un processus restauratif réparateur à travers le dialogue

Les réponses données ou reçues aux questionnements sur « le pourquoi et le comment ? » autour des actes commis sont réparatrices pour les personnes victimes et valorisantes pour les personnes auteures qui ont le sentiment d'avoir participé à la réparation des premières.

Les échanges entre participants permettent notamment aux personnes victimes de mieux comprendre l'incohérence de certains comportements vécus voire de l'accepter comme incompréhensible ou simplement d'avoir accès aux perceptions de l'autre soit de façon générale soit concernant leur cas particulier.

Les personnes auteures quant à elles saisissent l'importance du soin à apporter aux réponses qui leur sont demandées dans la mesure où celles-ci sont très attendues par les personnes victimes. Ils témoignent d'une certaine fierté à avoir pu contribuer à l'apaisement des personnes victimes à travers la formulation de leurs réponses.

V-Laurence : J'arrivais pas à comprendre pourquoi de mon côté il n'arrivait pas à entendre le « non » et eux ils ont pu m'expliquer que c'était vraiment leur faute à eux, que quand ils avaient commencé l'action, ils ne pouvaient pas se défilier, c'est commencé on va au bout, pour eux le « non » ne comptait pas.

V-Lauria : J'ai apprécié l'échange avec d'autres victimes même si on n'était pas dans la même situation et aussi d'avoir le point de vue des auteurs, moi personnellement j'ai pas pu voir mon auteur (pas retrouvé), d'avoir la façon de voir les choses du côté de l'auteur, comment il choisit sa victime ou des trucs comme ça, enfin poser des questions et avoir des réponses... c'est déjà bien d'avoir un regard par rapport à quelqu'un qui a fait à peu près la même chose.

A-Chris : Elles attendent des réponses et on peut pas leur dire n'importe quoi et c'est la réponse qui va faire qu'elles seront satisfaites ou pas, quand elles sont venues elles avaient des préjugés quand elles sont parties on a senti qu'elles étaient apaisées parce que ceux qui ont fait des actes, ils travaillent, ça leur fait plaisir et moi j'ai espoir qu'elles ont reconnu qu'on travaillaient et qu'elles nous ont pardonnés.

A-Romain : Surtout ce qui a été positif c'est de sentir que nos réponses à leurs questions leur faisaient énormément de bien, ça, ça a été positif de se rendre compte que nos réponses étaient vraiment quelque chose de salvateur, quelque chose qui faisait du bien aux victimes, on le sentait, nos réponses leur permettaient de mieux comprendre les choses et de mieux vivre, on les sentait plus apaisées... quand on a fait quelque chose de mal c'est quand même bien de pouvoir donner du bon.

La plupart des personnes victimes et des personnes auteures que nous avons interrogées suivait une thérapie avec un psychologue et/ou un psychiatre. Elles soulignent toutes la complémentarité de l'approche restaurative avec l'intervention thérapeutique.

Pour les personnes auteures, la thérapie est perçue comme la préparation nécessaire pour réfléchir sur l'acte et poser des mots sur ce qui a été commis tandis que la confrontation aux personnes victimes et à leur parole introduit un principe de réalité qui permet de passer un cap sur le chemin de la responsabilisation.

A-Frédéric : Avec le psychologue on a une vision et là on élargit le champ de réflexion, ici on a une parole directe mais sans le travail avec la psychologue j'aurais eu du mal à y aller, elle aide à mettre des mots sur ce qu'on a fait et de ne pas avoir d'œillères sur les éléments qui ont permis le passage à l'acte, de pas être complaisant avec soi-même, avec les rencontres ça permet de mettre du concret sur une souffrance qu'on a provoquée et je me sens responsable même par rapport à ces victimes, de me rendre compte que par des comportements qu'on a pu intégrer, des modes de pensées peuvent être toxiques et avoir de l'empathie pour ces gens.

A-Chris : J'ai beaucoup travaillé au niveau psy depuis que je suis incarcéré, finalement la JR c'est comme la finalité, la concrétisation de ce travail, il faut un travail avant de parler aux personnes pour expliquer le pourquoi, le comment et après.... au PPR, il y a pas de retour, en JR les personnes sont vivantes et disent du fond du cœur ce qu'elles ressentent, c'est ça l'aboutissement, mais si j'avais pas travaillé avant j'aurais pas su m'exprimer et comprendre le mal que j'avais fait (...) la JR a concrétisé, on est sur le fait accompli, le mal qui leur a été fait est visible, tant qu'on n'a pas vu c'est comme si on croit pas, là, ça nous rejette en pleine face c'est concret.

A-Romain : Ce qui est intéressant pour moi c'est que ça vient sur la fin de peine, j'avais le recul nécessaire, c'est important pour les victimes, j'avais assez de recul pour exposer les faits en mettant bien en avant ma part de responsabilité, je trouve que c'est important que l'auteur ait fait son travail de son côté... moi-même avec mon psy il y a des choses que je n'avais pas évoquées, c'est intéressant parce-que ça se conjugue aussi avec le travail avec le psy, c'est complémentaire, c'est une forme de maïeutique, je sais que j'aurais jamais pu comprendre avec mon psy que c'est une chance d'être entouré en détention.

Les personnes victimes quant à elles soulignent la complémentarité des apports de la thérapie et des rencontres qui permettent de passer un cap sur le chemin de la réparation.

Elles abordent également la matérialisation des discours de leurs thérapeutes à travers l'expérience de dialogue avec les personnes auteures comme si les propos tenus par les professionnels prenaient un sens concret et immédiatement compréhensibles lorsqu'ils étaient dits par les principaux concernés.

V-Héloïse : C'est la fin d'une étape pour moi et le début d'une autre, j'ai l'impression d'avoir grandi, je me dis je me sens libérée et j'ai laissé des choses dans la prison, avec la psy ça se passe très bien j'ai réussi à lui expliquer assez intimement ce qui m'est arrivée mais c'est pas pareil en groupe, c'est là que j'ai commencé à travailler sur mon frère du coup, je lui avais déjà parlé de mes doutes mais je lui ai dit que c'était revenu et du coup on a pu avancer, je dirais avoir plus de matière pour ma thérapie.

V-Laurence : Dans les séances je sais ce qu'eux ont pensé au moment des faits et le psychiatre ou le psychologue, ils ne peuvent pas me parler de ça, il y en a un il avait violé plusieurs filles, il a expliqué son cheminement, ce qu'il ressentait au moment des faits et ce qu'il ressent maintenant, le psychiatre et le psychologue, ils auraient pas pu me dire ça.

V-Eva : Pour avoir fait des années de psychothérapie, ça ne m'a pas apporté ce que la JR m'a apporté, donc pour moi l'un va avec l'autre. J'aurais pas fait un pas de géant comme je l'ai fait sans la reconnaissance d'être victime et sans l'apprentissage de poser mes limites, mes psy n'arrêtaient pas de me dire posez vos limites mais j'arrivais pas à le voir concrètement et là ça a été hyper concret, j'ai vu que les deux auteurs avaient dépassé les limites et ils ne s'en étaient pas rendu compte mais dans ma façon d'être je ne savais pas poser les limites et la JR ça a été un révélateur pour savoir que les autres ne pouvaient pas connaître mes limites si je ne les exprimais pas et je l'ai vécu au cours de 5 séances concrètement. Quand on en parle avec un psy ça reste difficile à matérialiser.

Il en résulte chez les personnes victimes comme chez les personnes auteures un fort sentiment d'apaisement, une plus grande sérénité et une plus grande estime de soi. Les personnes victimes parlent de pierre apportée à l'édifice de leur reconstruction, de dépassement de soi, de confiance en soi augmentée.

Les personnes auteures reprennent également ce terme de confiance pour expliquer qu'ils ont pu la retrouver ainsi que celui d'apaisement, de sérénité voire même de réconciliation avec soi et les autres.

V-Laurence : C'était en 2011 et on est en 2019, ce n'est pas passé pour moi, moi la réparation est en cours, ma vie s'est arrêtée à ce moment-là et j'essaie de reconstruire, j'ai pu me mettre dans ce genre de réunion et ça m'a aidée à me reconstruire, j'ai pu exprimer mon mécontentement. (...) Je suis beaucoup plus sereine, pas aigrie.

V-Aurélié : J'avais déjà fait un long parcours sur moi-même, donc pour moi ça fait que renforcer le courage et la ténacité à aller de l'avant, d'avoir le cran d'être en face de l'auteur, ça m'a permis de me surpasser, je ne pensais pas être capable de me retrouver dans une même pièce avec des auteurs, c'est une forme de thérapie et de pouvoir reprendre confiance en moi.

A-Chris : Ça m'a épanoui, j'ai repris confiance, j'ai retrouvé de la sérénité, de la joie, oui on a fait souffrir et on souffre mais nous allons dans le même sens : de la compréhension de ce qu'il faut faire... j'ai retrouvé la confiance de ne plus avoir la notion d'échec si on me dit non.

A-Romain : ça m'a apaisé, j'ai l'impression d'avoir compris beaucoup de choses, c'est une expérience qui vous rend encore plus fort, quand ça arrive à la fin de la détention, on se réconcilie avec la vie, c'est une façon de me réconcilier avec la vie avant de sortir et de se réconcilier avec les autres grâce à l'amour qu'on a partagé.

Une personne victime fait remarquer que la justice restaurative contraste avec la justice pénale qui, elle, culpabilise les personnes victimes et ne leur offre pas le soutien et l'accompagnement dont elles auraient besoin.

V- Yona : Ca aurait dû arriver plus tôt en France, ça permet de valoriser les choses dans les deux camps, le système judiciaire aujourd'hui, ça va pas du tout, on met trop de temps dans les affaires, on est mal compris, on a l'impression que nous victimes on devient coupables et on a rien autour qui nous aide, moi à un moment donné je me laissais un peu mourir, j'étais devenue une zombie, j'avais une part de responsabilité qui me rongait, suite à ce choc je me suis déclenchée plein de maladies, tout ça parce que j'avais pas été encadrée.

## 2-Un processus restauratif favorisant les perspectives d'avenir

L'ensemble des bénéficiaires décrit plus avant aboutit à ce que les personnes victimes ont le sentiment d'entamer une nouvelle phase de vie.

L'une d'elle décrit son envie de voyager, reprendre des études, recommencer à vivre tandis qu'une autre emploie l'expression « avoir tourner la page » et qu'une troisième explique carrément que la justice restaurative a changé sa vie.

V-Héloïse : Moi je me sens vraiment bien, j'ai retrouvé une stabilité, en tous cas au niveau de l'humeur, j'ai plus envie de mourir, maintenant je vis, avant j'avais l'impression que je vivais pour l'enquête, que ma vie était en suspens, en fait j'ai réalisé que j'avais envie de voyager, de reprendre mes études, en fait j'avais envie de recommencer à vivre en fait, donc quand j'ai des coups de blues je repense aux sessions, à toute la force que j'ai prise là.

V-Lauria : Ben le fait d'en parler du coup maintenant j'y pense plus, ça m'a permis de tourner la page.

V-Eva : La JR a changé ma vie, tous les 4 on a grandi et appris de cette expérience... La JR a été un cheminement, ça fait deux ans que j'ai entamé une transformation personnelle et cette JR faisait partie de cette transformation et maintenant je suis totalement révélée et je ne veux faire de concessions, par rapport à plus mon ami et je déménage dans 10 jours à Paris... Je dis ce que j'ai besoin, je pose mes limites, maintenant je me sens super forte, je me sens confiante, c'est incroyable, je suis ancrée dans le sol, je suis confiante dans l'avenir, j'ai quitté mon job, je me suis séparée de mon copain, je pars revivre dans ma région d'origine, je prends le plus grand risque de ma vie mais j'ai jamais été aussi confiante, avant j'avais peur de tout.



V- Yona : Suite à tout ça ma vie a complètement changé, je me sens beaucoup mieux, avant je perdais mes cheveux, je bougeais plus, je ne mangeais plus, c'était l'horreur, et bien je me suis remise à prendre des huiles essentielles, je prends soin de moi, je m'habille, j'ai disposé les meubles autrement, j'ai repris à conduire, je me suis remise dans des formations diplômantes, j'ai recommencé à dormir.

Les personnes auteures, quant à elles et de façon similaire, s'autorisent - pour la plupart - à imaginer retrouver une place dans la société et formulent des projets pour l'avenir.

A-Frédéric : ces femmes ont une vraie force dont elles ne se rendent pas compte, cette force je m'en suis accaparé, je me dis que quels que soient les obstacles, je ne dois pas me laisser aller à des sentiments auxquels je peux me laisser aller, me dévaloriser, il n'y a rien de rédhitoire, on peut avancer quand même, j'ai une grande confiance en l'avenir que je n'avais pas avant... Je me dis que je peux être utile à quelque chose, c'est la question de ce que je peux apporter à la société, être utile à la communauté... Ici je fais des développement web, je me vois bien apporter mes compétences pour aider dans des campagnes internet pour des associations d'aide aux victimes.

Certains d'entre elles soulignent même de façon très explicite le lien entre la prise de conscience et la responsabilisation qu'a permis le processus restauratif et le cheminement vers la désistance ou la non-récidive. En effet, le fait d'avoir entendu de la bouche des personnes victimes ce par quoi elles sont passées aboutit à une réelle prise de conscience et allume « une petite lumière qui fait éviter de recommencer ».

A-Chris : Je pensais que j'étais exclu de la société mais non pour la sortie il y aura une petite lumière qui nous fait éviter de recommencer, de tenir compte de la personne en face, d'avoir son avis, avant je demandais pas par peur de l'échec, c'est pas normal. (...) Je voulais entendre de la bouche des victimes ce qu'elles ont vécu, ça fait mal mais c'est extra pour prendre conscience, et cette conscience reste, ça fait partie de la baisse de la récidive.

Ce cheminement est d'ailleurs perçu par les personnes victimes qui expriment leur confiance dans le fait que les personnes auteures qu'elles ont rencontrées ne recommenceront pas à commettre des infractions.

V-Héloïse : Je les voyais plus comme des humains, je pensais vraiment que forcément le violeur qui sortait de prison il allait forcément recommencer mais participer à ces rencontres, ça m'a donné un peu d'espoir, je pense qu'il y a des personnes qui ne recommenceront plus, j'ai

compris-en parlant avec eux- qu'en faisant un travail thérapeutique il y a un chemin qui est fait et on peut espérer qu'il continue.

V-Yona : Des auteurs qui veulent s'en sortir, qui ont compris leurs délits, qui sont devant un public et qui avouent leur crime, pour moi ils ont tout gagné, parce qu'ils ont compris qu'ils ont été coupables, c'est un pas en avant et c'est une autre vie qui s'offre, ces gens-là ne vont pas recommencer. Ces auteurs là j'ai vraiment apprécié leur façon d'être et leur façon de s'en sortir.

Après avoir décrit les bénéfices libérateurs et réparateurs du dialogue restauratif à travers le récit, l'échange, l'apaisement et les perspectives d'avenir à nouveau rendues possible, les participants lient également leur satisfaction au cadre sécurisant des dispositifs de justice restaurative.

## PARTIE 3 - LES OUTILS D'UN CADRE SÉCURISANT

Pour les personnes auteures comme pour les personnes victimes, l'encadrement du dispositif est rassurant et permet d'affronter la charge émotionnelle liée aux rencontres.

Comme dans l'enquête précédente, ils apprécient un cadre qui favorise l'écoute de chacun, créé une atmosphère de respect, de confiance qui facilite le lâcher prise et l'expression de sentiments intimes. Cet aspect est d'autant plus valorisé que les infractions concernées sont graves.

Les retours des participants concernant le cadre portent sur cinq éléments principaux que sont la préparation (1), le temps et le rythme des rencontres pour les RDV/RCV (2), les animateurs (3), les membres de la communauté (4) et l'utilisation d'un bâton de parole (5).

### 1-La préparation : le cœur du processus restauratif

Pour les personnes victimes comme pour les personnes auteures, la préparation individuelle conduite par les animateurs de justice restaurative est vécue comme un gage de sécurité, c'est le temps nécessaire pour apprendre à se connaître et à se faire confiance en se livrant.

*A-Romain : C'était une façon d'apprendre à se connaître, je me suis livré de mon enfance jusqu'à aujourd'hui, c'est nécessaire de montrer que vous êtes honnête en essayant de raconter notre vie de la manière la plus sincère possible.*

*V-Lydie : Ça met en confiance, ils connaissent mon histoire, c'est sécurisant, je savais qu'ils connaissaient les auteurs, on savait qu'ils nous mettraient pas en danger, ils connaissaient mes réactions, j'avais confiance en eux, je leur ai dit des choses même intimes des fois et donc en rentrant pour la première fois dans la salle, il y avait cet aspect de confiance qui était déjà présent.*

Le balayage de toutes les modalités concrètes des rencontres permet de se projeter de manière plus sereine dans les rencontres elles-mêmes selon les participants. En effet, lors de la préparation, les animateurs vont accompagner chaque participant à explorer ses attentes, scénariser les réactions de « l'autre » et, de façon plus générale, les échanges à venir.

V-Héloïse : Ça permet de raconter à nouveau mon histoire, j'ai pu faire un bilan et dans le 2<sup>e</sup> entretien j'ai pu exprimer mes attentes et les questions que j'allais poser et à partir de là je me suis dit je sais pourquoi je suis là, c'était plus clair dans ma tête.

V-Laurence : c'était important de faire le point, de savoir qu'ils ne vont pas bénéficier d'une remise de peine, que c'est pas des gens qu'on a forcé, c'est eux qui viennent d'eux-mêmes.

V-Eva : Le dispositif en lui-même m'a été bien expliqué, on a pris le temps de se projeter sans se faire de films, on visualise ce qui va nous arriver, c'était très bien fait pour que je n'ai pas d'attentes surdimensionnées et que je sois ouverte à ce qui allait venir. (...) Ma psychothérapeute avait des doutes mais j'arrêtais pas de lui dire de pas s'inquiéter, que j'avais le droit d'arrêter quand je veux, j'avais la possibilité de dire que c'était trop dur pour moi. (...) Comme c'était la première fois il fallait tout mettre en place, j'ai trouvé ça long parce que je voulais aller dans le concret mais elles m'ont dit que c'était nécessaire pour être prête, enfin j'ai compris que j'avais besoin de ce temps pour être prête, c'est d'une puissance incroyable donc prendre le temps pour se préparer c'est bien.

La préparation donne également le sentiment d'une prise en compte de la singularité de chacun et permet d'opérer un premier bilan avant de s'engager. Elle invite chacun à s'envisager dans les futures rencontres et à questionner les motifs, les attentes et les objectifs de sa participation.

V-Lydie : Ça m'a aidée à accepter de vivre, d'être plus forte que lui, ils nous ont préparés aux questions ça m'a fait sortir même des choses que j'avais enfouies.

A-Frédéric : C'était une mise en confiance, je sentais de l'attention donnée aux sentiments de chacun, aux différences de chacun et qu'on ne brusque personne.

A-Tom : le plus intéressant c'était les entretiens individuels, qui ont mis le point sur les choses, sur pourquoi on est comme ça, le doigt sur les chose qui font comprendre les choses, des choses j'aurais pas pensé, par exemple, bah oui je réagis comme ça parce que dans mon passé peut-être j'ai été marqué par ci ou par ça, je pense qu'on touche la vérité là, après on se connaît mieux, il y a moins de part à l'imprévu, du moment qu'on se connaît mieux on se contrôle mieux, j'ai compris que c'était pas des réactions normales et qu'il y a une raison à ça. On met le doigt sur les causes en fait, c'est le plus gros point positif en fait, c'est du travail sur soi, je l'ai pris comme ça.

Enfin, lorsque les rencontres ont lieu en détention, ce temps de préparation approfondie rassure les personnes détenues sur la prise en compte de la loyauté des autres participants détenus.

A-Romain : C'est important que l'on puisse bien choisir les participants, il y en a qui le font parce que c'est bien vu, il faudrait que les animateurs soient en relation avec le surveillant PEP qui voit le détenu évoluer en détention pour être sûr qu'il soit sincère.

On notera également que les rencontres préparatoires en groupes séparés (réunissant pour la première fois participants auteurs d'une part et participants victimes d'autre part) constituent une étape intermédiaire qui sécurise avant les rencontres plénières.

Pour certaines personnes auteures, ces rencontres en groupes séparés sont l'occasion de se réassurer sur les craintes liées à la personnalité des autres participants auteurs.

A-Frédéric : On se connaissait de vue, j'étais rassuré, je savais qu'il n'irait pas raconter des rumeurs, et même l'autre personne (au quartier d'isolement) c'était quelqu'un de confiance, ça m'a rassuré, je craignais c'est vrai que j'allais rencontrer parce que j'avais participé à des groupes de paroles et mes paroles avaient été déformées.

A-Romain : Ça m'aurait gêné de me livrer devant un détenu qui après en détention raconte un petit peu ce qu'il se passe parce qu'il est pas sincère en réalité... Ça a failli m'arriver et je me suis dit si lui il fait partie des auteurs de la session, moi j'ai pas trop envie de me livrer, il va raconter ma vie aux autres, je me serais pas livré autant... les deux auteurs qui étaient là, j'ai senti qu'ils étaient sincères, du coup je me suis livré.

Pour certaines personnes victimes et auteures, elles constituent la découverte rassurante d'une communauté d'expérience.

A-Tom : Ils nous font penser qu'on n'est pas tout seul à avoir des réactions qui ne sont pas appropriées, ça ouvre, on se dit ça arrive à d'autres.

A-Frédéric : C'était intéressant de voir où il en était de ses réflexions et de pouvoir se situer par rapport à une personne qui a commis les mêmes faits, c'est rare qu'on en parle entre nous, ça permet de faire les bonnes comparaisons plutôt que le nombre d'années qu'on a pris, les remises de peine, là on peut comparer sur un cheminement personnel, sur un cheminement humain plutôt que sur l'expérience carcérale.

V-Lauria : Il n'y a pas eu de barrières vu qu'on était, entre guillemets, dans la même situation, il n'y a pas eu de difficultés à parler, c'est comme si on se connaît déjà... C'est mieux de se connaître avant les vraies réunions auteurs/victimes.

V-Aurélié : Échanger entre nous ne fait que renforcer le fait qu'on n'est pas seules, y a toute cette sororité qui est présente.

## 2-Le temps et le rythme des rencontres : atouts incontestables du dispositif

Pour l'ensemble des participants, le temps est un facteur important de satisfaction quelle que soit la manière de le vivre. L'étalement dans le temps (de la préparation à la rencontre bilan) aide à cheminer d'une attitude de réserve voire de confrontation à la découverte et à l'ouverture à l'humanité de l'autre, c'est un fort vecteur de sentiment d'intégration sociale. Il est vécu par certaines personnes dans le contraste entre une attitude de confrontation à une harmonie d'autant plus gratifiante qu'elle apparaissait difficile.

En revanche, d'autres personnes mettent en avant la confiance et l'empathie qui se mettent rapidement en place et permettent de se livrer intimement.

L'idée d'une découverte, du stress ou de peur face à l'inconnu est exprimée par les participants qui décrivent ensuite une sorte d'approvisionnement progressif et un sentiment de confiance.

A-Chris : Chaque séance on allait plus loin, plus ça va, plus on est libre de parler de nos affaires.

A-Romain : La première était particulièrement stressante avant d'arriver, c'est l'inconnu qui fait peur, les deux premières c'est beaucoup d'émotions, j'ai été hyper touché, les larmes au bord des yeux, c'était émouvant après on fait preuve de compassion, de moments de partage.

V-Héloïse : Au début c'était faire connaissance avec les autres, on restait en surface, on n'osait pas parler de choses intimes après chacun parlait de son histoire en rentrant plus dans les détails, il y avait vraiment des émotions, il y a eu des moments de colère, nous les victimes, c'est là qu'on a commencé à poser des questions, à réagir à leurs histoires puis petit à petit je me détachais de l'acte qu'ils avaient commis.

V-Yona : Au départ c'était la découverte, on a peur, de l'appréhension, c'est un peu compliqué, j'avais de la colère, j'avais de l'anxiété mais à l'arrivée c'est magnifique (...) on ne savait pas où on mettait les pieds puis petit à petit une grande ouverture d'esprit, une ouverture pleine d'émotions, pour moi c'est comme une fleur, on lui donne de l'eau et elle

s'épanouie, ça s'éclot de plus en plus, ça fait du bien à l'âme et à l'esprit...  
Au début c'était un tableau noir et ensuite un tableau plein de couleurs et  
après un cercle lumineux.

Par ailleurs, le rythme hebdomadaire des rencontres en groupes (RCV et RCV) pendant cinq semaines consécutives est vécu comme un temps qui permet de mûrir ses réflexions et d'assimiler chaque étape.

V-Héloïse : Comme c'était le lundi, je pouvais préparer ma réunion, toutes les questions que je me posais et je posais toutes mes questions. Au niveau du timing c'était parfait, une fois par semaine c'est lourd mais ça se passait le lundi et on avait le reste de la semaine pour réfléchir et se poser, je sais que le weekend, il y avait des questions qui arrivaient et je me disais il faut que je pense à ça lundi, à parler de ça, c'était bien au niveau de la temporalité.

Enfin, le temps circonscrit à cinq rencontres et une rencontre bilan donne le sentiment à certains de permettre de se concentrer sur l'essentiel. En effet, ce temps défini en amont invite à saisir l'occasion de cet espace de dialogue pour dire tout ce que les participants souhaitent et auquel ils ont réfléchi en amont lors de la phase de préparation.

V-Eva : Les rencontres avec les auteurs sont minutées, c'est incroyable parce que ça fait ressortir l'essentiel sans appuyer trop fort sur la douleur, on est limité dans le temps et on est obligé d'aller à l'essentiel... et le fait d'espacer d'une semaine, ça nous donne à réfléchir à ce qui s'est passé, quand j'avais des choses qui sortaient je me mettais à mon bureau et j'écrivais... la longueur de temps fait partie du processus, la limite de temps aussi au bout de 5 on s'arrête ça permet d'aller à l'essentiel et ne pas se perdre dans les méandres, de tourner en rond, c'est un cadre précis, on est obligés d'aller droit au but, de dire les choses qu'on a à dire.

À ce temps des rencontres, vient s'ajouter en positif le tempo de chacune des rencontres. Deux éléments sont importants pour assumer la charge émotionnelle, il s'agit de la pause et du temps de synthèse dans les RDV/RCV.

Un temps de pause est prévu en milieu de séance, il est vécu comme un temps de décompression. Il permet d'introduire de la convivialité et du quotidien dans un espace de fort investissement émotionnel.

A-Chris : On prenait des pauses quand c'était trop dur, c'était convivial, tout est fait pour que ce soit apaisant, c'est à la fois très dur et on prenait une pause pour souffler un peu.

V-Lauria : Au début c'était lourd, c'est bien de faire une pause et de parler d'autre chose, ça permet de couper un peu, de boire et de manger un peu.

V-Aurélié : Ca débrayait un peu le côté un peu carré entre les auteurs et les victimes et du coup tout le monde était autour d'une table, même il y a des personnes qui ont apporté des bonbons, un paquet de gâteaux, il y avait quand même une petite solidarité, ouais une petite part d'humain dans celui-là peut-être que c'est pas tant que ça un monstre (...) et puis ça coupait quand même parce qu'il y a eu des moments durs pour les émotions, on a été un peu mal, enfin pas mal mais c'était intense, donc ça fait une coupure, on parlait plus des situations, on parlait de l'extérieur, du boulot, de la vie quotidienne.

Le temps de synthèse (qui a lieu en fin de séance et où personnes victimes et personnes auteures se retrouvent en groupes séparés) est perçu comme un sas de décompression bienvenu entre la séance et le retour chez soi, un moment où il est possible d'exprimer ce que l'on n'a pas osé dire durant la séance.

A-Frédéric : A chaque fin on faisait un bilan et on exprimait ce qu'on avait pas pu exprimer dans la séance, c'était un sas de décompression important.

V-Héloïse : A la fin on faisait un bilan, nous on apportait des choses et elles, elles rebondissaient en disant oui mais peut-être c'était ça, elles étaient toujours prêtes à nous donner des conseils et elles nous demandaient si on se sentait bien, si on était en état de rentrer chez nous.

V-Lauria : Je pense que c'était bien de faire ça, chacun donne son avis sur comment chacun a ressenti la séance, comme ça on voit comment chacun perçoit les choses, c'est bien d'avoir d'autres versions.

Les témoignages des personnes victimes comme des personnes auteures démontrent l'importance du temps et du tempo des rencontres pour se raconter de manière intime, entrer en communication et tisser des liens d'une manière gérable émotionnellement.

### 3-Les animateurs : l'incarnation du dispositif restauratif

Les commentaires sur les animateurs sont unanimement positifs et très homogènes en termes de perception pour les personnes victimes comme pour les personnes auteures. Leur rôle est perçu comme central dans la réussite des rencontres : leur attitude bienveillante et soutenante envers tous les participants permet d'apaiser les tensions. Les participants soulignent l'absence de pression



ainsi qu'un sentiment d'apaisement ressenti grâce aux animateurs. Leur qualité d'écoute est sans conteste stimulante, chacun se sent personnellement soutenu, accompagné et respecté dans sa singularité. Dans le même temps, ils sont perçus comme cadrants et garants de la sécurité et de l'équilibre des échanges.

A-Frédéric : On était avec nos moyens, pas de pression, jamais de violence à notre rencontre, les animatrices étaient attentives à nos problématiques, elles laissaient à chacun son espace, le choix de parler ou pas, elles laissaient s'instaurer une confiance progressive. M. disait tout le temps, c'est un temps pour vous, prenez-le comme vous voulez, comme vous pouvez, il n'y a pas de pression à parler. En séance, leur rôle est essentiel, laisser du temps au silence, laisser les enjeux, parfois orienter le débat, le rituel de lecture de la lettre (de la personne au quartier d'isolement) permettait de lancer la discussion sans nous mettre la pression.

A-Romain : On a eu la chance d'avoir des animateurs formidables... C'est important d'avoir des animateurs humains qui fassent preuve d'empathie aussi bien pour les auteurs que pour les victimes, il faut des qualités humaines exceptionnelles pour le faire, des qualités altruistes, bienveillantes, ça a été des personnes formidables, on sent énormément d'humanité, d'altruisme, de bienveillance et forcément ça nous met en confiance... ils sont à l'écoute, ils réagissent, ça ne peut que bien se passer.

V-Héloïse : Les animatrices ont été très soutenantes, présentes entre les séances si on avait besoin de parler, si quelque chose nous avait blessées (...) il y a des moments où il y avait vraiment de blancs, eux ils faisaient en sorte que la conversation continue, que les tensions se décantent, de calmer les choses. Il y a quelque chose qui m'a donné l'énergie de prendre la parole, je pense que j'ai réussi parce que je me sentais en confiance, clairement c'était les deux animatrices, elles m'ont mise en confiance, elles étaient présentes, elles étaient au top. C'est quand même stressant d'aller en prison, surtout la première fois et le fait d'avoir des personnes qui sont rassurantes ça aide. Je redis le soutien au niveau de la parole et du regard, à un moment j'ai pris la parole et après j'y arrivais plus, il y en a une qui m'a regardée et après j'ai réussi à reprendre, il y avait un détenu qui avait du mal à s'exprimer et du coup une des animatrices l'aidait... Elles étaient différentes et complémentaires, quand il y avait des moments de tension, elles apportaient l'humour et ça faisait du bien, on a besoin de relâcher la pression.

V- Yona : ils sont adorables, ils ont le sens de l'écoute, ils sont attentionnés, ils sont dans l'émotion, on partage nos moments difficiles, ils sont omniprésents par rapport à notre désarroi ils m'ont redonné la joie de vivre rien que par leur façon d'être, leur sympathie, leur empathie, de l'humanisme (...)

V-Aurélié : Ce sont des piliers, ils sont le fil rouge, le fil conducteur, ils étaient mon repère.

Les animateurs par leur positionnement particulier sont congruents au dispositif restauratif qu'ils animent. En d'autres termes, ils incarnent les qualités d'écoute, d'acceptation inconditionnelle et de non-directivité qui favorisent un dialogue entre les participants. Ils ne sont pas interventionnistes mais contenant, ils incarnent une forme de sécurité et de bienveillance.

#### 4-Les membres de la communauté : l'autre regard bienveillant

Personnes auteures comme victimes apprécient la présence de personnes « neutres » - expression qui désigne les membres de la communauté - qui apportent un regard différent et, ce faisant, enrichissent les échanges.

Les participants soulignent également le positionnement de non-jugement des bénévoles et la pertinence des questions qu'ils posent toujours sans prendre parti pour les uns ou les autres.

A-Frédéric : Agréables, il n'y avait pas de jugement de leur part, en plus c'était des visiteurs, la mise en confiance a été facile, ils apportaient un questionnement intéressant, on a longuement parlé d'Ivan Jablonka sur la place de l'homme, le machisme.

A-Chris : Ils ont beaucoup écouté, ils posaient des questions quand ils n'arrivaient pas à comprendre, leurs questions étaient pertinentes c'est des personnes extérieures qui ne connaissent rien de nous, c'est un complément au système.

V-Laurence : comme eux ils ne sont pas victimes, leurs questions aux auteurs sont plus réfléchies, ils posaient les questions comme n'importe qui poserait des questions, c'est important aussi. Ils étaient posés, on aurait dit que eux ils étaient neutres, ils ne prenaient pas parti, ni pour les auteurs, ni pour les victimes, leur présence étaient vraiment essentielle.

Ils perçoivent également un rôle positif de facilitateur dans les moments où les échanges sont moins fluides.

A-Frédéric : Parfois ils nous questionnaient sur des choses pas très claires, parfois j'osais pas poser des questions pour ne pas blesser et eux par leur intervention pas blessante faisaient avancer, c'était une présence utile et agréable.

V-Héloïse : Au début je me demandais pourquoi il y a deux autres personnes, ils étaient plus en retrait mais il y a des moments où ils

parlaient, des moments où il y avait des silences, ou ils rebondissaient sur des sujets, pareil ils nous ont soutenus, ils étaient là pour nous... Une fois un détenu n'arrivait pas à expliquer et un des visiteurs lui a demandé s'il voulait qu'il explique, et il a pu nous expliquer clairement ce que cela voulait dire (un aménagement de peine).

Il en résulte l'image de personnes à l'écoute, apportant apaisement, harmonie et compassion au sein du groupe.

A-Romain : ce sont des anges, c'est grâce à eux que l'harmonie régnait, tout reposait sur leur chaleur, leur gentillesse, leur compassion, ils sont à la fois le baromètre et le soleil qui réchauffe les cœurs, c'est important qu'ils soient super humains, ils faisaient en sorte que les échanges se passent bien, ils arrivaient à chaque fois à rebondir, à mener telle discussion vers les points de convergence.

V-Eva : les représentants de la société civile je savais pas trop à quoi ils allaient servir mais ils servent à montrer la compassion, de la bienveillance et aussi à mettre un peu de neutralité dans le sens où ils ne sont ni auteurs, ni victimes, ils ressentent aussi de la tristesse, ils ont été bouleversés aussi, ils ressentent de la compassion, il y a tellement de choses fortes que leur présence sert à apaiser en fait, c'est une présence apaisante c'est bien qu'il y ait des gens qui puissent s'exprimer. Je n'aime pas le mot neutre, ils sont aussi dans l'émotion c'est simplement quand les émotions sont hyper fortes leur présence permet de redescendre l'émotion à quelque chose de plus gérable. Je suis admirative de la puissance de ce dispositif.

V-Yona : Ce sont des gens formidables, affectueux, des gens merveilleux, j'ai plus mes parents et j'ai eu l'impression d'avoir des parents merveilleux quelque part, une sûreté, rien que de se prendre dans les bras, d'avoir beaucoup de joie, d'émotions, ils ont un certain âge donc ils comprennent, ils ont une force en eux qu'ils nous ont transmise, pour moi c'est un peu ma famille spirituelle.

Cet autre regard non expert ou professionnel et bienveillant a tendance à symboliser un lien avec l'extérieur, l'intérêt de la société pour l'apaisement de celles et ceux qui ont commis et subi une infraction. Il constitue également un élément sécurisant en plus, un renforcement de l'accompagnement déjà en place grâce aux animateurs.

## 5-Le bâton de parole : outil utile mais contesté

Pour rappel, le bâton de parole est un outil des animateurs servant à réguler la prise de parole en s'assurant que tout le monde a pu s'exprimer à la hauteur de ce qu'il souhaitait dire. Comme dans l'étude précédente, il apparaît que son utilisation ne va pas de soi et est parfois perçue comme une contrainte par les participants.

Sa fonction consistant à permettre à chacun de s'exprimer jusqu'au bout de ses pensées sans être coupé peut créer des frustrations pour autant elle reste centrale dans le cadre de l'animation de la parole d'un groupe. En effet, celui-ci réunit des personnes plus ou moins timides, bavardes ou simplement à l'aise avec la prise de parole en public et chacune doit pouvoir avoir l'opportunité de s'exprimer.

A-Tom : Ce qui m'a moins plu c'est quand il s'agit de prendre la parole, j'avais envie de dire quelque chose mais vous avez pas le bâton de parole et on peut pas parler, on a envie de sauter sur quelque chose qui a été dit, si la personne prolonge, vous dites pas ce que vous vouliez dire ou après on oublie, les dernières séances c'était mieux on pouvait se couper la parole, c'était plus détendu.

V-Aurélié : Au début oui (on utilisait le bâton de parole) mais ça coupait les échanges, après on se donnait la parole de manière raisonnable, ça coupe le côté simplicité des échanges, parce qu'il faut un minimum de confiance pour aller parler à quelqu'un de choses très intimes, il y avait une victime qui était très discrète, s'il fallait qu'elle attende le bâton quand elle avait envie de parler, ça peut devenir compliqué.

Cependant, on note que la plupart des participants accepte cette contrainte, à tout le moins dans les premières séances où elle permet l'apprentissage du respect de la parole et aide à verbaliser dans les moments difficiles.

A-Frédéric - c'était une plume, c'est un objet sur lequel se reposer, ça permet d'oublier la scénographie autour qui peut être intimidante et ça permet de parler.

A-Chris : tant qu'on a la plume, on n'interrompt pas, on respecte, ça laisse la parole à la personne, on devait attendre qu'il pose la plume, après on avait pris l'habitude d'écouter et quand un parlait trop, M. disait je voudrais écouter...

V-Héloïse : on l'a utilisé pendant deux séances et après c'était tellement fluide et il y avait tellement de respect qu'on a arrêté, mais au début c'était nécessaire, comme on n'osait pas se lancer, ça m'a aidée pourtant ce n'était qu'une plume, ça m'a donné une force pour parler, le fait de

prendre cette plume ça a montré que j'allais parler et je me suis sentie plus en confiance, j'avais plus de force et de stabilité pour la suite.

Ce tour d'horizon des différents éléments du cadre identifiés par les participants comme étant source de satisfaction démontre comment leur combinaison contribue à distinguer les processus restauratifs des autres modes d'intervention dont ont pu bénéficier ou auxquels ont pu être confrontées personnes auteures et victimes.

En effet, à travers les bénéfices relevés par les participants pour chaque élément revient souvent l'idée de sécurité liée au sentiment d'être entouré et considéré. S'agissant des RDV/RCV en particulier, le temps et le rythme sont appréciés et ils contrastent fortement avec des temps précipités et brefs qui sont souvent la norme dans les prises en charge globale. Il serait possible de lier le thème de la préparation à la satisfaction découlant du « temps » dans la mesure où elle aussi consiste à « prendre le temps nécessaire ».

Si les précédents développements se sont plutôt concentrés sur les retours des participants aux RDV/RCV, il n'en reste pas moins que des apports et illustrations de l'expérience des médiations restauratives ont également pu être recueillis. Bien que minimales ces retours permettent à leur niveau de donner quelques éclairages sur ce dispositif ayant tendance à se développer de plus en plus en France.

## PARTIE 4 – ÉCLAIRAGES SUR LES MÉDIATIONS RESTAURATIVES

Comme mentionné en introduction, seulement deux personnes ayant bénéficié d'une médiation restaurative ont pu être interrogées :

- Une personne auteure dont la médiation n'a pas abouti à une rencontre mais qui a bénéficié d'entretiens de préparation. Cette personne met en avant les bénéfices thérapeutiques de ces entretiens qui lui ont permis de se libérer l'esprit.

A-Pascal : Ça m'a permis de libérer mon esprit de tout mon ressenti, elle (l'animatrice) m'a posé des questions qui fâchent un peu mais j'ai été sans détour et je lui ai expliqué. Tous ces petits trucs-là qui permettent de se libérer l'esprit et de pouvoir parler franchement et sans détour, avec Mme T. Je restais une heure et quart, on peut plus parler et se libérer, c'est pas son rôle mais c'est un peu comme si je parlais avec un psychologue.

- Une personne victime dont la médiation a abouti à une rencontre. Pour cette personne, les bénéfices associés à cette démarche sont très similaires à ceux des RDV/RCV.

Pour ce qui est de la préparation et de la relation aux animatrices, elle souligne la dimension sécurisante du cadre et de la prise en charge. En particulier, elle dit avoir apprécié la préparation de tous les aspects logistiques et pratiques de la rencontre mais également tout le travail d'exploration des attentes et de scénarisation de l'échange. S'agissant des animatrices, elle décrit une complémentarité entre elles qu'elle semble avoir apprécié.

V-Marie : un cadre bien posé, bien délimité...j'ai apprécié que l'on s'intéresse à des choses très pratiques le jour de la rencontre, c'est-à-dire la place de chacun, le choix de me placer où je veux, le choix de la place des encadrants, le fait qu'on ait convenu avec les encadrants que si c'était vraiment trop lourd pour moi en émotion je faisais un petit signe pour dire stop là j'ai besoin d'un break, de l'avoir cadrée ça m'a rassurée, ça m'a permis de la vivre effectivement (...) Ça s'est étalé sur trois/quatre mois, ce rythme-là m'a convenu parce que ça faisait remonter beaucoup d'émotions, on a travaillé les attentes, du coup ça a été plus facile. Il fallait pas que ce soit trop éloigné dans le temps, on avait décidé du mois, celui de l'anniversaire de la mort de mon fils, on avait 3-4 mois devant nous et on a réparti les entretiens, ça me permettait de mûrir mes attentes pour le jour J, ça a été difficile de mettre des mots.

V-Marie : Une (des animatrices) avait la voix plus chaleureuse, plus maternelle, l'autre plus professionnelle et dans leurs dires aussi elles se complétaient, d'ailleurs au début j'ai projeté plus sur la plus professionnelle, parce qu'elle m'a rassurée avec le cadre pour bien savoir où je mettais les pieds.

Pour ce qui est de la rencontre elle-même, elle parle d'un cheminement de l'appréhension du premier contact à l'échange plus fluide. Ses attentes ont été satisfaites même si elle n'a pas eu de réponses à toutes ses interrogations.

V-Marie : J'appréhendais le début, je ne voulais pas serrer la main, je ne voulais pas de geste physique proche mais le regard je ne savais pas du tout comment cela allait se passer. J'avais relativement confiance sur le regard que moi je pouvais poser sur lui mais je ne savais pas comment allait être perçu mon regard, et ce qui allait m'être renvoyé, et là il y avait un imprévu dont je n'étais pas maître... Il a senti que mon regard n'était pas accusateur je pense, et ça a permis des choses dans l'entretien, et y a eu un moment où mon fils était là dans l'entretien, c'est-à-dire qu'on en parlait l'un et l'autre, après la rencontre je lui ai demandé son téléphone pour éventuellement prendre de ses nouvelles et je ne l'ai pas fait... mais je reste toujours avec l'interrogation de cette nuit-là, il n'a pas apporté d'éléments supplémentaires pour expliquer son attitude, je pense qu'il n'était pas en état de se souvenir, je n'y allais pas pour ça mais j'aurais quand même aimé savoir.

Pour ce qui est des bénéfiques que la personne victime en retire, ils sont très similaires à ceux évoqués par les participants aux RDV/RCV : apaisement et gain en termes d'estime de soi. Elle souligne la complémentarité entre la démarche de justice restaurative et le procès dans la mesure où la première a permis un apaisement que le procès n'avait pas rendu possible. Concernant l'estime de soi, celle-ci est renforcée par le fait d'être allé au bout de la démarche. La participante à cette médiation résume sa satisfaction en expliquant qu'elle se sent restaurée.

V-Marie : Un certain apaisement, avant le procès j'avais l'impression de quelque chose d'inachevé, la rencontre finale c'est un apaisement, ce que le procès n'avait pas du tout réalisé... En tous cas l'estime de soi y a gagné un peu, j'étais satisfaite de moi, de me dire j'ai pu aller jusque-là. J'ai eu un apaisement et je vous l'ai dit une estime de moi qui n'est pas toujours très grande chez moi, je me sens restaurée.

Les retours formulés par les deux personnes ayant participé à des médiations restauratives sont similaires à ceux recueillis pour les RDV/RCV en termes d'apaisement, de libération, d'estime de soi renforcée et de sécurité.

À l'image des résultats de l'enquête nationale précédente, il convient de souligner que les bénéfices du processus restauratif en médiation restaurative en particulier sont ressentis grâce à la préparation même si aucune rencontre ou dialogue n'a finalement lieu.

Après avoir décrit en détail les apports et effets identifiés et formulés par les participants aux mesures de justice restaurative mises en œuvre en 2019, il convient désormais d'aborder la question des insatisfactions et améliorations à envisager.



## PARTIE 5- LES INSATISFACTIONS ET POINTS D'AMÉLIORATION

Les insatisfactions relevées par les participants aux mesures mises en œuvre en 2019 sont globalement de deux ordres.

Dans un premier temps, comme dans l'enquête précédente, le temps des sessions de rencontres de RDV/RDV est jugé trop court et ce retour souligne une fois de plus le paradoxe d'une offre de justice restaurative éphémère par essence mais créatrice de liens entre les personnes.

Dans un second temps, une des RCV est source d'insatisfactions liées à des difficultés dans la préparation démontrant l'importance de celle-ci dans le succès des rencontres.

### 1- Le temps de la session de rencontres jugé trop court

Certains participants auteurs comme victimes ont regretté que les RDV/RCV se terminent trop vite, ils auraient, soit aimé des séances supplémentaires pour avoir le temps de se livrer totalement, soit apprécié que des séances soient organisées à 6 mois ou 1 an afin de savoir comment les personnes ont évolué.

*A-Romain : On aurait aimé que ça dure un peu plus, on était toujours pris par le temps, pas évident de se quitter, parfois c'était brutal, c'est tellement des temps intenses et forts qu'on aimerait que ça dure... Le point négatif c'est qu'au final on a créé des liens avec des personnes qu'on ne reverra jamais dans notre vie, on se dit que ce serait bien de se revoir de temps en temps, j'aimerais garder des liens surtout avec les victimes.*

*V-Héloïse : Un point négatif c'est que c'était court, j'aurais aimé une ou deux séances de plus, j'imaginai une ou deux séances en plus 6 mois après ou 1 an, j'aurais aimé savoir ce que les personnes sont devenues, si la sortie approche pour les détenus, pour les victimes, si elles vont mieux, moi pouvoir expliquer comment je vais.*

À travers ces témoignages deux hypothèses peuvent être émises. La première consiste à questionner la préparation des rencontres : ont-elles été suffisamment préparées à ce que la session de RDV/RCV ait un début et une fin, à son caractère ponctuel et éphémère ?

En l'occurrence, malgré les explications données par les animateurs concernant le déroulé de la mesure, certains participants sont surpris des liens qui se créent entre eux et ils ne peuvent pas les anticiper. La déception peut donc survenir malgré une préparation tout à fait adéquate.

Encore une fois, il s'agit ici de l'illustration d'un paradoxe des RDV/RCV ou de leurs limites qui consiste à proposer un espace de dialogue dépourvu de « suites » ou d'entretien des liens entre les personnes. À ce titre, les deux mois d'interruption sans contact entre les participants prévus par le protocole entre la cinquième rencontre et la rencontre bilan qui clôture une session ont pour rôle de permettre le deuil des rencontres pour toutes et tous.

## 2- Les conséquences du non-respect du cadre des RDV/RCV concernant la reconnaissance des faits

Dans une des RCV, parmi les trois personnes auteures participantes, l'une ne reconnaissait pas sa culpabilité et une deuxième estimait que sa victime avait une responsabilité dans son passage à l'acte. Ce défaut de reconnaissance des faits a été source d'insatisfaction et pose la question de la qualité de la préparation.

Cette configuration aurait pu ne pas poser de problème si les attentes exprimées par les uns et les autres correspondaient malgré tout. Peut-être que les personnes victimes auraient pu être curieuses d'entendre le témoignage de personnes auteures ne reconnaissant pas entièrement leurs actes dans une recherche de compréhension. Cependant, en l'occurrence, il semble, à la lecture des témoignages des participants, que d'une part ils n'étaient pas suffisamment préparés à accueillir des points de vue différents et que parfois leurs attentes ne correspondaient tout simplement pas, et d'autre part, qu'au moins l'un des auteurs ne reconnaissait absolument pas les faits alors même qu'il s'agit d'une condition légale à la mise en œuvre de la justice restaurative.

A-Jean : Moi je me suis fait avoir par mes enfants et ma femme, ils ont essayé de me faire suicider et ça n'a pas marché et ils ont porté plainte contre moi pour usage avec arme, les caméras vidéo en panne, j'ai pu rien prouver, j'ai dit je suis marron (...) à la deuxième séance je suis allé voir la responsable je leur ai dit vous savez je suis pas du tout à ma place ici, moi ça m'apporte rien, on m'a dit faut attendre vous venez de commencer.

A-Tom : Ça s'est déroulé plus ou moins bien, un des participants ne jouait pas le jeu, je ne comprends pas que les animateurs n'aient pas identifié un peu le personnage au départ, il nous a abusés.

A-Tom : Les victimes elles revendiquent vraiment, ça me dérange un peu dans le sens où tout n'est pas blanc d'un côté et noir de l'autre vous voyez, je vois pas quelqu'un qui devient violent si il y a pas eu provocation ou alors on est dans une pathologie qui n'est plus de la violence conjugale, il serait violent avec tout le monde.

V-Lydie : Il y en a deux, je pense qu'ils tournaient autour du pot mais sans dire, parce qu'ils ont été condamnés mais ils n'ont rien fait, il y en a un il a bien tapé sa femme mais elle l'a bien cherché, donc ce n'est jamais de leur faute.

Enfin, le fait que la troisième personne auteures vienne d'épouser sa victime, a semé le trouble chez les personnes victimes.

V-Lydie : Il y en a un qui était franc mais j'ai pas compris son histoire, que sa femme reste avec lui quand même, moi je sais que je pourrais pas pardonner.

V-Aurélié : Sa victime il venait de l'épouser, il l'avait demandée en mariage et sorti de prison ils se sont mariés et je me dis elle est sous emprise, lui il se sentait guéri mais j'y crois pas, je sais pas comment cette femme a pu.

Dans ce contexte, les personnes victimes se focalisent sur la qualité de l'accompagnement par les animateurs et du partage avec les autres victimes. Il semble même que la satisfaction manifestée par les personnes victimes vienne non pas du dialogue avec les personnes auteures mais des échanges avec les autres personnes victimes dans une dynamique d'intercompréhension ainsi que de la bienveillance dont ont fait preuve les animateurs.

V-Lydie : Elles (les animatrices) ont été formidables, très à l'écoute, de bon conseil... leur écoute, leur sagesse, pas nous dire ce qu'il fallait faire mais comme j'étais harcelée au téléphone je pensais qu'on pouvait rien faire mais ils m'ont conseillé d'aller à la gendarmerie, eux ils pouvaient retrouver le numéro qui m'appelait... je voulais connaître mes droits, j'avais droit à 2000 euros, savoir comment faire pour les avoir et ça j'ai pas su (...) ça fait du bien de voir qu'il y a des personnes à l'écoute, qui sont là pour nous (...) et les femmes qui ont déjà été battues, une dame elle disait j'ai subi ça mais elle en ressort plus forte, j'espère que je vais réussir à en ressortir plus forte... je pense que ça m'a pas apporté grand-chose, peut-être de mieux accepter par rapport aux autres.

V-Aurélié : On dit qu'il n'y a pas de clan victimes/auteurs mais quelque part on sent quand même cette solidarité entre les victimes, d'être toutes dans l'émotion même si certains auteurs peuvent être meurtris par ce qu'ils ont fait, il y a des choses qui se passent entre victimes, il y a une solidarité qui se crée en sortant on a envie de vider notre sac davantage.

Contrairement aux personnes victimes des autres mesures, cette expérience ne leur a pas permis de porter un regard différent sur les personnes auteures et ne leur a pas non plus permis de se sentir plus apaisées. Cela vient au contraire confirmer ce qu'elles ont pu vivre elles-mêmes et renforcer leur opinion sur « l'autre ».

V-Aurélié : Il y en a un ben qui disait « non c'est elle qui est tarée », avec un personnage comme ça c'est elle qui est tarée, quand on a un taré en face de soi, forcément on devient taré, lui il me sortait par les yeux parce que je voyais vraiment le monstre enfin l'autre taré avec qui j'avais pu vivre des choses horribles, ça nous renvoie à des choses qui étaient un peu enfouies. (...) On était toutes à des degrés différents dans la justice mais on se sentait pas en sécurité ni l'une ni l'autre, on étaient toutes là avec ce côté d'insécurité en fait face à des auteurs, moi je me dis une fois passée cette porte qu'est-ce qu'ils font. (...) Ca a été compliqué avec une personne, il avait tué quelqu'un et était sorti de prison et il nous dit quoi, il a tabassé son ex parce qu'elle le méritait, c'était elle la tarée et il n'a eu que du sursis et puis il y avait un autre monsieur, il disait « ben a force quand vous agressez un chien, ben on vous mord », en fait lui il considérait avoir été agressé plusieurs fois par sa femme et il disait à un moment je me suis rebellé et elle a eu ce qu'elle méritait. Ca m'a juste davantage ouvert les yeux sur le personnage avec lequel j'ai vécu pendant 4 ans, pour moi il y a ce côté manipulateur, dans le déni, ils assument sans assumer.

Ce phénomène a également été vécu par une personne auteure qui porte le même regard qu'avant son entrée dans le processus sur les personnes victimes, responsables en partie de ce qui leur arrive selon lui, et qui exprime des regrets à ne pas avoir pu dire ce qu'il souhaitait par peur d'être mal jugé.

A-Tom : Je regrette je n'ai pas pu dire ce que je voulais, parce que c'est pas facile de s'exprimer dans ces situations de stress, quand ils disent des choses qui vous touchent, c'est quand même des accusations qu'on entend et vous pouvez pas répondre, c'est perturbant, c'est pas comme au tribunal mais il y en a une elle s'est revendiquée féministe à fond, avec une haine des hommes que ça avait engendré chez elle. Elle se responsabilisait pas du tout par rapport à son affaire, elle est restée alors que la porte elle est ouverte, tout le monde a la liberté de partir même ses amis lui avaient reproché, elle était campée sur sa position de victime à fond... Le plus difficile c'est quand la victime reste sur sa position c'est-à-dire que ça la touche pas, elle ne fait pas d'effort, de se dire je vais essayer de comprendre, sur cette personne j'ai bien vu qu'on n'a aucune emprise.

Sur ce dernier point s'agissant de la peur du jugement, ce témoignage fait écho en contradiction avec les récits des personnes auteures qui dans le cadre d'autres mesures affirmaient tirer beaucoup de satisfaction à pouvoir s'exprimer sans tabou ni jugement de la part du reste du groupe.

Ici, encore une fois, ces quelques retours conduisent à questionner la préparation des personnes en termes de correspondance des attentes. L'exploration des attentes semble ne pas avoir été suffisamment approfondie tout comme la scénarisation des échanges à venir.

Enfin, la question de l'absence de reconnaissance de fait pour l'un des auteurs remet en cause sa présence même dans un tel processus de justice restaurative au regard des conditions exigées par la loi.

À côté de ces deux points, d'autres éléments d'insatisfaction divers et plus spécifiques sont évoqués par les participants.

L'attente est par exemple mal vécue par certaines et certains. Elle résulte soit du retard des autres participants ou est relative au temps creux du début des séances. Elle concerne également le temps long de la mise en place des projets de justice restaurative parfois ponctués de reports.

A-Tom : Ce qui est gênant c'est qu'on attend à chaque fois dehors dans notre voiture pendant que les victimes rentrent, là y a un petit temps qui se perd, on attend qu'on vienne nous chercher

V-Eva : Il y a eu un seul épisode qui s'est moins bien passé, c'est le jour de la rencontre avec l'autre victime, elle est arrivée avec 45 mn de retard et ils m'ont laissé attendre toute seule dans la salle d'attente, là ça a été horrible j'ai failli tout abandonner, j'étais stressée de voir l'émotion qui montait et l'incapacité d'aller travailler après, les deux animatrices et représentants de la société civile étaient dans une pièce, je me suis sentie très seule et pas en sécurité. Je leur ai dit après, je ne veux plus être seule, j'ai su l'exprimer et ils ont su en tenir compte.

A-Frédéric : Malheureusement il y a eu des retards, on a attendu un an, les participants ont changé, un était au quartier d'isolement, il communiquait par lettre mais c'était pas facile d'être que deux, j'imaginai me reposer sur les autres, là du coup j'ai dû participer un peu plus.

V-Lauria : Pour la prison, quand on vient des fois, il y a des nouveaux gardiens et ils ne savent pas qu'on doit venir, on restait longtemps dehors à attendre, il faudrait informer tout le personnel qu'on vient.

Les temps d'attente décrits par les participants devraient être pris en considération afin qu'ils puissent s'y préparer. Il serait également envisageable que des membres du groupe projet par exemple attendent avec eux afin de rendre ce temps plus gérable si nécessaire.

Deux autres témoignages évoquent des insatisfactions qui peuvent être reliées à des manques dans la préparation. En effet, le premier concerne un sentiment de déception par rapport au témoignage écrit d'un auteur placé à l'isolement lequel n'a pas le même impact qu'un récit oral en présence. Cette configuration particulière doit pouvoir être préparée dans le sens où les animateurs ont pour rôle de rechercher auprès des participants si elle correspond aux attentes exprimées.

Ensuite, un second témoignage évoque un sentiment de déception face à l'absence de réponses juridiques apportées par le processus de justice restaurative.

Or, ce dernier n'a pas pour objectif d'apporter de telles précisions, si les attentes exprimées par les participants les recherchent alors elles ne sont pas concordantes avec le dispositif restauratif. Encore une fois cette correspondance entre les attentes et l'offre de justice restaurative doit être évaluée par les animateurs au cours de la phase de préparation.

V-Laurence : Ça s'est bien passé mais il y avait un auteur écarté (au quartier d'isolement) il passait ses émotions par écrit mais ça n'a pas le même impact, les lettres étaient bien faites mais il n'y a pas l'humain, c'est facile d'écrire pardon, c'est ma faute, ça touche pas autant la personne, il écrit, il a le temps de se corriger alors qu'en direct ce qui est dit est dit.

V-Aurélié : J'arrivais pas à comprendre comment quelqu'un qui a mis 7 jours d'ITT à sa femme il a pris 18 mois et moi qui ai eu 90 jours d'ITT, il a rien eu, on n'a pas toutes les clés, je comprends pas le mot justice est présent dans JR, je pensais avoir plus de réponses du côté juridique pour m'apporter une certaine sérénité, pour pouvoir me dire le taré avec qui j'étais il a été bien jugé.

À la lecture des retours formulés par les participants en termes d'insatisfaction il apparait clairement qu'elles pourraient être évitées grâce à une meilleure préparation en termes d'exploration des attentes des participants et de scénarisation de l'échange à venir.

## Conclusion

Les retours des participants aux mesures de justice restaurative mises en œuvre durant l'année 2019 corroborent les éléments rapportés par ceux de 2017 et 2018 contenus dans notre précédente enquête. Il existe donc une constance entre ces divers témoignages

Tout d'abord, les personnes auteures comme victimes font état du pouvoir libérateur de la parole et du dialogue qui permettent de « débloquer » des sentiments restés enfouis, de dire ce qui n'a jamais été dit auparavant, d'avoir une occasion de s'expliquer et ce sans tabou ni jugement.

Ensuite, le récit et l'échange sont source d'apaisement dans la mesure où les personnes se sentent écoutées, entendues, comprises et reconnues en tant qu'être humain. L'estime de soi est également renforcée par le fait même de participer au processus restauratif mais également d'apporter des réponses longtemps recherchées par celle ou celui assis en face de soi. Cette reconquête d'une forme de pouvoir ou empowerment est décrite à la fois par les personnes victimes et par les personnes auteures qui s'autorisent à envisager un avenir plus serein et nourri par des projets.

Par ailleurs, selon les participants, la justice restaurative contribue aux processus complexe de réparation et de désistance au sein desquels ils évoluent de manières diverses selon le parcours de vie de chacun. La justice restaurative peut venir clôturer un processus de reconstruction ou en être une simple étape. Les effets identifiés précédemment participent de façon plus ou moins importante selon les personnes à leur réparation et/ou l'objectif de désistance dans lequel elles se sont engagées.

Les éléments du cadre tels que le rôle central de la préparation, la posture des animateurs, la bienveillance des membres de la communauté ou encore le temps et le rythme des rencontres pour les RDV/RCV sont autant de gages de sécurisation du dispositif. Seule l'utilisation du bâton de parole est jugée contraignante même s'il est considéré comme utile pour gérer la circulation de la parole.

En outre, les quelques retours des deux participants aux médiations restauratives correspondent aux points de satisfaction relevés par les participants aux RDV/RCV. Une spécificité est à noter, celle des bénéfices de la préparation indépendamment d'une rencontre en face à face.

Enfin, les insatisfactions identifiées par les participants, à l'image de celles exprimées dans l'enquête précédente, peuvent soit être évitées grâce à une préparation améliorée ou font partie de la nature paradoxale des dispositifs en particulier des RDV/RCV à la fois éphémère et créateurs de liens.

Il apparaît nettement que le professionnalisme des animateurs de justice restaurative, c'est-à-dire leur formation initiale mais également continue ainsi qu'une pratique régulière de l'animation et une supervision, apparaît comme un gage incontestable de qualité des processus restauratifs. Il apparaît alors opportun

d'explorer plus avant cette question du professionnalisme et plus largement des intervenants en justice restaurative : qui sont-ils ? quels apports identifient-ils à leur intervention ? quelles difficultés rencontrent-ils ? quelles propositions d'amélioration proposent-ils ? comment envisagent-ils la justice restaurative par rapport au système de justice pénale ? etc. Autant de questionnements que nous avons eu l'occasion de poser aux participants à la troisième partie de cette enquête : les intervenants et les professionnels de la justice restaurative.

Concernant les perspectives de recherche liées à l'évaluation des effets de la justice restaurative sur les participants aux mesures, elles concernent à la fois les méthodes utilisées ainsi que les objets étudiés.

S'agissant des premières, l'entretien semi directif pourrait par exemple être complété par l'observation des pratiques de justice restaurative mais aussi des personnes dans leur milieu familial ou autre avant et après les rencontres.

L'aspect temporel est ici aussi crucial et pourrait s'appréhender, si les moyens le permettaient, de façon plus longitudinale avec un recueil de données et une analyse pré-rencontres de dialogue, post rencontres de dialogue quasi immédiate puis à 6 mois, 1 an voire 5 ans. Ce paramètre temps inviterait à interroger le maintien ou non des effets constatés.

Enfin, la pluridisciplinarité des regards (juridique, criminologique, victimologique, psychologique, anthropologique, sociologique, etc) serait également une réelle richesse pour l'analyse et la compréhension du phénomène.

S'agissant des objets et au regard de l'évolution du développement de la justice restaurative en France avec une stabilisation voire une baisse du nombre de RDV/RCV et une augmentation du nombre de médiations restauratives, il apparaîtrait intéressant de procéder à des analyses spécifiques selon le type de mesure mais aussi la nature de l'infraction concernées afin d'en mesurer la spécificité des effets pour chacune. Cette perspective implique toutefois que le volume de mesures de justice restaurative dans chaque catégorie et, surtout de répondants volontaires, soient suffisamment conséquents sans être trop important pour procéder à de tels travaux.

Dans tous les cas, la recherche en justice restaurative en France n'en est qu'à ses débuts et l'IFJR est heureux d'y contribuer à son niveau et espère s'inscrire dans de futures collaborations en la matière qui donneront à voir de belles perspectives scientifiques à ce champ encore trop méconnu.



# III- La parole aux intervenants et aux professionnels de la justice restaurative 2020

## Introduction

Troisième et dernier volet de l'enquête conduite en 2020, les développements suivants analysent les retours des intervenants et professionnels de la justice restaurative qui ont accepté de répondre à nos questions. Cette troisième partie vient compléter les données chiffrées de l'état des lieux des programmes et mesures ainsi que les effets et apports de la justice restaurative constatés par les participants aux mesures.

Il s'agit ici d'envisager un autre regard sur la justice restaurative afin de mieux comprendre le point de vue des intervenants et professionnels de la justice restaurative et ainsi compléter davantage l'analyse autour du développement de cette dernière en France, ses apports et ses freins.

Les questions qui animent cette partie sont multiples et concernent : les apports de la justice restaurative que les professionnels identifient pour elles/eux mais aussi plus généralement pour le système de justice pénale ; quels impacts sur leurs pratiques professionnelles ? quels effets sur le système de justice pénale selon elles/eux ? les bonnes pratiques quant à la mise en œuvre et la pérennisation des projets de justice restaurative (qu'est-ce qui fonctionne selon elles/eux ?).

Tous ces sujets sont abordés à travers les témoignages des intervenants et professionnels de la justice restaurative issus de trois sites spécifiques identifiés comme étant les plus « expérimentés » car proposant une offre de justice restaurative pérenne avec au moins deux mesures déjà mises en œuvre.

## 1- Problématique

La question principale qui anime la présente étude concerne l'influence de la justice restaurative sur le système de justice pénale dans son ensemble et inversement.

En d'autres termes, du point de vue des artisans de la justice restaurative en quoi cette dernière nourrit-elle, complète-t-elle ou s'inscrit-elle en contradiction avec le système de justice pénale actuel ?

L'hypothèse formulée ici est celle selon laquelle le regard expérimenté des professionnels de la justice restaurative peut éclairer sur les changements, tentatives d'évolutions, innovations ou, au contraire, inerties que suscitent cette nouvelle pratique.

En effet, à travers les apports identifiés par les professionnels de la justice restaurative et l'impact de leur pratique sur leur profession d'origine (principalement les métiers de CPIP et de professionnels juristes ou psychologues de l'aide aux victimes) mais également les difficultés qu'ils pointent quant à la mise en place de tels dispositifs peuvent être analysées les relations entre cette justice restaurative et le système de justice pénale de façon détaillée.

À partir de ces éléments c'est l'avenir de la justice restaurative qui peut être questionné quant à son développement et ses éventuelles transformations.

## 2- Méthodologie

Afin d'aborder ces questionnements, trois sites ont été identifiés dans l'hexagone selon le critère de leur expérience en matière de justice restaurative.

Chacun de ces trois lieux a mis en œuvre au moins deux mesures de justice restaurative et propose une offre « pérenne » en la matière.

La méthodologie utilisée est encore une fois résolument qualitative et repose sur l'outil des entretiens semi-directifs.

Pour chaque site, nous avons tenté d'approcher une diversité d'acteurs en commençant par les animateurs de justice restaurative issus des SPIP et associations d'aide aux victimes, les directions de ces services, quelques membres des groupes projets et comités de pilotage, psychologues et magistrats.

Cette approche a conduit à l'interview d'une dizaine de personnes pour chaque site. Les données ainsi récoltées ont ensuite été croisées afin de les comparer et de construire une analyse qui se découpe en trois parties : les apports (1), les difficultés (2) et l'avenir de la justice restaurative en France (3) à partir du regard des professionnels et intervenants et avec en filigrane le questionnement autour des relations entre justice restaurative et système de justice pénale.

## 3- Spécificités des sites objets de l'étude

Afin de mieux cerner la configuration de chacun des trois sites concernés, il convient d'en détailler les spécificités.

### a- Premier site

**Origines du projet justice restaurative :** l'intérêt pour la justice restaurative découle de celui manifesté par le SPIP pour les victimes à travers un échange avec la Belgique en 2011 et la découverte d'une prise en charge globale par les services belges de la personne victime et de la personne auteure d'infraction. À partir de ce moment, le souhait de mettre en œuvre des mesures de justice restaurative est né et a été porté par la direction du SPIP puis tout le service. L'association d'aide aux victimes (AAV) a été très rapidement intégrée au projet et a également rapidement manifesté son appétence en faveur de la justice restaurative.

**Configuration :** le groupe projet (GP) se compose d'une majorité de CPIP et d'une représentation conséquente de l'AAV locale. Il compte en tout entre quinze et vingt personnes. La directrice du SPIP est la porteuse du programme et le GP est très

impliqué dans la mise en œuvre des mesures de justice restaurative à travers des rôles d'accompagnement des personnes victimes et auteures à leur domicile et d'accueil lors des rencontres mais également de tous les aspects logistiques.

Des participants volontaires viennent témoigner lors des réunions du GP une fois les mesures clôturées afin de formuler un retour auprès de ceux, intervenants et professionnels, n'ayant pas animé de rencontres. Toujours sur la base du volontariat, certains participants auteurs interviennent également au sein de programmes de prévention de la récidive (PPR) afin de témoigner de leur expérience de justice restaurative auprès d'autres personnes condamnées.

**Partenariat :** des échanges de pratiques professionnelles sont organisés entre le SPIP et l'AAV à travers des entretiens croisés. Le partenariat est solide et bien ancré. La direction du SPIP évoque la justice restaurative à chaque réunion hebdomadaire du service afin de maintenir la dynamique et l'émulation autour du projet.

Deux types de mesures de justice restaurative sont proposées sur le site (RDV/RCV et CSR). Une moyenne de deux à trois mesures sont mises en œuvre chaque année depuis 2017.

Dix personnes provenant du premier site ont participé à l'enquête dans le cadre d'un entretien semi directif, trois animateurs CPIP, une animatrice issue de l'AAV, deux CPIP du milieu fermé et deux du milieu ouvert membres du groupe projet, un cadre de l'administration pénitentiaire et une psychologue du SPIP.

## b- Deuxième site

**Origines du projet JR :** la justice restaurative retient l'intérêt depuis longtemps, avant 2014, pour celle qui est la porteuse du projet. Cette dernière s'est appuyée sur une convergence d'intérêt, d'une part le souhait du SPIP de développer la prise en compte de la victime dans le cadre de la prise en charge des personnes auteures et, d'autre part, la volonté de la directrice de l'AAV de mettre en œuvre des mesures de justice restaurative au sein de son organisation.

**Configuration :** cette personne motrice a la particularité d'avoir à la fois travaillé pour le SPIP par le passé et de travailler désormais pour l'AAV avec une mission spécifique consacrée à la justice restaurative pour chacun de ces postes.

Son travail est centré sur la place de la personne victime et la justice restaurative fait partie de ses activités dans le cadre d'un pôle médiation rattaché à l'AAV.

Elle effectue également des permanences au sein du SPIP. Le département dans lequel intervient cette professionnelle est très vaste et l'activité justice restaurative est coordonnée par elle seule ce qui implique que la pérennité de l'offre justice restaurative repose très largement sur ses épaules.

**Partenariat** : encore une fois, la particularité du site en question tient au fait que la personne ressource en matière de justice restaurative intervient à la fois au sein de l'AAV et du SPIP. À chaque réunion d'équipe de l'AAV, elle évoque la justice restaurative. Pour ce qui est du SPIP, elle communique sur la justice restaurative et les projets en cours de manière plus informelle au gré de ses contacts avec les personnels de l'administration pénitentiaire.

Quatorze personnes évoluant dans le cadre du projet de justice restaurative du site 2 ont été interviewées. Parmi elles, la « porteuse » du projet de l'AAV également animatrice, la directrice de l'association ainsi que deux autres animatrices, deux psychologues et une juriste de la structure, deux psychologues de l'administration pénitentiaire, trois CPIP dont un animateur, une DSPIP et une juge d'application des peines (JAP).

### c- Troisième site

**Origines du projet JR** : le groupe projet a vu le jour en janvier 2016 et sa naissance est le fruit de l'intérêt de la chef de service de l'AAV pour la justice restaurative depuis les assises de l'INAVEM (France Victimes) qui abordaient le sujet en 2018. Le directeur du SPIP a été contacté et s'est rapidement engagé dans le projet.

**Configuration** : la coordination du projet de justice restaurative est réalisée en binôme entre la cheffe de service de l'AAV et le directeur du SPIP depuis 2016. Les réunions du GP sont mensuelles et des réunions en groupe restreint sont également organisées tous les 15 jours lorsqu'une mesure est en cours. Le GP est « ouvert » dans le sens où il réunit 25 à 30 personnes comprenant des invités, des sorties et des entrées de nouvelles venues.

En ce qui concerne l'AAV, seuls des bénévoles sont engagés dans l'animation des mesures de justice restaurative à l'exception de la cheffe de service qui a également animé. La direction s'oppose à ce que des salariés soient formés. Chaque mesure est réalisée en six mois excepté une mesure de RCV portant sur les violences sexuelles mise en œuvre en un an et demi.

**Partenariat** : toutes les actions liées à la justice restaurative sont réalisées en binôme AAV/SPIP. L'information par exemple est effectuée auprès des potentiels participants par un binôme non animateur pour la mesure concernée et l'animation réunit également toujours deux professionnels issus des deux structures partenaires.

Les deux coordonnateur.trices du projet accueillent ensemble les personnes lors des rencontres et des accompagnateur.trices sont mobilisés.

Depuis peu, des débats animent le GP et opposent les premiers formés aux nouveaux professionnels devenus animateurs plus récemment.

Une des spécificités liées au site est l'organisation de RCV/RDV mixtes c'est-à-dire des « RDV à l'extérieur » nécessitant la délivrance de permissions de sortir par le JAP pour les personnes en détention. L'implication du magistrat est alors cruciale.

Pour ce troisième site, neuf personnes ont participé à l'enquête : trois bénévoles animateurs de l'AAV, la directrice de l'association, trois CPIP animateurs, un cadre de l'administration pénitentiaire et une juge d'application des peines.

# PARTIE 1- REGARDS DES INTERVENANTS ET DES PROFESSIONNELS SUR LES APPORTS DE LA JUSTICE RESTAURATIVE...

Les apports de la justice restaurative sont doubles : ils sont à la fois observés par les intervenants et les professionnels sur les personnes qu'ils accompagnent dans ce cadre mais également pour eux-mêmes.

Il est indéniable qu'être témoins des bénéfices de la justice restaurative sur les participants nourrit la satisfaction des intervenants eux-mêmes qui ont participé à la réalisation du processus. Cette satisfaction est également un apport pour eux.

## 1- ... Au bénéfice des personnes participantes

Il s'agit ici de rendre compte des apports de la justice restaurative observés par les intervenants sur les participants aux mesures.

Ces témoignages peuvent être lus en comparaison avec les récits des participants, c'est-à-dire leurs propres regards sur leur participation.

Les trois principaux effets que constatent les intervenants et professionnels de la justice restaurative sur les participants sont : une évolution, une ouverture et une réparation des personnes.

### a- Une évolution

Cette évolution est multiple : elle est celle des regards des uns sur les autres, elle est physique pour certain.es participant.es, elle concerne également les parcours professionnels pour d'autres ou encore la perception de la peine prononcée.

De façon plus précise, quatre formes principales d'évolutions sont constatées par les répondants :

1- **L'évolution des regards** implique que les participants voient au-delà de l'acte subi ou commis par les personnes.

*« L'expérience Sycomore les personnes détenues nous en parlent beaucoup, c'est incroyable elles en parlent de façon très précise **comme quelque chose qui a permis de mettre le doigt sur un certain nombre de choses**, c'est : **j'ai compris que mon acte avait eu des implications que je n'imaginai pas** qu'il ait pu avoir et notamment pas uniquement sur la victime directe comme je le pensais par exemple des blessures physiques, les personnes détenues ont été très touchées par les personnes*

victimes qui sont venues les voir et ce qu'elles ont pu partager sur leurs expériences, le point que j'ai noté c'est l'impact de leurs actes sur la victime et les victimes indirectes ».

Une juge d'application des peines du Site n°2

« Ils disent au début **je vous considérais comme des monstres et aujourd'hui je vous considère comme des hommes**, comme des gens bien, ça les a confortés dans le fait qu'ils n'étaient pas des monstres... ils ont pris conscience qu'il y avait eu des dégâts qui ont été faits sur les victimes, des dégâts consécutifs à l'acte, l'entourage des victimes mais aussi leur propre famille, la perte des enfants, la honte des parents ».

Une animatrice du Site n°2

« **On appréhende la personne comme le sujet et non comme un objet**, la différence essentielle avec la JR c'est de pouvoir regarder l'autre autrement, et **le regard que l'on porte sur l'autre symboliquement le met déjà à une autre place**, c'est stérile de mettre une personne dans une case victime, la JR c'est un processus, c'est une vision dynamique ».

Une psychologue orientatrice de l'AAV du Site n°2

2- **L'évolution physique** se constate par l'observation de postures différentes accompagnant une **estime de soi renforcée** ou une **diminution du sentiment de peur**. Les personnes se tiennent plus droites, ne détournent plus le regard, etc.

« Ce jeune homme-là **c'est physiquement que j'ai vu le changement**. C'était quelqu'un d'introverti, toujours le dos voûté qui avait beaucoup de mal à lever les yeux, à regarder son interlocuteur droit dans les yeux. Je l'ai vu entre guillemets s'éclorer et s'épanouir ».

Une animatrice du Site n°1

« J'ai été très agréablement surpris **de l'évolution des victimes** (...) dès la deuxième séance il y avait un **changement physique des victimes**, elles s'ouvraient, elles étaient beaucoup moins fermées avec une attitude beaucoup plus ouverte... et ça c'est impressionnant (...). Même si elles ont eu un suivi elles se sentent relativement seules par rapport à tout ça et le fait de pouvoir aborder ça avec des auteurs, voilà ça a libéré certaines choses en elles. Et **ça physiquement on le voit rapidement**, et ça c'est vraiment impressionnant ».

Co-coordonateur du projet JR (SPIP) du Site n°3



3- L'évolution quant aux parcours **professionnels et personnels** quant à elle est liée au fait que les participants **s'autorisent à envisager l'avenir**, à avoir des projets et ne restent plus figés dans l'acte.

*« Je suivais les victimes que j'avais orientées et pour une ça a eu **un vrai rôle libérateur**, c'était la dernière pierre, pour elle si elle était capable de s'exposer devant un groupe, d'une certaine façon elle était capable de gérer tout le reste facilement, ça a eu un rôle libérateur et ça lui a ouvert pas mal de portes, ça l'a soulagée, je sais que **maintenant elle a plein de projets** ».*

*Une psychologue orientatrice de l'AAV du Site n°2*

*« **Elles ont senti une évolution dans la vie personnelle de chacun entre le début et la fin de la mesure**, une personne qui n'avait jamais tenté de passer son permis de conduire et qui a obtenu son permis, la remobilisation d'un auteur qui n'avait jamais demandé d'aménagement de peine pour revoir ses proches et ses amis pendant des années qui vivait comme ça peut être pour s'auto-punir a dit qu'il s'était autorisé à faire une demande pour un aménagement de peine et revoir ses proches et ses amis ».*

*Directrice de l'AAV du Site n°2*

*« Quand t'es dedans (en train d'animer des mesures de justice restaurative), ben tu vois **tellement d'amélioration dans le parcours des gens**, dans ce qu'ils traversent. Et que même s'il n'y a pas d'après, en tout cas pendant ce temps-là, pendant ces dispositifs-là, ça leur apporte tellement... »*

*Co-coordinatrice du projet JR (AAV) du Site n° 3*

4- **L'évolution quant à la peine et au procès**, enfin, se mesure à l'aune de la prise de **conscience des répercussions** de l'acte et de la **découverte de l'univers carcéral** exprimées par les uns et les autres.

*« (...) la justice restaurative, je pense qu'elle a **mieux permis aux auteurs de comprendre leur condamnation et mieux permis aux victimes aussi de comprendre ce jugement** ».*

*Une animatrice du Site n° 3*

« Il y a les regards mutuels (...) regards des auteurs sur les victimes, **les auteurs qui se disent « bah merde »** comment dire, « **on n'avait pas réalisé en fin de compte** » et **les victimes d'une autre manière réalisant tout un pack de traumatismes de vie des auteurs** et ce avant d'avoir commis les faits et avant d'être incarcérés et autres types de regards, regard sur le milieu carcéral... **Le milieu carcéral ce n'est pas le club Med**, on pense que c'est le club Med mais ce n'est pas le club Med ».

Un animateur du Site n°3

## b- Une ouverture

Cette ouverture se caractérise par la **libération de la parole**. Elle se traduit par une **ouverture aux autres** mais également **au monde extérieur** en général.

Les professionnels et intervenants en justice restaurative constatent par exemple **trois phénomènes autour de cette libération de la parole**.

D'abord celle-ci est **progressive et est permise par la confidentialité**. Elle est également qualifiée d'inédite par les participants.

Ensuite, l'absence de tabou caractérise cette prise de parole dans la mesure où les personnes expliquent pouvoir **s'exprimer sans être jugées**.

Enfin, à travers le dialogue c'est au constat d'une **similarité des souffrances** que disent faire face les participants qui se rendent compte qu'ils partagent finalement des douleurs communes d'une certaine manière.

« Ils vont pouvoir **livrer des choses sans craindre que leurs propos soient utilisés et qu'on fasse un retour au JAP**, ils se sentent plus libres, ça fait tomber une barrière qu'il y ait la **confidentialité** »

Une CPIP orientatrice du Site n°2

« **Ça leur permet de verbaliser beaucoup de choses, de se sentir plus à l'aise avec l'autre mais aussi avec eux-mêmes**, le fait de verbaliser, ils ont moins honte, ça les aide à travailler ces aspects-là, je pense notamment tout ce qui concerne la sphère intime, la sexualité, le fait d'en discuter ça met moins de tabous »

Une CPIP orientatrice du Site n°2

« Ça leur permet **de libérer une parole**, une parole qu'ils n'avaient pas initialement, une parole qui de par leurs traumatismes était totalement étouffée, était mise au fond d'un sac et ce n'est pas la parole pour la parole. **Mais c'est la parole qui permet d'exprimer, de ressortir quelque chose d'enfoui** ».

Un animateur du Site n°3

« Les moments forts ça a été de voir **à quel point il se sont permis de tout dire et de tout recevoir** ».

Une animatrice du Site n°3

### c- Une réparation

Les professionnels ayant animé des rencontres restauratives témoignent des bénéfices réparateurs de celles-ci en constatant un **apaisement, un mieux-être** chez les uns et les autres. En particulier, les **réponses**, parfois tant recherchées, apportées à travers l'échange jouent un **rôle réparateur**.

En ce sens, il est possible de formuler l'hypothèse selon laquelle il existe **une légitimité reconnue de celui ou celle qui apporte de telles réponses** car ayant vécu les mêmes expériences douloureuses ou ayant commis un acte similaire à celui qui a été subi.

« J'ai eu l'impression que **ça l'apaisait le fait d'avoir un éclairage de plusieurs auteurs sur le pourquoi ils en étaient arrivés là**, ça lui a permis de prendre du recul, de **clore** un peu ce qui était de l'ordre de la personne qui l'avait agressé et lui a permis de se recentrer sur lui ».

Une animatrice du Site n°2

« Après la médiation, **il était plus apaisé, il avait moins de questionnements** par rapport à ce que la victime pouvait penser de lui, enfin plus tranquille par rapport à ce qui s'était passé ».

Une CPIP orientatrice du Site n°2

« Un des moments forts c'est qu'il y avait eu quand même des réflexions qui avaient bien cheminé, **des personnes qui étaient quand même beaucoup mieux** que lorsqu'on les avait rencontrées la première fois, des personnes qui étaient sorties de leur isolement, quel qu'il soit, parce que ça, c'était un de leurs traits communs aussi, l'isolement... Voilà ».

Une animatrice du Site n°3

Les apports ainsi constatés sur les personnes s'expliquent par la mise en œuvre d'une méthodologie particulière composée d'une préparation longue, d'une posture particulière des animateurs et de tout un processus spécifiquement pensé au bénéfice des personnes et éprouvé scientifiquement. Ils peuvent être mis en liens avec ceux identifiés par les professionnels sur leurs propres pratiques professionnelles qui se voient enrichies par cette nouvelle approche à différents niveaux.

## 2 - ... Au bénéfice des pratiques professionnelles

L'impact sur les pratiques professionnelles se manifeste tout d'abord à travers l'enthousiasme et la satisfaction exprimés par les intervenants en justice restaurative. Cette euphorie invite à questionner ses origines et ses causes afin de mieux comprendre ce qui rend les dispositifs restauratifs si attractifs (a).

Il se traduit ensuite par l'acquisition de nouvelles compétences mobilisables dans le « métier » d'origine de chaque professionnel (b).

Enfin, les bénéfices de la pluridisciplinarité permise par le partenariat entre SPIP et AAV sont également mis en avant (c).

### a- Enthousiasme et satisfaction

L'enthousiasme et la satisfaction exprimés par les personnes interviewées renvoient à un **renouveau, un sens retrouvé à leurs métiers** respectifs ainsi qu'une **dimension humaniste** dont leurs pratiques professionnelles se sont parfois éloignées selon elles/eux.

*« (...) au niveau professionnel je trouve que **c'est très riche** parce que du coup moi aussi ça m'a fait **sortir de mes sentiers battus** des choses de la routine du quotidien qu'on fait sans trop... de manière assez mécanique donc c'est aussi hyper intéressant justement de sortir de ce rôle-là (...) **c'était riche professionnellement** ».*

*Une CPIP membre du GP du Site n°1*

*« **C'est une action qui dynamise** qui a apporté un peu du renouveau sur les visions, sur la prise en charge donc ça c'est un bilan plutôt positif. On sent que les gens veulent le porter (...) ».*

*Co-coordinatrice du projet JR (SPIP) du Site n°1*

*« **Ça apporte un plus sur notre pratique** parce que le groupe projet finalement apporte des impulsions nouvelles avec des formations en tous genres (...) **C'était plutôt valorisant**... j'ai apprécié, voilà, de diversifier mon travail de cette manière-là, être au cœur de nouveaux projets aussi. Cette thématique m'intéresse depuis longtemps, donc c'est plutôt plaisant de lui donner forme et d'être au cœur d'un nouveau dispositif (...) **ça permet de se sentir bien dans son travail** et de le diversifier ».*

*Une CPIP membre du GP du Site n°1*

« Je me sens utile, on va le dire comme ça, **je me sens utile à faire ça et à permettre à ces gens de participer** à cette expérience qui n'existe nulle part ailleurs ».

Un animateur du Site n°1

« Du point de vue **de l'intérêt porté par les équipes c'est positif, ça apporte aux équipes une ouverture qui prend forme concrètement, du lien et de ce que ça peut apporter aux victimes comme aux condamnés**; pour l'une d'entre elles ça a représenté comme un aboutissement, une révélation à toute sa carrière ».

Directrice de l'AAV du Site n°2

« Pour les personnes intervenantes en tant que membre de la communauté, qu'animateur, tout ce que ça peut amener, j'ai envie de dire égoïstement **sur un plan humain, ça n'a pas de prix, non non** ».

Un animateur du Site n°3

« Je sais juste que **ça a mis beaucoup de sens en fait** (...) je me suis dit qu'au-delà du métier d'accompagnante en aide aux victimes, travailler sur ces dispositifs-là, ça avait vraiment du sens et ça me donnait vraiment envie de travailler et de les mettre en place aussi un jour (...). Mais je me suis vraiment rendu compte au contact des personnes victimes que je reçois et avec qui j'échangeais qu'il manquait quelque chose. **Il manquait quelque chose** pour pleinement les accompagner jusqu'au bout. Une espèce de sentiment d'inachevé. Inachevé souvent dans l'accompagnement avec les victimes. Et **j'ai le sentiment que la justice restaurative, que ce dispositif-là, allait y répondre** ».

Co-coordinatrice du projet JR (AAV) du Site n°3

« Faire de la justice restaurative, c'est ce **second souffle** que moi, j'attendais professionnellement, il faut accepter d'aller plonger dans l'autre. Et quand on accepte d'aller plonger dans l'autre et, donc de se défaire de ces techniques d'entretien, de se défaire de son cadre d'entretien, de se défaire de sa grille (...). Enfin un nouveau souffle (...) **enfin un peu d'humanité dans cette justice** ».

Une animatrice du Site n°3

« Peut-être que c'est **une bouffée d'optimisme** (...) ça vient nourrir (...). Et du coup voilà ça vient **rappeler cette part d'humanité** et cette part de, ouais les choses sont possibles faut y croire et on peut bouger des lignes voilà. Voilà ça m'a auto-rassurée pour les vingt prochaines années ».

Une animatrice du Site n°3

L'aspect valorisant de la justice restaurative est également mis en avant à travers le sentiment **d'avoir été utile et d'avoir eu le privilège d'être témoins de l'évolution des personnes.**

« C'est une **satisfaction pour l'avancée des personnes**, pour leur permettre de faire leur cheminement (...). C'est là où c'est une satisfaction. De se dire que tout ça n'est pas fait pour rien en fait. Même si c'est peu de personnes, même si c'est un dispositif qui prend beaucoup d'énergie pour au fond au maximum huit individus, **c'est quand même huit vies. C'est là où c'est de la satisfaction, du travail mis en place et de se dire que ça sert à quelque chose** ».

Co-coordinatrice du projet JR (SPIP) du Site n°1

« **Je suis fascinée par les personnes que j'accompagne, je vois toutes les ressources dont disposent ces personnes**, des compétences et ressources pour rebondir après des épreuves inimaginables ».

Coordinatrice du projet JR du Site n°2

Ce constat interroge par ricochet le mal être ou du moins une forme de perte de sens que peuvent ressentir les professionnels dans l'exercice de leur métier d'origine, plus particulièrement celles et ceux issus de l'administration pénitentiaire, qu'ils lient pourtant très fortement, quant à ses missions, à la justice restaurative.

## b- Les enrichissements d'une nouvelle approche

L'enrichissement se traduit de façon globale par l'application d'une nouvelle approche, **une nouvelle vision de la personne auteure, de la personne victime et du « crime »** de façon générale.

De façon plus fine, il est précisé et détaillé pour chaque professionnel CPIP, salariés des AAV et psychologues. Cependant, il est remarquable de constater que ce sont plus particulièrement les CPIP qui témoignent de manière plus saillante de l'importance et l'aspect multidimensionnel des apports de la justice restaurative à leurs pratiques professionnelles initiales.

## **Enrichissement global**

Les professionnels et intervenants en justice restaurative décrivent l'enrichissement provoqué par la justice restaurative comme permettant **une ouverture, un autre regard** de leur part **sur les personnes victimes et auteures**, un **angle d'approche nouveau** sur les **faits**, une opportunité de **redonner une place aux personnes dans la société** ou encore une dimension nouvelle au parcours des uns et des autres.

*« On va dire que ça a **alimenté ma réflexion sur le sens de la peine, quel objectif on lui donne et aussi le droit des victimes**, nous on doit prendre en compte le droit des victimes, il y a quelques années je ne me serais jamais dit je la prends en compte en la mettant en contact avec la personne qui a été condamnée, ça alimente ma réflexion ».*

*Une juge d'application des peines du Site n°2*

*« Pour moi c'est **une bouffée d'oxygène** de voir que des choses comme ça peuvent être mises en place (...) parce qu'on sort un peu de nos procédures, quand même, très réglementées, voilà, et là, c'est quand même **une initiative et une expérience qui ouvrent la parole, qui confrontent les gens hors cadre... hors cadre juridique**, enfin, vous voyez, hors magistrats... ».*

*Une juge d'application des peines du Site n°3*

*« J'ai l'impression qu'elle (l'expérience de justice restaurative) a modifié mon point de vue sur les auteurs, puisque j'ai en charge la prise en charge des auteurs. C'est ce que je cherchais, déjà cette espèce de **globalité**, cet accompagnement et puis voilà ce côté très humain. Pas oublier mais un peu gommer le côté « vous n'êtes qu'un auteur ». **C'est un autre angle d'approche pour les faits** et effectivement il y a une proximité qui s'est créée, quand on se revoit on repart dans les rôles de chacun, je suis CPIP et eux PPSMJ mais pour moi il y a une **plus grande confiance en l'être humain et en la capacité à changer**, à se responsabiliser et à faire du bien dans ces rencontres-là ».*

*Une animatrice du Site n°1*

*« (...) souvent à la fin des rencontres ce qu'il ressort c'est qu'**à la fin** il n'y a plus d'auteurs ni de victimes, **il y avait juste des hommes et des femmes**. Ça c'est important parce qu'ils sont stigmatisés en permanence et **leur redonner un peu de place grâce à ces rencontres-là dans la société**, pour moi aussi c'est un apport majeur. C'est que c'est un peu ça notre job, c'est la réinsertion ».*

*Une animatrice du Site n°1*

L'idée d'une intervention plus qualitative est exprimée ainsi que celle d'une démarche non plus cloisonnée mais globale et non clivante des publics.

« Après en termes de bilan, je trouve aussi la plus-value, pour nous les professionnels, comme je disais à un moment **c'est l'ouverture sur les victimes**, sur les associations d'aide aux victimes (...).

Mais du coup, je pense **qu'il y a eu une ouverture de notre côté mais aussi peut-être du leur sur qu'est-ce qu'un auteur**, un auteur ce n'est pas uniquement un acte. Ça a permis cette ouverture je pense des deux parties ».

Co-coordinatrice du projet JR (SPIP) du Site n°1

« Je souhaitais me former car mon expérience des groupes de parole auprès des auteurs m'avait fait prendre conscience **qu'ils fonctionnent vraiment en miroir et que c'était un élément à prendre en compte dans la pratique pour parler aux victimes et pour parler aux auteurs**, c'est une articulation qui est intéressante ».

Une psychologue orientatrice de l'AAV du Site n°2

« Au début avoir des parties civiles au téléphone c'était compliqué (...) **maintenant je suis plus à l'aise avec ça, déjà je suis plus dans le dialogue, plus attentive à ce que la partie civile comprenne notre rôle**, de pouvoir lui expliquer le parcours, les différentes étapes, être plus attentive à leurs besoins donc les rassurer, les renseigner, les informer ».

Une CPIP orientatrice du Site n°2

« Je vois bien que j'ai **davantage de sensibilité par rapport à la place de la victime**, à l'ENAP la victime est très peu abordée... ça nous oblige à nous décentrer, je suis plus sensible à la façon dont le condamné va parler de la victime, j'ai en tête ce qu'elles peuvent ressentir maintenant je l'ai en tête (...) ce que j'ai apprécié c'est de pouvoir apporter une réponse, une victime m'avait contactée, c'était l'ex-compagne de la personne que je suivais, elle m'avait contactée pour me parler de son mal-être et j'ai trouvé très bien que pour une fois on pouvait leur apporter une réponse ou plutôt une écoute parce que c'est très rare qu'on ait les victimes en direct ».

Une CPIP orientatrice du Site n°2



« **Je crois en la diversité des réponses**, c'est un premier point, je ne crois pas qu'on puisse se contenter d'une seule réponse à la criminalité, à la délinquance, à ce que peuvent vivre les victimes et **je crois à des formes qui ne soient pas clivantes dans la prise en charge des uns et des autres**, tout ce qui peut aider à leur intégration, la place de l'autre et de la société, qu'il y ait un travail sur l'acte et les personnes autour, ça me parle davantage »

Directrice de l'AAV du Site n°2

« Et ce que révèle la justice restaurative (...) c'est cette mise en présence et au-delà de la mise en présence, la mise en synergie de ces deux, de ces deux types d'acteurs. Ça les resitue à l'intérieur au-delà de l'empathie, au-delà des compréhensions réciproques etc, **à l'intérieur d'une démarche holistique** (...) c'est un puzzle et dans l'élément du puzzle il y a des choses qui se sont assemblées ».

Un animateur du Site n°3

Enfin, le constat d'une **réponse apportée à une demande ou des attentes préexistantes et exprimées spontanément** nourrit l'idée du sens trouvé à ces pratiques restauratives.

« Ça leur permet de **singulariser les personnes, d'en revenir à la demande propre de la personne, la JR vient mettre l'accent dessus, essayer d'entendre toutes les demandes des personnes, ça accompagne l'évolution du boulot des CPIP** depuis qu'ils ont intégré l'entretien motivationnel, ça va dans le même sens, c'est partir de la personne, c'est accompagner tout ce qui va émerger en entretien et s'ils sont au courant de la JR, ils vont pouvoir répondre dans ce sens-là, ça va ensemble. »

Coordinatrice du projet JR du Site n°2

« J'ai orienté des patients vers A. (collègue CPIP) pour la médiation restaurative car il y a une demande, **une de mes patientes m'a clairement dit je veux rencontrer l'homme qui m'a agressée, au moment où elle a fait sa demande, elle ne savait pas que ça existait.** »

Une animatrice du Site n°2

## Enrichissement spécifique pour les CPIP

De façon plus spécifique, en reprenant les témoignages des CPIP ayant animé des rencontres restauratives, apparaissent plusieurs idées fortes qui qualifient cet enrichissement.

### Un autre regard, une autre approche

La première est celle d'un autre regard permis par la justice restaurative. Un **regard modifié sur le public même qu'ils ont l'habitude d'accompagner**, c'est-à-dire les personnes auteures d'infractions, mais également sur les personnes victimes qu'ils découvrent. À travers ce regard nouveau, le constat de souffrances communes ou partagées est dressé ainsi que, concernant leur public, **la découverte d'autres dimensions du vécu des personnes jusqu'ici jamais abordées avec elles/eux**.

Plus qu'un regard neuf et, en même temps en lien avec cette perception changée, c'est une approche différente qui est expérimentée. **La façon de mener des entretiens** n'est pas la même, **la confiance envers les personnes** est renforcée et **davantage de place est laissée à la personne** à travers une écoute attentive.

*« Je vais reprendre la formule du collègue de Montpellier qui m'avait dit : « Tu sais quand on a animé un module de justice restaurative **on est plus jamais le même CPIP** » (...) en 2020 je trouve qu'il a complètement raison voilà on n'est plus du tout les mêmes (...) on a appris encore plus à se mettre en retrait (...) à **laisser la place à l'autre**, je crois que c'est le plus grand bénéfice en fait (...) de pouvoir s'effacer en fait, **d'être contenant, en s'effaçant voilà et de laisser la place à l'autre pour qu'il exprime ce qu'il a besoin d'exprimer** ... Alors je ne dis pas que ça n'existait pas mais en tout cas ça s'est amplifié ».*

*Une animatrice CPIP du Site n°3*

*« La justice restaurative permet d'amener **de l'humanisme dans nos métiers**, ça permet de **voir des personnes aussi bien auteures que victimes évoluer**, quelque part, on leur permet de redevenir des êtres humains et **pas de les bloquer dans un statut**, puisque d'auteurs et de victimes, ils passent au statut de participants très rapidement... ».*

*Une animatrice CPIP du Site n°3*

« La JR **apprend aussi à changer sa profession de CPIP, je les laisse plus libres, je leur laisse plus libre cours à la parole, j'interviens moins, je leur mets moins de barrière dans leur manière de s'exprimer**, je les laisse verbaliser leurs émotions avant de le rattacher au cadre même si des fois ils vont un peu trop loin dans les paroles, je suis moins fermée, je suis plus à l'écoute ».

Une CPIP orientatrice du Site n°2

« **Ils nous voient autrement, toujours comme personnel de justice mais comme des personnes qui se préoccupent vraiment de ce qu'ils pensent, ...** »

Une CPIP orientatrice du Site n°2

« Maintenant dans ma pratique même dans ma vision des choses, **j'ai un regard plus ouvert sur ce qu'on peut mettre en œuvre sur les différentes façons de dialoguer entre la personne auteure et la personne victime**. Ça m'a complètement élargi l'horizon là-dessus c'est certain. »

Une CPIP orientatrice du Site n°2

### Mieux aborder la victime et les faits

La deuxième source d'enrichissement pour les CPIP tient à une meilleure connaissance des personnes victimes qui aboutit à aborder la place des victimes et les répercussions qu'elles subissent plus facilement avec leurs suivis grâce à leur expérience de justice restaurative.

La fameuse « **place de la victime** » avec laquelle les CPIP travaillent devient **plus claire et plus facile à aborder**. C'est également le cas du **travail autour des faits et du passage à l'acte qui est nourri** par leur expérience de justice restaurative.

« J'ai l'impression que **je laisse plus de temps pour laisser la place à la victime** et retravailler plus autour de la victime. Repartir sur les conséquences, les conséquences à long terme, ce que ça peut faire, **comment ils envisagent le retour dans la communauté** s'ils rencontrent d'autres victimes. Comment ça se passe, beaucoup sur le ressenti, les choses comme ça. »

Une animatrice du Site n°1

« Oui ça a changé mes habitudes de travail... déjà oui **le travail autour des faits, le travail autour de la place de la victime**, de pouvoir retranscrire cette expérience-là, de pouvoir expliquer de manière concrète les possibilités de justice restaurative, l'intérêt, les apports, cet échange autour de ça, ça, ça reste quoi. »

Une CPIP membre du GP du Site n°1

« Ça permet aux professionnels de **bouger sur toutes les représentations qu'on a de l'accompagnement de l'autre partie**, ça enrichit ta pratique personnelle puisque en tant que CPIP ta vision évolue sur la question des victimes et de leur prise en charge, tu te crispes pas à l'idée qu'une victime te contacte, t'avais ces CPIP qui étaient en mode panique parce qu'ils vont pas savoir les accompagner, qu'ils savent pas comment les gérer, à force de parler de JR, de faire le pont entre victime et auteur leur vision évolue ».

Coordinatrice du projet JR du Site n°2

« Concernant les RCV, je pense qu'il y a une **réelle plus-value dans la méthodologie des CPIP et dans la prise en charge des victimes** qui n'était pas naturelle dans certains services. Et que la personne de la victime est beaucoup plus présente maintenant du fait qu'on mette en place ces dispositifs (...). C'est unanime, **ça a amélioré leur (les CPIP) pratique professionnelle** et ça c'est un plus (...) dans l'approche à la fois des auteurs, sur la **compréhension des auteurs, sur le travail à l'acte**, sur tout le travail qu'on doit faire nous sur la compréhension et l'évaluation de tout ça, ça a **amélioré complètement la prise en charge des auteurs** et bien sûr l'amélioration de la compréhension de la place de la victime, l'accompagnement qu'on peut faire sur des auteurs en ayant une meilleure connaissance de tout cela, et je pense que c'est unanime dans notre service, tout le monde le dit, ça les a ouverts sur leur travail professionnel, **une nouvelle ouverture vers une nouvelle méthode, vers un nouvel apprentissage** de ce qu'ils n'avaient pas connu avant (...).

**L'approche qu'on avait de notre métier a complètement changé**, et sur la méthodologie et l'approche aussi (...) c'est une **montée en compétence** dans la prise en charge des auteurs ».

Co-coordonateur du projet JR (SPIP) du Site n°3

## Des ponts entre la justice restaurative et les autres pratiques des CPIP

Les CPIP expliquent les liens et répercussions entre l'expérience de justice restaurative et leurs pratiques quotidiennes. Ils évoquent des éléments aussi variés que l'aide que représente la justice restaurative dans le suivi, notamment dans le cadre des programmes de prévention de la récidive (PPR) dans lesquels sont abordées les victimes mais aussi la relation plus approfondie construite grâce aux apprentissages restauratifs. Concernant le dispositif spécifique des Cercles de Soutien et de Responsabilisation (CSR), la plus-value se situe pour le CPIP référent au niveau de la relation avec l'auteur, ce dernier étant plus à l'aise et ouvert à aborder ses émotions. Enfin, les CPIP constatent également une mobilisation et une implication plus importante dans leur parcours de formation des personnes auteures ayant participé à une mesure de justice restaurative.

« Même pour les PPR, forcément je le garde en tête. Maintenant **on a des séances où on parle de JR dans les PPR**. Ça vient se mettre un peu partout mais c'est qu'il y a une bonne raison. **Ça facilite, ça lie, ça facilite comment on parle de l'empathie, comment on parle du vécu des victimes**. À ce niveau-là, moi ça m'a fait évoluer en tout cas ».

Une animatrice du Site n°1

« **Un plus dans la préparation à la sortie** (...) c'est (le CSR) un rempart de plus (...) c'est **confortable** de travailler avec ce dispositif-là. »

Une CPIP membre du GP du Site n°1

« Le fait qu'on leur propose autre chose que le traditionnel suivi SPIP, le mandat judiciaire etc., **on fait un pas de côté** et pour beaucoup en tout cas, pour moi ça m'a permis de créer **une véritable alliance**. Il se dit 'tiens ils me proposent ça, ce n'est pas commun, ce n'est pas anodin, elle s'intéresse à moi, il y a un intérêt pour moi'. Moi ça a vraiment scellé certaines alliances de travail (...). J'en ai beaucoup qui se sont **inscrits dans des parcours de formation**, ou qui se sont **davantage mobilisés** parce qu'ils ont **repris confiance en eux** aussi. Ça a vraiment... Ah non vraiment moi la JR j'en suis convaincue parce que j'ai eu la chance d'en éprouver les changements et les résultats directement ».

Une CPIP membre du GP du Site n°1

« Et bien, ça (le CSR) a été une aide parce que, du coup, ça permettait de **parler des faits un petit peu plus, de manière plus profonde**, il a pu se livrer sur certaines choses qu'il ne m'avait jamais dites (...) ça a permis d'amplifier la relation de confiance qu'on avait et de continuer à creuser davantage (...). J'anime à côté de ça un PPR, un programme de prévention

de la récidive sur les thématiques des violences volontaires avec deux autres de mes collègues. Donc, il y a une séance sur les victimes. Eh bien, **je me suis servie, voilà, de mon expérience de justice restaurative pour amener ça, pour leur faire connaître ce dispositif et aussi ses possibilités** ».

Une CPIP membre du GP du Site n°1

### Correspondance entre justice restaurative et missions traditionnelles des CPIP

Un autre point soulevé par les CPIP insiste sur la **résonnance entre la justice restaurative**, plus particulièrement les CSR, quant à ses effets et **les missions premières des SPIP** c'est-à-dire la réinsertion, la responsabilisation et la lutte contre la récidive.

« Même si on est coordonnateur et pas CPIP dans le cercle, je pense que nous sommes **beaucoup plus proches de nos missions traditionnelles** (...). Ça correspond plus au métier de CPIP tout simplement en termes de **responsabilisation et d'insertion**. Là très clairement nous sommes dans nos missions ».

Un animateur du Site n°1

« Je trouve qu'avec la justice restaurative on est **en plein cœur de nos missions** (...). Quand les auteurs rencontrent les victimes ça fait un impact de plus que quand nous on parle avec eux en entretien ».

Une CPIP membre du GP du Site n°1

### Enrichissement spécifique pour les AAV

L'enrichissement de la justice restaurative identifié par les professionnels des AAV se situe de manière parallèle aux effets constatés par les CPIP dans une **plus grande facilité et aisance à aborder les personnes auteurs** auprès des personnes victimes mais également dans la possibilité de **proposer une nouvelle voie à ces dernières dans leur parcours de reconstruction**.

La justice restaurative apporte également une **autre manière d'aborder les entretiens** grâce à la posture particulière apprise puis pratiquée lors des rencontres.

« Je trouve que **ça fait vraiment le lien pour le coup entre les deux grands pôles d'activité qu'on avait c'est-à-dire l'aide aux victimes et les mesures judiciaires** pour rappel à la loi auprès des mis en cause, une JR qui fait le lien entre auteurs et victimes, ça fait le pont entre nos différentes thématiques d'activités, c'est intéressant de découvrir un autre champ d'activité pour l'équipe ».

Une juriste orientatrice de l'AAV du Site n°2

« Ça a été intégré comme quelque chose à proposer dans le parcours des victimes, qu'elles puissent s'en saisir, **la plus-value c'est je crois la prise en charge individuelle de chacun et d'intégrer les aspects de la JR** ».

Directrice de l'AAV du Site n°2

« Ça m'a amené peut-être à **plus de simplicité dans les échanges**. Voilà, plus de simplicité. Plus d'authenticité aussi (...) il y a **une distance en moins**. J'accueille les gens comme ils sont et en échange, ils m'accueillent comme je suis aussi (...). C'est venu peut-être **me conforter dans la manière dont je travaillais avec elles** (les personnes victimes)... de toujours **partir de leurs attentes**, de ne pas penser que parce que je suis professionnelle, je vais mieux savoir ce dont elles ont besoin. Mais vraiment de partir de leurs attentes et de leur donner un maximum d'informations pour qu'elles puissent faire leur propre choix et les accompagner dans leur choix qu'elles ont en fait ».

Co-coordinatrice du projet JR (AAV) du Site n°3

### **Enrichissement spécifique pour les psychologues**

Du point de vue des professionnels psychologues qui accompagnent les personnes victimes et auteurs, il existe une véritable **complémentarité entre la justice restaurative et leur travail** mais également **un effet dynamisant** de la première sur le second. En effet, le travail sur le rapport à « l'autre » est enrichi par la justice restaurative et celle-ci apporte également de la matière, de nouvelles perspectives.

« Je peux reprendre en entretien de quoi ils se sont saisis, ce qu'ils ont retenu et des **axes de travail peuvent émerger suite à ces groupes** (...). Je vois émerger **d'autres débuts de réflexion**, par exemple, il y avait un père qui avait perdu son enfant de la drogue, dans les trafics de drogue, ils ne conscientisent pas le préjudice causé, il y a des espèces de déclics qui comme ça peuvent émerger (...). Je vais sélectionner **ceux où je sens un désir de changement**, quel qu'il soit. Quand je **travaille sur les faits** et

que je sens que c'est le moment opportun, c'est **typiquement le moment de passer le relais à A.** (collègue CPIP) et lui dire je travaille sur le lien à la victime, il aimerait bien envoyer une lettre ou contacter ou pas les victimes... je vois une femme en ce moment je me dis depuis le début il faudrait qu'elle voit A. parce que j'ai l'impression que A. peut, avec ses compétences, l'éclairer et la faire avancer, **peut-être lui faire dépasser sa culpabilité à travers une rencontre pour le coup.** »

Une psychologue parcours d'exécution de la peine (orientatrice) du Site n°2

« Dans mon bureau, elles n'ont que leur réalité, on est au niveau de l'introspection, là elles sont confrontées à d'autres victimes, à d'autres récits, c'est une **rencontre**, c'est ça la différence, avec la **psy** ça crée une rencontre mais elle n'aura pas accès à mon histoire, c'est qu'un **miroir pour qu'elle ait accès à elle-même. Là c'est de vraies rencontres avec de vraies émotions**, qui rentrent **en résonance avec elles-mêmes, ça a un rôle cathartique**, ça **confronte** à la **réalité**, moi je confronte seulement à leurs pensées (...). **Après il y a de quoi travailler pendant un certain temps**, ça s'articule d'autant plus que ça **fait bouger les lignes**, ça déstabilise s'il y a une thérapie en parallèle c'est très intéressant (...). »

Une psychologue orientatrice de l'AAV du Site n°2

En outre, pour le **psychologue animateur** de justice restaurative se pose, comme pour les autres corps de métier, **le défi de la posture à adopter** laquelle ne doit pas être thérapeutique mais bien restaurative. Ce cadre est d'autant plus source de frustration que beaucoup de paroles et de sujets abordés en justice restaurative sont autant d'outils qu'un thérapeute pourrait « travailler ».

« Je trouve que ça amène à **beaucoup d'humilité dans la démarche**, là on se dit là je vais accompagner cette démarche, je vais faire en sorte d'être vecteur pour que la parole puisse circuler mais en fait ce n'est pas à moi que c'est destiné, parce que parfois il y a des choses que j'ai envie de creuser, j'ai envie de les creuser en tant que thérapeute mais ce n'est ni l'endroit, ni le moment de le faire. (...) **les joueurs jouent leur match, nous on est là on soutient nous ne sommes pas là pour jouer le match avec eux, on fait tout pour qu'ils puissent connaître quelles sont les limites du terrain**, si l'un d'eux se blesse nous sommes là et il y a des relais, à un moment on siffle la fin du match, on n'hésite pas à brandir un carton jaune s'il le faut mais l'essentiel c'est que le ballon circule entre eux et qu'ils puissent jouer comme ils le souhaitent, c'est une **démarche qui amène les professionnels à être plus humbles.** »

Une animatrice du Site n°2



### c- Les bénéfices de la pluridisciplinarité

Si le travail **partenarial entre AAV et SPIP** peut paraître laborieux, il est au final source d'une grande richesse en particulier quant aux **partages d'expériences et à l'acquisition d'une approche réellement pluridisciplinaire** selon les témoignages recueillis.

*« L'apport, pour moi, il s'est vraiment situé au niveau **du travail d'équipe pluridisciplinaire** ».*

*Une animatrice du Site n°1*

*« J'ai aussi **beaucoup aimé travailler en binôme** (avec l'AAV). Ce regard qu'elle portait sur les victimes, peut-être plus objectif que moi, un accompagnement qui était peut-être plus juridique et aussi plus éducatif, **comme si on échangeait un peu nos rôles**, on s'imprégnait l'une de l'autre de notre prise en charge plus spécifique (...). »*

*Une animatrice du Site n°3*

*« Ça a été **la cohésion au sein de notre groupe** à nous, au sein du groupe projet je trouve que ça c'est toujours positif d'arriver à travailler avec des collègues avec qui on n'a pas forcément l'habitude de travailler ensemble donc **ça c'était réellement positif**. Le fait aussi de **travailler avec l'association d'aide aux victimes** que je ne connaissais pas... donc je connaissais que le nom en fait parce que ça aussi c'est intéressant **d'avoir la vision d'autres personnels** donc cette cohésion au sein du groupe projet ça a vraiment été quelque chose... ça a été un plus. »*

*Une CPIP membre du GP du Site n°1*

*« Maintenant on a des collègues de France Victimes qui viennent, **qui participent à des stages de citoyenneté** avec nous. Donc ça a permis aussi de faciliter, de faire des **ramifications sur d'autres dispositifs**. De créer un vrai partenariat plus large que celui de la justice restaurative. »*

*Une CPIP membre du GP du Site n°1*

*« Alors après je dirais que le travail qui a été fait, **le travail collectif moi c'est ce qui me plaît essentiellement**, le travail collectif, **l'enrichissement mutuel** bah c'est ce qui se passe quoi, je veux dire les discussions qu'il y a, **les retours d'expériences**. Pour moi c'est une bouffée d'oxygène, c'est quelque chose d'hyper important pour moi ».*

*Un animateur du Site n°3*

« Si un détenu en est aux prémices de sa réflexion sur la victime je peux l'envoyer à A., la dernière fois on a fait un point informel où elle parlait de ceux avec qui elle avait engagé un travail et **il y en avait un où elle s'interrogeait et il se trouve que je le connais c'est un psychotique, là je lui ai dit ce serait vite limité.** »

Une psychologue parcours d'exécution de la peine du Site n°2

« Pour les entretiens préparatoires des victimes, la psy avait plus d'expérience que moi mais **l'échange des regards est très intéressant, ce qui est rassurant c'est qu'on se retrouvait sur les impressions et pareil pour les auteurs,** pour les détenus il a fallu faire une sélection et finalement on avait les mêmes retours avec chacun son regard ».

Un animateur du Site n°2

« Nous on a l'habitude de fonctionner, **on est vraiment habitué à fonctionner toujours en binôme, aide aux victimes et pénitentiaire,** et pour moi ... **je vois vraiment la plus-value à chaque fois.** »

Co-coordinatrice du projet JR (AAV) du Site n°3

Au-delà des seuls aspects professionnels, des apports sont également identifiés dans le cadre d'une dimension plus personnelle ce qui démontre que l'expérience de justice restaurative ne peut se cantonner à la seule sphère professionnelle.

### 3- ... Sur le plan personnel

La justice restaurative ne s'arrête pas aux frontières de la sphère professionnelle mais elle peut aussi provoquer des effets au-delà, dans une dimension plus personnelle. Ainsi, le changement de regard comme les **apprentissages en termes d'écoute, de bienveillance et d'attention aux autres perdurent en dehors des heures de travail.** Les personnes interrogées parlent d'une expérience gratifiante qui permet d'être plus à l'écoute, attentif et bienveillant ou encore qui forge la capacité d'adaptation. Une plus grande ouverture au dialogue dans la sphère privée est également mise en avant.

« Sur le plan personnel ça m'a apporté **plus d'écoute...** Ca oblige à écouter en fait, ça oblige à écouter, à être attentif, à... ça va paraître un peu désinvolte mais peut-être... des choses qu'on ne voyait pas avant mais en tout cas ça attire l'œil. Ça attire l'œil sur les réactions, oui ça force à **plus de bienveillance.** »

Une animatrice du Site n°1

« Un enrichissement intellectuel, la façon de voir les choses même **être un peu moins fermée même dans mon cadre privé, d'avoir des représentations moins figées, rompre nos représentations personnelles, plus d'ouverture au dialogue**, de moins mettre les gens dans les cases ».

Une CPIP orientatrice du Site n°2

« Des fois je vois le temps qui me manque pour être plus réactive mais **en même temps le temps de la JR il est formateur à titre personnel pour m'apprendre à ne pas mettre des objectifs trop rigides, à accepter que ça ait un autre rythme...** dans ma vie l'expérience de la JR ça me permet de faire un pas de côté et de me regarder agir. »

Coordinatrice du projet JR du Site n°2

« Le professionnel prend beaucoup de place dans la vie personnelle... Je ne sais pas exactement ce que ça m'a apportée parce que je crois que je ne le mesure pas encore très bien. Je dirais simplement que ce que je peux mesurer, **c'est ce que les autres me renvoient**. Voilà. On me renvoie que **j'écoute différemment**, on me renvoie souvent ça, que j'écoute différemment. **Je suis plus sollicitée qu'avant pour écouter la souffrance des autres**. On ne me disait pas ça avant, 'tu sais écouter'. »

Une animatrice du Site n°3

« Alors personnellement moi ce que ça m'a amené, ça m'a amené la chose suivante, c'est de **pouvoir rentrer réellement dans l'humanité des personnes** ».

Un animateur du Site n°3

Si la pratique de la justice restaurative est source de nombreux et divers apports tant pour les participants aux rencontres que pour les intervenants et professionnels, il n'en reste pas moins que ses acteurs sont également confrontés à de nombreuses difficultés qui méritent une attention particulière.

## PARTIE 2 - REGARDS DES INTERVENANTS ET DES PROFESSIONNELS SUR LES DIFFICULTÉS DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

À l'image des apports, les difficultés identifiées par les intervenants et professionnels de la justice restaurative sont interdépendants les uns des autres.

La première d'entre elles est liée au **manque d'institutionnalisation de la justice restaurative** (1) qui induit un temps lourd investi et consacré à sa mise en œuvre (2) lequel est lui-même alimenté par des **difficultés logistiques** elles-mêmes dues en partie au **manque de connaissance** sur la justice restaurative et au **défaut d'information** systématique auprès des personnes (3). Un questionnaire plus récent et fondamental renvoie à la **conception du rôle d'animateurs et à ses limites** (4). Enfin, d'autres difficultés diverses alimentent cette chaîne d'interdépendance (5).

### 1- La fragilité de l'offre de justice restaurative ou le manque d'institutionnalisation

Contrastant avec les apports de la justice restaurative décrits plus haut, sa fragilité est associée à son **manque d'institutionnalisation** qui renvoie en particulier à des **problématiques de ressources humaines**. En effet, la justice restaurative semble reposer sur une poignée de personnes motrices et porteuses sans réel ancrage institutionnel. Cette situation interroge sur sa pérennité et son développement dans de telles conditions.

*« Je ne suis pas sûr qu'il y aurait eu ces expériences si A (coordinatrice du projet JR) n'était pas là parce que tout le travail préparatoire, tout le lien avec les établissements c'est elle qui s'en est occupé, moi avec la meilleure volonté du monde je n'aurais pas pu le faire, si le contrat de A. s'arrête, c'est très fragile ».*

*Un animateur du Site n°2*

*« Quand j'ai des échanges avec des groupes projets où il y a une vraie dynamique de groupe, par moment je suis un peu seule quand même, tu as moins accès à cette dynamique de groupe et sur cet engouement plus général au sein des services (...). Le **SPIP** n'avait **plus les moyens de renouveler mon contrat** et **l'AAV** par rapport à ses financements ne **pouvait pas se permettre de créer un poste à plein temps pour la JR** puisqu'il n'y avait pas de financement dédié, c'est là qu'est apparue l'idée*

d'un co-financement, 80% JR et 20% aide aux victimes, aujourd'hui ça a encore évolué, je suis responsable de pôle je gère la **coordination des médiations pénales qu'on a associé à la JR** même si c'est pas tout à fait la même chose mais on reste dans la médiation ».

Coordinatrice du projet JR du Site n°2

« Les discussions avec A.(coordinatrice du projet JR), c'est très informel, je n'aurais pas croisé A. je n'aurais pas été au courant et on n'aurait pas eu d'échanges dans la mesure où cette association ne fait pas partie du SPIP, on a ces échanges parce que je mets mon nez dedans, c'est dommage que il n'y ait pas plus de com' la dessus, Sycomore ça aurait été bien qu'on soit associés. »

Une psychologue parcours d'exécution de la peine (orientatrice) du Site n°2

Dans cette configuration, le constat que dressent les personnes interviewées est celui du **risque d'épuisement** des personnels impliqués, du **manque de mutualisation des moyens** et de la **crainte** selon laquelle la justice restaurative soit victime d'un « effet de mode » et finalement **reléguée** au second plan face à de nouveaux objectifs.

« Si l'ensemble des associations de l'île de France se disait **on mutualise**, moi par exemple j'ai un poste là-dessus, on pourrait mutualiser ce type de poste, toutes les asso' n'ont pas besoin d'une A. en interne, il faut en avoir une partagée entre plusieurs départements ou régions, cela permettrait d'en faire plus sur un territoire plus élargi, sinon c'est un coût qui ne peut pas être pertinent pour une seule association, A. je la mets sur d'autres activités aussi, sinon on pourrait faire plus de mesures mais compte tenu des personnes formées et des possibilités de formation c'est **difficile** d'en faire plus, d'en **faire un programme récurrent (...)**. En termes d'organisation de l'équipe c'est **un peu acrobatique**, ça peut avoir un impact en termes de nombre de permanences données à la personne, ça veut dire rebasculer sur d'autres agents, il faut avoir les moyens, il y en a qui vont dire pourquoi lui il en a moins, j'essaie d'être pédagogique, d'expliquer, il faut être hyper transparent. »

Directrice de l'AAV du Site n°2

« **La plupart des professionnels qui le pratiquent n'ont pas de décharge**, ils le font sur leur temps, le CPIP qui anime avec moi, il le fait sans décharge de travail, alors que les CPIP sont débordés, **je ne vois pas comment c'est gérable**, pour arriver à se joindre il faut qu'on s'appelle le soir, le midi, si on fait pas ça on n'y arrive pas, et moi si je le cale pas dans

des temps autres que les temps de travail, je n'y arrive pas, ça demande vraiment une envie ».

Psychologue parcours d'exécution de la peine (orientatrice) Site n°2

« Il faudrait aussi que l'on ait vraiment du temps à dégager pour s'occuper de ça parce que ça prend **énormément de temps** pour organiser tout ça, (...) le temps qu'on peut nous dégager et s'octroyer la dessus c'est au détriment d'autre chose, la décharge d'une ou deux permanences c'est pas ce qui m'a aidé, ce qui **m'a aidé c'est de passer du temps personnel.** »

Un animateur du Site n°2

« On a toujours cette difficulté sur le terrain, de pouvoir s'y consacrer complètement, on garde nos effectifs, **c'est en plus**, les référents on n'a pas de décharge de dossiers, là je suis intéressée de mettre en place une MR mais c'est compliqué de la mettre en œuvre en gros il n'y aura pas d'aménagement de planning, **ça retarde un peu tout...** ces obstacles ne sont pas insurmontables mais s'ils sont récurrents ils peuvent à un moment peut-être **dissuader ou faire capoter un projet.** »

Un animateur CPIP du Site n° 2

« On devait être deux sur la thématique et je suis seule, il faut gérer l'équipe, il faut gérer la thématique, comme c'est une thématique départementale il faut se déplacer. En fait on a le financement mais on a un **manque en RH. Aujourd'hui il est impossible à ce jour d'investir pleinement cette thématique, je fais 12h par jour** je n'ai jamais eu de lettre de mission en fait vous naviguez à vue, là finalement ça reste toujours facultatif ».

DSPIP du Site n°2

« Sur mon administration, **la justice restaurative n'est plus du tout une priorité...** il faut créer un dynamisme pour la maintenir (...). La difficulté que l'on a c'est qu'on a plein de priorités... On est toujours sous une multitude d'objectifs à réaliser... ça nous empêche d'être dans quelque chose de continu (...). Moi en tant que chef de service il faut que je puisse réguler l'activité du CPIP normale et la justice restaurative. C'est-à-dire que **l'on a aussi d'autres projets à mener et il ne faut pas que la JR monopolise tout** ».

Co-coordonateur du projet JR (SPIP) du Site n°3

« Ils (les CPIP) n'ont pratiquement pas de décharge pour participer à des actions de justice restaurative. Il y a quelquefois un peu **d'épuisement** qui se lit dans les visages ».

Un animateur du Site n°3

## 2- Le temps long de la mise en place des programmes de justice restaurative

L'une des premières difficultés rapportées par les intervenants et les professionnels en justice restaurative est celle liée au temps. En effet, le terme « **chronophage** » revient à plusieurs reprises et démontre l'importance de l'investissement consacré par les acteurs de la justice restaurative à ces projets.

Cet aspect s'explique **par le travail en partenariat qui nécessite l'organisation de réunions, un travail de montage des projets, la sensibilisation des partenaires, la rédaction des outils de mise en œuvre, la mise en œuvre matérielle, etc.**

« Et puis surtout **ça prend beaucoup de temps**, il ne faut pas se leurrer. C'est quand même **hyper chronophage**. Du coup ça peut être lourd pour le professionnel parce que à côté on a notre travail aussi. »

Un membre du GP du Site n°3

« C'est vrai que **c'est chronophage**, c'est vrai... c'est fou comme l'aspect, c'est bête comme mot que je vais dire mais tout le bénéfice qu'on retire à l'issue du dispositif et pendant, ça vient occulter complètement cet aspect chronophage et c'est ça qui est beau ! Donc ça c'est un indicateur ça aussi ! »

Un animateur du Site n°3

« L'organisation matérielle ça je vous dis ça a été... Ça a été... pas compliqué **mais long**. Ça a été **long en fait à mettre en place** ».

Une CPIP (membre du GP) du Site n°1

« Il faut vraiment du temps pour s'occuper de ça parce que ça prend énormément de temps pour organiser ça, nous ici on a pu le faire parce que A. s'occupe de ça à plein temps ».

Une CPIP orientatrice du Site n°2

La **mise en œuvre opérationnelle** représente également un **défi** qui ajoute du stress à la dimension purement chronophage et peut rendre **difficile la réalisation des projets**.

« Ça prend beaucoup de temps, **c'est très fatigant**, pendant la préparation. On n'a pas des tonnes de gens qui se bousculent, donc souvent cela se fait au dernier moment. Du coup, il y a 3/4 semaines juste avant où **on passe beaucoup de temps** à aller voir les gens le soir, le matin. Ça c'est parfois un peu compliqué à gérer avec **le stress : est-ce que l'on va pouvoir aller jusqu'au bout ?** Est-ce que l'on va avoir notre groupe ? Pendant les 5/6 séances, j'en ai parlé avec mes deux collègues et les membres du groupe, c'est très fatigant et la famille qui est derrière, il faut qu'elle soit solide, qu'elle comprenne qu'on a cette vie. Sinon, ce n'est que du positif. C'est extrêmement intéressant, on n'y va pas pour nous mais les gens ils nous donnent beaucoup. »

Un animateur du Site n°1

« Si on parle de toute la mise en œuvre, du recrutement, etc, je peux vous dire que ça a été **épuisant**, voilà. Très riche mais épuisant, ça a duré des mois en fait **on n'arrivait pas à constituer notre groupe pour des raisons très diverses** (...) des auteurs qu'on a préparés, qui au dernier moment se sont retirés (...), des victimes qui ont connu des grandes périodes de fragilité qui ont décidées également de se retirer, ça a été très, très compliqué. Donc c'est beaucoup de remises en question (...) en fait, je trouve que ça a été **douloureux**, en fait je n'aurais jamais imaginé que de ma place de CPIP, je sois autant en difficulté pour aller préparer des auteurs. »

Une animatrice du Site n°3

« **La difficulté c'est la mise en place**, la difficulté à trouver un local, les jours, la difficulté c'est l'administratif, l'attente des décisions des magistrats, l'attente de l'accord de la maison d'arrêt, l'accord de la salle, les histoires de sécurité... et fait que entre le moment où on met en place le truc et le moment où ça va pouvoir se faire il y a **beaucoup de choses aléatoires**, des victimes qui déménagent, qui changent d'avis, des auteurs qui sont prêts mais à un moment donné ils sont extraits de la maison d'arrêt ».

Une animatrice du Site n°2

Cet **investissement temps** est d'autant plus pesant qu'il n'est **pas toujours reconnu** par les collègues ou partenaires qui ne sont pas directement impliqués dans la mise en œuvre



« **On ne se rend pas compte de l'ampleur et de l'énergie que ça demande**, de l'ampleur de temps et à quel point ça demande de l'énergie et de l'investissement, à quel point c'est chronophage, chez les partenaires ils pensent que c'est simple, on amène des auteurs, des victimes et ils parlent ensemble, du coup c'est simple à mettre en place ».

Une animatrice du Site n°2

« **J'y consacre du temps, tout le temps logistique, la réservation des salles**, c'est bon, ce n'est pas bon, ça prend un temps fou qui n'est pas mesuré et mesurable, pour le cadre il y a tout ce temps logistique, de préparation, de convention, d'accord partenarial, et ça malheureusement **ce n'est pas mesurable ni par les équipes, ni par rien du tout en fait** ».

DSPIP du Site n°2

Parfois, les difficultés résident également dans les **réticences** exprimées par les **collègues ou partenaires** qui ne connaissant pas la justice restaurative lesquelles peuvent parfois en **freiner le développement**.

« J'ai eu des réflexions 'c'est le monde des Bisounours, ça me paraît utopique', les professionnels à force d'en parler, **je suis convaincue que ce qui permet à la JR de prendre sa place ce sont tous ces petits moments informels où tu peux discuter en mangeant et en prenant un café et en réexpliquant un peu plus en détail, plus tranquillement ce que ça implique...** C'est une question de présence physique et d'avoir plein de petits échanges pour sensibiliser les collègues, celles qui orientent le plus aujourd'hui, ce sont celles que j'ai le plus côtoyées. »

Coordinatrice du projet JR du Site n°2

« La direction était d'accord mais la difficulté de mettre en place le projet c'est de **convaincre les magistrats de travailler avec le service pénitentiaire**, ce n'est pas des partenaires simples, c'est des partenaires publics, il y a des sortes de subvention, il y a plein de choses qui entrent en ligne de compte ».

Une animatrice du Site n°2

« Mon regret c'est dans l'organisation, c'est plutôt des agacements de la lourdeur des relations partenariales, de la complexité à réunir tout le monde pour que ça fonctionne bien, **de l'énergie que ça demande** de tenir le truc tout le temps, pour l'instant je ne suis pas encore essouffée ! Il y a des moments je me dis que ça tient à pas grand-chose parce que je me

dis si il y a pas quelqu'un avec une bonne partie de son temps dédiée à **plein de petites choses invisibles, ça meurt.** »

Coordinatrice du projet JR du Site n°2

La question **des conventions entre AAV, SPIP et/ou PJJ, juridictions et autres conduit également à freiner la mise en œuvre concrète d'un projet** en restreignant le choix des partenaires ou simplement parce qu'elles sont signées très tardivement.

« Alors ce qui m'a semblé **particulièrement long et fastidieux ça a été la rédaction du cahier des charges** (...) parce que c'était hyper pointilleux on y a passé des plombes et des plombes et des plombes à réfléchir donc où il fallait mettre la virgule, si on pouvait parler des professionnels formés ou s'il fallait parler des bénévoles formés, enfin il y avait... ça pinaillait dans tous les sens ça, si vous voulez, **ça perdait un petit peu de sa spontanéité de, comment dire, de son intérêt voilà.** »

Un animateur du Site n°3

« C'est sclérosé, il y a pas mal d'initiatives par les agents mais toujours **bloquées**, il manque **les victimes**, on conventionne avec l'AAV donc c'est notre partenaire privilégié et si on n'a pas de victimes de l'AAV ? on fait comment ? on ne fait rien. C'est pareil dans le 93, ça périlite parce qu'il n'y a pas assez de victimes parce que c'est beaucoup plus difficile qu'un PPSMJ, on a l'impression de **commencer un processus et de ne jamais en voir le bout**... Les règles de la JR sont assez claires c'est difficile de faire un pas de côté, là on fait un pas de côté on met en place des stages de citoyenneté par l'AAV pour parler de la victime, au moins ça met en face de la victime même si c'est pas de la JR, en gros l'impulsion départementale c'est de la mettre à minima sous une forme un peu plus pragmatique... On peut avoir 3/4 détenus et 2 victimes, ça bloque, **il faudrait parfois se dire on n'a pas tout exactement mais on a balisé et on y va quand même**... les **MR** ça marche mieux mais y a beaucoup d'entretiens préparatoires c'est bien mais par contre il y a toute la complexité de la procédure pénale où la victime va être dans un autre département, où le condamné va aller dans un autre département, comment on fait à ce moment-là ? **On ne peut pas la terminer parce que ça dépend plus de notre ressort.** »

DSPIP du Site n°2

Enfin, la justice restaurative étant un domaine en perpétuelle évolution, **les outils de mises en œuvre doivent être régulièrement adaptés** ce qui prend un temps considérable.

Par ailleurs, un certain temps est également nécessaire à **l'appropriation de la méthode enseignée en formation** par ceux qui sont les artisans de la justice restaurative sur le terrain.

*« Ce qui a pu prendre un peu de temps c'est parce qu'il fallait **répondre à des questionnements sur comment intégrer ça en plus dans les entretiens des victimes qui peuvent être assez intenses et lourds**, est ce qu'on peut le faire pour toute victime ? on oriente à quel stade ? ce sont des sujets qui étaient inscrits à l'ordre du jour des réunions plénières mensuelles. Et A. est beaucoup intervenue individuellement ».*

*Directrice de l'AAV du Site n°2*

### 3- L'orientation des personnes ou le défi de l'information

Autre difficulté, **l'orientation** des personnes vers les animateurs de justice restaurative est décrite comme étant **laborieuse**. En effet, elle peut reposer sur des professionnels non formés à la justice restaurative qui ne se sentent pas à l'aise avec cette mission d'orientation.

Elle est intrinsèquement liée à la question de l'information. Or si l'information sur la justice restaurative est un droit consacré par la loi de 2014, elle repose en pratique sur très peu de professionnels dont les AAV qui ne reçoivent qu'une part congrue (10 à 30% des personnes victimes) de la totalité des victimes.

Elle se heurte également d'une part à des professionnels non formés à la justice restaurative qui ne se sentent pas à l'aise avec cette mission d'orientation.

*« Alors s'il y en a certains (CPIP) qui n'ont pas proposé du tout, **il y en a d'autres qui n'étaient pas à l'aise avec l'exercice de venir exposer en quoi consistait le projet parce qu'ils ne faisaient pas partie du groupe projet** donc je pense que ça aussi c'était peut-être un peu compliqué. »*

*Un membre du GP du Site n°1*

D'autre part les professionnels qui ont été formés à la justice restaurative, ont souvent le réflexe d'opérer une sélection parmi le public pris en charge, avec comme critère leur capacité supposée à tirer profit de leur participation. Il semble que l'information systématique et l'orientation des personnes intéressées est une pratique qui paraît difficile à instaurer. L'information est le défi central auquel doit faire face aujourd'hui la justice restaurative.

« Parfois ils (mes collègues) me disent 'Je ne lui en ai pas parlé parce que **je suis convaincue** par rapport à son état, que **ce n'était pas la bonne temporalité pour elle**'. Donc ça c'est quelque chose qu'ils me disent souvent quand j'en parle avec eux, quand parfois je dois leur dire 'je ne comprends pas, vous ne m'orientez personne, est-ce que vous y pensez ?', tout ça. En fait oui, souvent ils me disent, par rapport aux victimes qu'on reçoit, comme on les reçoit tout de suite après le dépôt de plainte... C'est vrai que 80% des victimes qu'on reçoit, elles ont déposé plainte dans les trois mois, **ce n'est pas la bonne temporalité pour mes collègues**. Ce qui explique **qu'on n'a pas d'orientation sur le service par des collègues qui ne sont pas dans le projet** ».

Co-coordinatrice du projet JR (AAV) du Site n°3

« Ce que ça nous a appris aussi c'est d'oser parler des choses sans présumer comment les personnes vont recevoir l'information. **Souvent les professionnels disent 'il n'est pas prêt' mais c'est notre vision**, ça aussi j'ai vu, j'ai pu voir le déclic même sur moi en me disant on n'a rien à perdre à demander au pire il dit non et au moins il a l'information et la réflexion peut s'amorcer. Ça, ça a été je pense aussi quelque chose que les gens, que ce soit les CPIP ou les juristes ou les psychologues de l'association, **d'accepter de donner l'information sans se dire je vais peut-être choquer et la personne n'est pas prête**. »

DPIP du Site n°1

« Tous ceux qui ont accepté d'y participer, je ne les ai pas envoyés par hasard non plus, je savais qu'il y avait quelque chose à y trouver, ou à y faire en tout cas. »

Une CPIP membre du GP du Site n°1

« Les **inquiétudes des magistrats c'est assez classique** les inquiétudes qu'ils peuvent avoir pour les victimes, la peur que ce soit trop difficile, qu'on leur propose quelque chose qui allait les mettre à mal, les fragiliser encore plus. »

Une animatrice du Site n°2

« **La complexité dans un premier temps c'est d'orienter les gens, on ne sait pas comment s'y prendre**, on a l'impression que les gens qu'on reçoit sont des gens en grande difficulté et que les confronter à un auteur ou d'autres victimes ça va les fragiliser davantage, A. nous a bien rassurés en disant que c'est à la victime de savoir, ce n'est pas à nous. »

Une psychologue orientatrice AAV du Site n°2

« S'il y a bien une chose chez les professionnels où on a beaucoup de boulot à faire c'est de **partir d'eux, de leur redonner ce pouvoir d'action**, t'as encore dans l'aide aux victimes des professionnels qui vont te dire que les victimes ne peuvent pas savoir de quoi elles ont besoin parce qu'elles vont se mettre en danger par exemple, même des personnes fragiles quand tu les accompagnes dans cette réflexion, elles sont tout à fait capables de dire ce qui est bien pour eux. »

Coordnatrice du projet JR du site n°2

« Troisième question que je me pose, cette victime a été victime de faits graves, **comment va-t-elle accueillir la médiation**, est-ce que ce n'est pas réveiller des traumatismes et finalement j'ai fini par me dire ne parlons pas à la place des personnes, il n'y a que les victimes qui peuvent répondre...

Voyez dans un dossier avec des faits extrêmement graves, des personnes mortes dans des conditions difficiles, **mon premier réflexe c'est de dire, on peut pas faire ça aux parties civiles**, j'ai beaucoup parlé avec madame T. et elle m'a expliqué que c'est souvent dans les affaires graves que la JR avait un vrai sens... et de toute façon ce n'est pas à moi de répondre à la place des victimes, ces mesures sont fondamentales pour les condamnés mais aussi pour les victimes, ça leur fait passer un cap. »

Une juge d'application des peines du Site n°2

« Parfois des refus, **une impossibilité à imaginer que l'on puisse mettre côte à côte dans une même pièce des personnes auteures et des personnes victimes**, ça on le voit dans les équipes mais aussi avec les partenaires judiciaires, sans arrêt. »

Une animatrice du Site n°2

## 4- Les limites du rôle d'animateur en question

Récemment est apparue une question fondamentale sur l'un des sites retenus pour l'étude : celle des limites du rôle d'animateur de rencontres restauratives.

Cette problématique est liée au protocole et à son respect mais aussi à la question de savoir quand et comment terminer une mesure de justice restaurative.

De façon plus profonde, elle renvoie à la conception du rôle d'animateur en justice restaurative.

Elle a donné lieu à des dissensions importantes au sein d'un groupe projet et a vu s'opérer une scission entre **deux appréhensions différentes** : l'une qui considère que la **fin d'une mesure** de justice restaurative est **matérialisée par une rencontre ou entretien bilan et ne souffre aucune exception** ; l'autre pour laquelle la mise en **lien et l'approche holistique** qui découlent de l'approche

restaurative conduit à répondre au cas par cas à des **demandes d'accompagnements, de soutiens ou de témoignages** formulées par les participants envers les animateurs.

Notons que ce conflit au sein du GP en question s'est installé entre des CPIP entre eux et des bénévoles de l'AAV. Une des explications avancées serait que la justice restaurative remettrait en question les pratiques professionnelles des CPIP. Pour une partie d'entre eux, la **justice restaurative doit innover toutes leurs pratiques**, pour d'autres il convient de **dissocier la mission de justice restaurative et les autres missions de CPIP**.

*« Sur la session « homicides volontaires et involontaires » (...) la seule n'ayant pas vécu son procès nous a fait une demande à C. (binôme animatrice CPIP) et moi en tant qu'animateur, **'j'aimerais bien que vous veniez m'accompagner au moment du procès'** ... Elle nous a confié des choses, comme les autres participants, et comme les autres participants elle nous a confié des choses qu'elle n'a pas rapporté au sein des séances. C'est à cette complicité là et c'est ce vécu-là, si nous arrivions à l'accompagner à son procès d'assises, elle se sentirait contenue de ce vécu-là et de ces effets produits là et serait susceptible d'aborder son procès d'assises d'une façon un peu plus sereine (...). **Il y a eu un débat autour de cette question dans le groupe projet** (...). Des personnes qui ont vécu des moments extrêmes de détresse, de leur dire et de marquer 'maintenant tu te démerdes', je m'excuse du terme... ouf pour moi ce n'est pas recevable. Alors qu'est-ce que je vais faire. Je n'y serai pas en tant qu'animateur, **j'y serai en tant que lambda moi, moi sans engager quiconque.** »*

*Un animateur du Site n°3*

*« Il y a eu **des conflits** (dans le GP), il y a toujours des conflits je crois même si je n'ai pas eu des nouvelles depuis, donc parce qu'effectivement **il y a des plus ou moins orthodoxes dans l'équipe** hein qui amènent de temps en temps des frictions mais dans l'ensemble je trouve que pour un groupe de vingt-cinq personnes qui se retrouvent régulièrement c'est plutôt je dirais, un fonctionnement agréable. »*

*Un animateur du Site n°3*

*« On a eu une phase très idyllique du projet, de la mise en place les deux premières années, où tout a fonctionné, il y a eu aucune tension, aucune résistance, aucune réticence. Tout s'est bien passé. Puis il y a eu un basculement avec le départ de D. (ancien co-coordonateur SPIP). Il a fallu composer (...) il était vraiment à l'initiative de tout (...) il faisait vraiment consensus (...). Mais on a eu la chance d'avoir E. (nouveau co-coordonateur SPIP), derrière, qui l'a remplacé et qui était favorable aux actions et qui s'y*

est investi aussi. Mais ça a forcément déstabilisé le groupe projet et les actions donc il a fallu gérer ça. Et une nouvelle dynamique dans le groupe projet où il y avait pour les premières fois au bout de deux ans, **des positions différentes sur certains points, plus d'unanimité sur tout, donc il fallait tout retravailler** (...). Il y a toujours le groupe initial qui est là, et il s'est étoffé et il s'étoffe encore. Mais le groupe initial est toujours là et c'est dans le groupe initial qu'on a des distensions (...).

Je pense que ça a changé profondément la manière de travailler de certains... Tout le monde a dit que c'était venu remettre en question ses pratiques professionnelles (...). Mais **pour certaines, il n'y avait plus de retour en arrière possible et il fallait tout bouleverser**.

Et **pour d'autres**, ce n'était pas entendable non plus de tout bouleverser et de ne plus voir que la justice restaurative dans ses missions.

**Qu'il fallait aussi récupérer sa casquette professionnelle de base.** Et je pense que c'est là-dessus que ça a commencé. Quand il y avait un surinvestissement de certaines, de certains, qui pour d'autres du coup, n'était peut-être même plus professionnel. **Il y avait le sentiment que ce n'était pas de rester professionnel que de se surinvestir sur des dispositifs**, sur des parcours aussi des personnes qui étaient aussi accompagnées dans ces dispositifs-là. »

Co-coordinatrice du projet JR (AAV) du Site n°3

« Ils (les participants) se sont laissé regarder très rapidement, ce qui nous a permis, en fait, de faire une préparation intense, **mais aussi courte dans le temps, ce qui nous a été reproché, d'ailleurs. On a dû se justifier, des dates, des moments, des durées durant lesquelles on les avait rencontrés, parce que personne dans le groupe projet n'avait imaginé qu'on arriverait à monter ce dispositif aussi rapidement.** Mais sauf qu'on a eu de la chance, tout simplement de rencontrer ces personnes-là, elles étaient prêtes, en tout cas, à nous faire confiance et à tenter l'aventure (...) **Ca a été très douloureux pour lui - mon binôme - et pour moi, c'est-à-dire que nous avons dû nous justifier du sérieux de notre préparation** (...). Nous avons dû, en urgence, après beaucoup d'éclats de voix qui n'étaient pas nécessaires, beaucoup de suspicions sur notre travail qui, quand même a été assez dur à vivre, débiter donc les rencontres dans un état de stress total. Enfin, moi, je suis très en colère après ma direction. Je lui ai dit et je lui redirai encore : 'Comment tu as pu me mettre dans un tel état, comment tu as pu prendre le risque de me mettre dans cet état-là, alors que tu aurais dû me protéger ?'

(Contexte : Lors de la projection d'un film sur les rencontres en présence des personnes victimes, les personnes auteures étaient absentes car elles n'ont pas obtenu d'autorisation de sortie pour témoigner) **On nous reproche de re-réunir à nouveau le groupe**, je crois que là encore, nos collègues calquent leurs propres peurs sur eux. »

Une animatrice du Site n°3

« Il y a **des enjeux dans le GP liés à la méthodologie** (...) les animateurs étaient sur **deux conceptions différentes** et c'est là qu'on a réajusté le cahier des charges par rapport à ce qu'on pouvait, sur le positionnement des animateurs. Après on s'est rendu compte aussi **qu'il y avait deux animateurs qui n'arrivaient pas à mettre fin à la mesure** donc ça veut dire qu'ils continuaient à l'issue du bilan parce que voilà ils avaient du mal à se séparer (...). C'est aussi le rôle des animateurs d'être très cadrant et de mettre une séparation à la mesure enfin les étapes elles sont là aussi pour ça, pour apprendre aux gens à se séparer (...).

**La conception qu'on a de la JR est différente entre certains animateurs** (...). Alors mettre fin à la mesure je pense que c'est très important aussi qu'on travaille là-dessus pour qu'on soit tous très clairs, voilà mettre fin je pense que c'est important. »

Co-coordonateur du projet JR (SPIP) du Site n°3

« Le groupe projet s'est très élargi et du coup c'est **parfois difficile à nombreux en fait d'arriver à un consensus**. On peut perdre aussi beaucoup de temps. Et donc je crois qu'en fait il y a besoin aussi à la fois effectivement d'élargir parce qu'on a besoin de toutes les énergies qui veulent bien concourir à la justice restaurative ça c'est sûr et à la fois peut-être d'avoir je dirais **des garants du cadre, des expériences passées...** d'avoir une méthodologie de pouvoir s'appuyer de pouvoir faire des rapports d'écriture se nourrir des expériences passées pour éviter les mêmes écueils (...) qu'il y ait aussi derrière un travail **d'accompagnement pour que toute cette énergie soit utile au-delà du groupe** qui a été mené en fait. »

Une animatrice du Site n°3

## 5- Autres difficultés

Parmi les autres difficultés soulevées par les personnes interviewées figurent celle de la **contrainte du mandat judiciaire** pour l'intervention des CPIP en justice restaurative, le **recrutement des bénévoles**, le **décalage** entre **l'approche qualitative de la justice restaurative** et les **logiques institutionnelles** auxquelles elle est soumise, le manque de formation des cadres et magistrats et, enfin, la crise sanitaire qui a stoppé certains projets en cours.

### a- Les limites du mandat judiciaire

La question de la contrainte du mandat judiciaire à laquelle sont soumis les professionnels CPIP a été soulevée à plusieurs reprises. En effet, si en principe l'offre de justice restaurative est possible à tout moment de la procédure et pour n'importe quelle infraction, un SPIP ne peut intervenir que dans le cadre d'un mandat judiciaire.



Or, à partir du moment où la justice restaurative devient une action du SPIP cette limite s'applique à celle-ci. En conséquence, **seules les personnes auteures suivies par le service** peuvent prétendre à **bénéficier d'une mesure** de justice restaurative. Si le suivi est terminé, elles n'y ont plus droit. Les services ont pris l'habitude de s'adapter à cette contrainte en estimant que si la personne a intégré le processus pendant son suivi elle peut poursuivre sa participation même si ce dernier prend fin alors que la mesure est en cours. Notons que les CPIP ont également légalement le droit de poursuivre un suivi 6 mois après la fin du mandat judiciaire.

*« J'ai l'impression, surtout avec la dernière que nous avons faite, que le fait que nous ne pouvons emmener que des gens suivis par le SPIP, c'est très compliqué. Du coup **on est sur des temps judiciaires et pas sur des temps humains**. Par exemple, on a rencontré trois personnes avant la dernière rencontre, un qui nous a dit oui mais qui ne pouvait pas le faire professionnellement en juin et la fin de la mesure c'était août. »*

*Un animateur CPIP du Site n°1*

*« Je ne sais pas comment on va pouvoir créer un jour cette liste d'attente sachant que nous on est contraints par les délais judiciaires pour les auteurs. C'est **les limites du mandat judiciaire**. Parfois la personne peut arriver, être prête mais nous on est sur la fin de la prise en charge et on se dit 'mince'. Mais bon pour l'instant c'est comme ça mais ça peut être effectivement une limite. C'est la **question de la temporalité de la personne mais pas forcément la même que la temporalité judiciaire** et parfois malheureusement ça met un frein à l'orientation. »*

*DPIP du Site n°1*

## b- L'intégration des bénévoles

Un autre point de difficultés concerne les bénévoles de la communauté ou membre de la communauté engagés respectivement dans les CSR et les RDV/RCV.

En effet, ici leur recrutement peut être long et laborieux car il nécessite de mobiliser les réseaux associatifs et partenariaux mais aussi d'organiser parfois des événements publics afin d'informer les personnes susceptibles d'être intéressées.

Suite à cette étape, une formation est organisée car vivement conseillée pour garantir au mieux la qualité des dispositifs. Enfin, lors de la mise en œuvre concrète de la mesure, se pose la question de la « gestion » des bénévoles qui sont des intervenants non professionnels mais formés. Il s'agit ici de travailler entre animateurs et bénévoles mais également au sein du GP à l'intégration de toutes et tous à travers une collaboration franche et guidée par l'intérêt des participants.

« À mon niveau non je n'ai pas senti de difficulté à se mettre en place juste chercher les bénévoles en fait. (...) **La JR fait intervenir la société civile dont il faut qu'il y ait des bénévoles donc ça prend énormément de temps, le recrutement...** Donc ouais peut-être une personne dédiée à ce recrutement ou peut-être plus de diffusion dans les médias.

Un membre du GP du Site n°1

« La difficulté du CSR c'est d'avoir un **nombre de bénévoles suffisant**. (...) Ça va être ça parce que c'est quand même **un engagement** qui est quand même énorme donc oui, si on veut pouvoir faire déjà plusieurs cercles et pouvoir aussi faire adhérer un bénévole parce qu'on sait qu'après la rencontre un bénévole peut dire non je ne m'engage pas, on est limité là, c'est vrai que si elle me dit non on se retrouve avec un cercle qui n'est plus un cercle donc ça va être ça pour l'instant la difficulté première sur la mise en œuvre des CSR, c'est d'avoir assez de bénévoles. »

DPIP du Site n°1

### c- Le décalage entre la justice restaurative et les logiques institutionnelles

Les professionnels et intervenants en justice restaurative disent également se heurter à des logiques différentes entre celle de la justice restaurative, profondément qualitative, et celle du système judiciaire et des financements, beaucoup plus quantitative. Cette schématisation un peu caricaturale met en exergue deux conceptions parfois difficilement réconciliables mais qui doivent pourtant composer. **En justice restaurative, la personne est au centre du dispositif** c'est-à-dire que ses attentes et sa propre temporalité, souvent lente ou longue comparativement aux actions habituellement menées, prévalent.

**Les financeurs et le système institutionnel de la justice** en général sont quant à eux soumis à des impératifs de **délais précis, de programmations anticipées, de résultats chiffrés, etc.**

Enfin, la quantité de travail et d'énergie déployée pour la mise en œuvre d'une mesure de justice restaurative n'est pas reconnue au profit du nombre de personnes concernées par l'action qui logiquement est très faible proportionnellement puisque l'approche est intrinsèquement qualitative. Ce paradoxe peut conduire à ce que la justice restaurative soit qualifiée de justice de luxe, comprenons beaucoup de moyens déployés pour peu de bénéficiaires.

« **On me regardait comme un animal préhistorique, pour 10 personnes, tu parles si c'est intéressant, ils veulent des statistiques au ministère** ».

Une animatrice du Site n°2

« Ca prend du temps et c'est normal mais **c'est peu de statistiques** du point de vue de la nature des statistiques qu'on nous demande aujourd'hui en France, les indicateurs pour obtenir des **financements qui sont très orientés sur le nombre de public pris en charge** et pas ce que ça nous coûte comme temps humain, et le financement du Ministère de la justice il est global pour l'aide aux victimes et à nous d'intégrer la JR dedans, **c'est un vrai risque financier que d'investir dans la JR aujourd'hui.** »

Directrice de l'AAV du Site n°2

« Cette thématique je voyais pas ça en termes de chiffres, pour moi le sens n'est pas dans le chiffre, ni ce compte rendu perpétuel, **mon boulot c'est un compte rendu perpétuel et vous avez peu de temps pour gérer des projets...** et là où on est en désaccord c'est que **pour moi les entretiens préparatoires (MR), la prise de contact, c'est déjà la JR** même si il n'y a pas la rencontre à la fin, c'est déjà pour moi un bon pas or ce qu'on attend aujourd'hui, c'est que la rencontre se fasse, donc quand on dit il y a eu tant d'entretiens préparatoires c'est pas suffisant, comme je vous l'ai dit c'est de l'objectif chiffré, il y a une différence d'appréciation selon le prisme, faire des entretiens c'est déjà permettre à la personne de conscientiser des choses c'est quand même un fil de laine qui a commencé à être tiré, donc c'est déjà un objectif d'atteint il y a un **décalage entre la politique de l'AAV qui comptabilise les MR entamées et la politique départementale fondée sur le chiffre**, si il n'y a pas eu rencontre comment je le vends à ma direction interrégionale pour avoir le budget ? »

DSPIP du Site n°2

« Les **magistrats** ils vont nous **demander des stats**, ça va toucher combien de personnes, c'est ça qui les intéresse aujourd'hui, **à moins que ça monte dans les formations des magistrats.** »

Une animatrice du Site n°2

« J'ai toujours la crainte de ne plus pouvoir m'y consacrer parce **qu'aujourd'hui on ne sait pas quels moyens vont être donnés.** »

Coordinatrice du projet JR du Site n°2

« Pour que ces dispositifs se développent plus, j'ai des attentes, **qu'ils soient peut-être plus financés, plus reconnus**, ce serait plus facile de mobiliser le personnel, du temps pour la mise en place parce que ça prend vraiment beaucoup de temps à organiser, donc ça dépendra de l'évolution du système judiciaire, des modes de financement, on ne peut pas non plus mobiliser trop de temps et trop de personnel pour une activité peu financée. »

Une juriste orientatrice AAV du Site n°2

**« L'autre aspect c'est évidemment comment continuer à faire ce type de mesure compte tenu des financements actuels, pour nous c'est un pôle d'activité intégré dans notre organigramme, la charge c'est principalement du temps humain et du temps personnel et on n'a pas en face de financement ou de subvention qui vient totalement prendre ça en charge, d'autant moins une seule association. »**

Directrice de l'AAV du Site n°2

#### d- Le manque de formation

La question des **formations trop peu fréquentes ou disponibles** revient également avec récurrence dans la bouche des professionnels et intervenants qui attendent parfois des mois voire une à deux années avant d'avoir accès à un enseignement sur la justice restaurative. Cette situation est due à l'existence d'une forte demande dans le monde pénitentiaire et associatif (AAV) et une proposition de formation soumise à un marché public, organisée de façon tripartite pour partie entre trois institutions, l'ENAP, France Victimes et l'IFJR. Celle-ci est également soumise à l'obtention de financements qui peut prendre un certain temps.

*« Je comptais me former mais ce qui est compliqué c'est que ce n'est plus la direction qui s'occupe des formations, des formalités qui ne sont parfois pas simples et les possibilités sont assez restreintes, **il y a très peu d'options du coup j'ai laissé tomber**, une fois les dates ne correspondaient pas, une autre c'était la session 2 et moi il me fallait la 1 donc à un moment donné je n'ai pas donné suite. »*

Une psychologue orientatrice AAV du Site n°2

*« Ça nécessite quand même qu'il y ait plusieurs personnes formées dans un même service pour pouvoir mettre en œuvre les différents dispositifs, tout prend du temps, faut être patient, ça bouge doucement, il y a toujours les impératifs de l'administration pénitentiaire, du manque d'effectifs qui freinent un peu tout ça. **Ils ont été victimes de leur succès en termes de formation maintenant c'est bouché.** »*

Une psychologue orientatrice AAV du Site n°2

*« Il y a tout le problème des formations, **il y en a qui voudraient se former avant il y en avait pas mal à l'ENAP, là il y en a moins**, on sclérose aussi parce qu'on nomme des référents sur chaque antenne mais finalement il y en a d'autres qui voudraient se former et si on ne prend pas les référents ça fait débat. »*

DSPIP du Site n°2

En outre, au-delà de la formation des intervenants en justice restaurative animateurs et bénévoles, est soulevée **l'urgence à former ou sensibiliser les cadres et tout le corps judiciaire** - d'autant plus depuis le décret du 21 décembre 2020 qui désigne les magistrats comme tenant de cette obligation à informer - pour qui la justice restaurative est encore largement inconnue ou méconnue.

Cette « mise à niveau » en termes de connaissances sur la justice restaurative est envisagée comme le moteur de son opérationnalisation.

*« **Ce n'est pas dans notre culture judiciaire**, vous posez la question à un substitut, à un magistrat, je pense qu'ils ne sont pas du tout sensibilisés ou très peu. »*

*Une juriste orientatrice AAV du Site n°2*

*« **Alors moi aucune formation**, en fait la thématique de la JR qui a pris de l'essor a été sortie de la formation à l'ENM, comme on n'a pas de formation je pense qu'on s'interroge beaucoup sur les modalités, les contraintes. »*

*Une juge d'application des peines du Site n°2*

*« Je pense que **pour les cadres il faut une formation spécifique à l'accompagnement des équipes sur cette thématique** parce que les équipes elles elles sont formées, il y a des modules et tout pour mettre en œuvre la thématique et les cadres non, vous avez une journée de formation à l'ENAP en plein mois de juillet alors que vous venez de choisir vos postes, c'est pas efficient, il faut avoir les docs, le tuilage, il faut un accompagnement par le DS, le cadre il n'a pas la science infuse. »*

*DSPIP du Site n°2*

## e- La crise sanitaire

Enfin, l'année si particulière qu'a été 2020 a également vu émerger une nouvelle difficulté : la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19. Cette crise a conduit à repousser la tenue de toutes les actions collectives au sein des SPIP et évidemment elle a été rythmée par deux confinements et de multiples restrictions.

Les services associatifs et pénitentiaires ont dû se réorganiser passant d'un état de sidération et d'inconnu à une capacité d'adaptation et de patience inédite.

Malgré les efforts et la créativité des différents groupes projets, des mesures ont dû être stoppées ou reportées et des ajustements ont dû être pris lorsque les logiques associatives et administratives n'étaient pas les mêmes face à la crise.

« Là on ne pouvait pas commencer maintenant (le CSR), ça nous était imposé, **au SPIP on n'avait pas droit de mettre en place du collectif.** »

*Une animatrice du Site n°1*

« Là on préparait d'ailleurs une RCV, on avait commencé au mois de mars les rencontres préparatoires en groupes séparés mais on a dû arrêter (avec le Covid - 19). **Ça partait très bien mais je ne sais pas si on va pouvoir la continuer parce qu'il y a des victimes, ça fait 3 fois qu'on avait reporté, j'ai peur qu'elles saturent.** »

*Une animatrice CPIP du Site n°1 (mesure finalement stoppée)*

À la lecture des bénéfices et des difficultés identifiés et rencontrés par les professionnels et intervenants en justice restaurative, le bilan semble mettre en avant un intérêt certain pour ces dispositifs sources de multiples apports de nature à encourager sa poursuite et en même temps des limites qui invitent à réfléchir à son avenir. L'enthousiasme et les impacts dont les professionnels font le récit ici interroge l'influence d'une telle approche sur le système de justice pénale actuel tout comme son intégration en son sein. Les difficultés quant à elles interpellent sur les possibilités d'amélioration des processus de justice restaurative.

Combinés, ces deux aspects nourrissent la réflexion autour d'une justice restaurative à la fois périphérique et liée au système de justice pénale qui bouscule les postures classiques et ouvre de nouveaux chemins.

## PARTIE 3 - REGARDS DES INTERVENANTS ET DES PROFESSIONNELS SUR LES RELATIONS PRÉSENTES ET FUTURES ENTRE LA JUSTICE RESTAURATIVE ET LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

En associant justice restaurative et système de justice pénale dans le titre ci-dessus, l'objectif est tout d'abord de répondre à la question de savoir s'il existe **des influences réciproques entre les deux et si oui lesquelles (1)**. Cette vaste question sera ici simplement abordée à travers le regard des professionnels et intervenants en justice restaurative et de façon plus prégnante dans le sens d'une influence de cette dernière sur le système. Ensuite, cette mise en perspective invite à s'interroger sur **les acteurs de la justice restaurative présents et à venir (2)**.

En outre, mettre face à face justice restaurative et justice pénale invite également à s'intéresser aux **magistrats** à la fois à travers la perception de leur propre rôle au sein de la justice restaurative mais aussi à travers celle qu'ont les intervenants de leur mission dans ces processus (3). Enfin, un dernier point global sera consacré à **l'avenir du développement de la justice restaurative** selon ceux qui la mettent en œuvre (4).

### 1-Quel est l'impact actuel et futur de la justice restaurative sur le système de justice pénale ?

La question de l'impact de la justice restaurative sur le système de justice pénale peut se décliner en trois temps : l'impact réellement observé, l'impact potentiel souhaité et les freins à cet impact.

#### a- L'impact réel

Les professionnels et intervenants en justice restaurative, tout en expliquant que **l'évaluation de l'impact** de la justice restaurative sur le système de justice pénale reste **prématurée** et difficile au regard du développement de la première, constatent un impact sur les personnes mais pas encore sur le système à proprement parler.

*« Je n'ai pas l'impression qu'il y a un impact sur le système judiciaire, il y a un impact positif sur les personnes c'est-à-dire les auteurs et les victimes, au cours des audiences je ne trouve pas que la place de la victime ait évolué. »*

*Une juriste orientatrice AAV du Site n°2*

« Actuellement c'est un peu la cerise sur le gâteau, **on a l'impression que ce n'est pas encore quelque chose d'essentiel** et qui s'articule encore beaucoup avec le reste. »

Une psychologue orientatrice AAV du Site n°2

« On ne peut pas improviser dans ce domaine-là (...), donc **ça implique aussi qu'il y ait des budgets qui suivent** et qu'une place correcte puisse être faite à la JR. »

Une animatrice AAV du Site n°2

« Il faut que ce soit intégré au niveau macro au niveau de la règle étatique et là ça prendra du temps, aujourd'hui ces sont des initiatives qui **sont de la volonté d'individus** mais qui ne sont pas encore considérées par l'Etat, ça viendra peut-être un jour, il faudrait des **fédérations, voire des lobbyistes** pour avancer à un moment donné. »

Directrice de l'AAV du Site n°2

Ils insistent beaucoup sur **la complémentarité entre les deux** dans le sens où la justice restaurative peut être un levier pour ne pas récidiver, elle incarne concrètement les discours des professionnels puisqu'elle propose un face à face entre ceux que la justice sépare. La parole d'une personne victime ou d'une personne auteure a plus de poids que celle d'un professionnel qui dit pourtant la même chose dans la mesure où elle est perçue comme étant plus légitime par celui ou celle qui formule une question autour du pourquoi et/ou du comment de l'infraction subie ou commise.

« C'est **complémentaire**. Je pense qu'on propose un certain type d'accompagnement, éducatif, contrôle, justice. Mais je crois que ça peut faire avancer et qu'elles sont **parfaitement complémentaires** car il y a ce côté humain qui fait que peut-être après les personnes peuvent **mieux accepter qu'il y ait cette réponse pénale**. Je comprends ce que j'ai fait, je comprends comment j'ai pu évoluer, je comprends qu'il ait fallu qu'il y ait condamnation parce-que j'ai fait ça. D'après ce que j'ai vu moi avec un et demie de RCV, c'était une meilleure compréhension de cette sanction et que la justice peut aussi proposer autre chose, cet espace de restauration. »

Un membre du GP du Site n°1

« C'est **complémentaire**, clairement. La complémentarité c'est un bon terme, dans le sens où nous **on ne peut pas proposer ça en tant que professionnels. Le discours, je peux lire tous les livres, je peux**



**rencontrer plein de victimes et le redire aux auteurs mais moi je ne le vis pas.** Du coup, on niveau de l'empathie, ça ne marche pas... »

Une animatrice du Site n°1

« Je trouve que le terme de justice **complémentaire** est complètement approprié. C'est ce que l'on ne trouve pas dans la justice pénale. (...) **La justice pénale passe, elle donne une peine. La question après : qu'est-ce que l'on fait de tout ça ?** »

Un animateur du Site n°1

La justice restaurative propose ce que le système de justice ne prévoit pas, c'est-à-dire un dialogue et la possibilité de prendre du temps pour s'exprimer et s'écouter.

Autre conséquence, les professionnels de la justice et, en particulier les CPIP, ne sont **plus vus comme des « opérateurs de contrôle » mais un réel lien de confiance s'installe** entre eux et leurs suivis.

« Même après les mesures, **il y a un lien qui reste, un lien de confiance**, comme s'ils savaient qu'on n'est pas là que pour les contrôler, je trouve que ça change un peu le rapport à la justice. »

Une CPIP orientatrice du Site n°2

La place de la victime est revisitée grâce à la justice restaurative, les **protagonistes de l'infraction en général prennent plus de place**. Leur compréhension de la peine, leur responsabilisation, leurs réparations, leur réinsertion sont abordées sous un autre prisme, le leur. Ce changement de perspective donne une autre dimension à la justice en général.

« Pour moi **ça donne plus de place aux protagonistes**, aux premiers concernés, avec le système judiciaire toujours cadrant mais pas omniprésent, et que les protagonistes puissent avoir un dialogue qui n'existe pas forcément dans le système judiciaire actuel, lors du procès tout est cadré et c'est la parole des experts, la JR apporte plus de liberté dans ce sens-là. »

Une CPIP orientatrice du Site n°2

« Je pense que si la JR a pu émerger **c'est qu'il y a une réflexion sur la question de la réinsertion**, on sait que ceux qui participent à un programme de JR, on sait qu'il y a moins de chance de récidiver. »

Une psychologue exécution du parcours de la peine (orientatrice)  
du Site n°2

« Je pense que ça donne quand même **une meilleure image et une meilleure perception de ce que propose le système judiciaire** dans son ensemble pour la société, les auteurs et les victimes, le système paraît plus positif, on les prend en charge différemment dans une perspective moins clivante en **laissant beaucoup plus de place à ce qu'ils sont**, à leur parcours, aux choses qu'ils ont envie de formuler et donc ils se sentent plus écoutés, plus considérés et cette considération amène quelque chose de plus vertueux. »

Directrice de l'AAV du Site n°2

« On a un système orienté sur la question de la culpabilité de l'auteur et la peine, et pas sur les questions du bien-être de tous, je pense que **le premier apport de la JR au long court c'est une prise en compte de la victime plus juste et plus proche de la réalité des besoins des victimes**, en plus de la prise en charge psy... et **se rendre compte que lutter contre la récidive ça va bien au-delà d'une réinsertion sociale et d'une peine purgée**, on veut parler du lien social et de la pair-aidance. »

Coordinatrice du projet JR du Site n°2

« Ça a **tellement de sens**, c'est venu tellement **mettre le doigt sur ce qu'il manquait pour les personnes victimes et les personnes condamnées** : comment on ne peut pas y adhérer ? Comment on ne peut pas participer à son développement ? Je ne vois pas. »

Co-coordinatrice du projet JR (AAV) du Site n°3

## b- L'impact potentiel

Potentiellement, l'impact envisagé par les acteurs de la justice restaurative est celui d'une **justice plus humaine, plus à l'écoute, d'un sens de la peine renouvelé** c'est-à-dire ayant un réel sens pour la victime et l'auteur et non plus seulement pour les professionnels de la justice ou les représentants de la société.

La **prise en compte de la parole et des attentes des personnes victimes et auteurs** conduirait à ce que la justice, en général, soit rendue autrement, de façon plus adaptée peut être et plus incarnée.

Cette évolution demande néanmoins des moyens humains et matériels et du temps mais surtout un changement de posture professionnelle notamment à travers l'adoption d'une vision non-manichéenne de l'infraction et d'une prise en compte de la complexité des situations mais surtout des réelles attentes des personnes.

« Pour côtoyer un certain nombre de magistrats ben **il y en a qui manquent un peu d'humanité dans le traitement des dossiers**, ça leur permettrait d'entrevoir qu'il n'y a pas que des dossiers, ils manquent d'éclairage sur tout ce que ça implique de vivre ces situations-là. »

Une animatrice du Site n°2

« Alors **plus humaine, plus respectueuse en tous cas**, de respecter les personnes, que la victime soit prise en considération, qu'elle soit entendue, une justice plus à l'écoute, dans les entretiens préparatoires elles avaient à cœur de dire vraiment grâce à la JR tout ce qu'elles avaient vécu, **ce temps-là on ne leur avait pas offert lors du procès**. »

Un animateur du Site n°2

« Dans l'idéal **on collerait plus à ce qu'il faudrait pour chaque personne** et chaque fait et à une certaine responsabilisation pour l'auteur et une forme de restructuration pour la victime, coller à ce dont a besoin chaque individu. »

Directrice de l'AAV du Site n°2

« Ça peut amener **plus de cohérence dans la façon de rendre la justice**, parce qu'aujourd'hui on n'a que le temps du procès qui est vraiment trop rapide et chargé en émotions, en traumatismes.

Tout ne se joue pas au temps du procès et donc d'accompagner ce premier temps-là par ce deuxième temps qui est la justice restaurative, **ça pourrait rendre globalement plus cohérent et plus compréhensible à la fois pour le détenu, pour le condamné et pour la personne victime mais aussi pour la société**, et je me dis qu'une fois que la JR sera intégrée par la collectivité et par la justice ça pourra permettre de **donner plus de sens à la peine**, plus de sens aussi à ce qui peut se faire, peut-être **rapprocher la collectivité et la victime de la justice**. »

Une CPIP orientatrice du Site n°2

« Je pense que la justice restaurative, j'espère qu'elle arrivera à se développer. Mais **elle devrait répondre, amener des réponses**, amener des réponses au regard de ce type de questionnements : **quel est le sens de la punition** qui est donnée ? Ce sens de la punition n'apparaît pas en tant que tel. Je vais au-delà du sens de la punition, c'est le sens, qui n'apparaît nullement **de la réparation** (...) Et je pense que la tâche est loin d'être facile en la matière (...). »

Un animateur du Site n°3

### c- Les freins

Les **potentialités** de l'influence de la justice restaurative sur le système de justice sont **soumises à une connaissance** de ce qu'est la première **par les acteurs du système judiciaire du début à la fin de la chaîne pénale**, du policier au magistrat en passant par l'avocat et le surveillant de prison.

« Plein de magistrats ne connaissent pas les dispositifs, ce que c'est que la justice restaurative, **il faut que ce soit intégré dans les formations, à l'école de la magistrature**, actuellement ce sont des dispositifs qui viennent en parallèle mais ne sont pas intégrés dans le système judiciaire. »

Une juriste orientatrice AAV du Site n°2

« Faudrait plus de formations, **que les magistrats et les avocats soient formés**, que les victimes soient informées et les auteurs, il manque aussi d'information pour les fonctionnaires de police. »

Une CPIP orientatrice du Site n° 2

« Je souhaite **qu'il y ait plus de personnes formées, y compris chez les magistrats**, pour que **ça fasse vraiment partie du monde judiciaire** et que tout le monde ait une chance d'y avoir accès, là si une victime vient dire je suis intéressée, on serait bien embêtés de lui dire quand. »

Un animateur du Site n°2

Elles sont également liées à la pérennisation de l'offre de justice restaurative et à l'information des principaux concernés qui pour la majorité n'en connaissent pas l'existence.

« Pour avoir un **impact il faut des expériences à grand échelle, il faut augmenter les chances de toucher des personnes**, le travail doit être fait par les associations d'aide aux victimes, au niveau des tribunaux, des commissariats, sinon l'impact sera limité... **Il faut diffuser l'information à toutes les personnes en contact plus ou moins direct avec les personnes condamnées et les victimes**, la télé c'est un bon moyen par les documentaires. »

Une CPIP orientatrice du Site n°2

Cela supposerait la présence de professionnels dédiés à la justice restaurative pour pérenniser son développement.

« Il faudrait **dans l'idéal des référents à temps plein**, il faudrait qu'il y ait une ou deux personnes à temps plein. »

Un animateur du Site n°2

S'agissant de l'influence réciproque du système de justice sur la justice restaurative, il est intéressant de constater qu'il existe une tendance à lire cette dernière à travers le prisme de la première en lui prêtant les mêmes objectifs. Par exemple, la justice restaurative peut être vue par certains professionnels comme un outil de lutte contre la récidive alors qu'elle ne poursuit pas du tout cette ambition et que les effets positifs qu'elle peut engendrer sur ce point ne sont jamais directement recherchés. Elle est également soumise aux procédures, délais, protocoles ou spécificités statutaires des professionnels de la justice qui la mettent en œuvre alors que cette interdépendance semble précisément exclue du fait de son caractère autonome établi depuis 2014 par la loi.

Il existe un phénomène de dialogue permanent voire d'interpénétration involontaire entre justice restaurative et justice pénale au regard de l'objet dont traitent l'un et l'autre champ, l'infraction et les répercussions liées à cette infraction, mais aussi des acteurs qui interviennent dans ces domaines et qui sont dans les deux cas plus ou moins directement rattachés au système judiciaire.

## 2-Quels acteurs pour la mise en œuvre de la justice restaurative dans le futur ?

Lorsque les intervenants et professionnels de la justice restaurative sont interrogés autour de la question de savoir quels acteurs sont ou seraient selon eux les plus compétents pour mettre en œuvre cette approche, ils insistent majoritairement sur la **pertinence du partenariat jusqu'ici privilégié par la pratique : AAV et SPIP et/ou PJJ**. Les témoignages mettent en avant l'importance de conserver ou de rattacher cette activité dans **le domaine du service public ou associé**. La condition pour que la justice restaurative demeure dans le champ des actions des SPIP est de l'organiser sous forme de projet de service, de mutualiser les moyens et de dédier des postes ou demi-postes à sa mise en place.

Pourtant **certains retours** évoquent la possibilité de **confier la mission** de justice restaurative au **secteur associatif voire de créer une structure indépendante** mais qui travaillerait en lien avec les acteurs SPIP/PJJ et AAV.

*« Les **RDV/RCV on ne peut pas faire sans le SPIP et sans l'aide aux victimes**. En tout cas des professionnels qui sont investis sur ces missions-là. Et en même temps, le **CSR**, moi j'ai un vrai problème avec ça, **la personne n'est plus suivie, qu'est-ce qu'on fait ?** Qui ? On ne peut pas dire 'non c'est fini, nous on a plus le droit'. Il y aurait un service dédié qui ferait l'articulation, par exemple, il y a 2 coordonnateurs, il y en a un du SPIP parce que ça a un côté confortable aussi d'être au SPIP, je pense que ça faciliterait. **La personne ce n'est pas parce que la mesure s'arrête qu'elle n'a plus besoin du cercle**. C'est un des points qui me tracasse un peu. (Qui vous verriez pour prendre le relai ?) Je ne sais pas. (...)*

Je pense aux AICS, ça pourrait être un professionnel du CRIAVS qui peut enlever sa casquette de soignant et qui met sa casquette de coordo (...). Mais sinon même **un service que de justice restaurative qui aurait des coordonnateurs. Forcément à un moment donné on va se retrouver confrontés à cette problématique-là.** Et je ne me vois pas moi en tant que coordonnatrice de dire 'demain c'est fini', (...) ça peut amener de vraies grandes difficultés justement dans le cadre de la mesure. »

Une animatrice du Site n°1

« Je pense que ça doit rester en lien avec la condamnation parce que sinon ce serait vraiment trop cloisonné (...) donc **ça doit rester en lien avec un SPIP. Par forcément un CPIP** mais ça doit rester. (...) Même si c'est des intervenants extérieurs qui animent mais ça doit rester en lien avec la condamnation. »

Un membre du GP du Site n°1

« Il faudrait vraiment qu'il y ait **un pôle de référence, que pour ça quoi.** Par dégringolade il faudrait qu'il y ait un directeur qui ne s'occupe que de ça. C'est ce qu'on fait déjà mais ça prend beaucoup de temps. (...) (Malgré tout, cette mission doit rester dans le SPIP pour vous ?) J'ai envie de vous dire oui parce que nous on s'éclate. Mais pas forcément. **Non je pense que l'associatif pourrait le faire.** Après qu'on le veuille ou pas je pense que nous avons une expertise au niveau des auteurs. Mais en tout cas il y a quand même un protocole clair, un cahier des charges à tenir, la confidentialité, est-ce que tout le monde le ferait... **Non je pense que la JR quelqu'un d'autre pourrait la faire que nous mais je pense qu'il faudrait être vigilant sur ça.** On le voit au niveau des formations, tout le monde n'a pas la même formation. Les cahiers des charges ne sont pas aussi rigoureux partout. »

Un membre du GP du Site n°1

« Je pense que la **place du SPIP elle est jouable**, que ça répond aussi à une philosophie d'évolution du travail que l'on peut mener sur le sens de la peine. Après c'est **viable si c'est pensé en projet de service.** Moi **j'ai tendance à dire que si on a réussi à le faire c'est que ça peut se faire.** Après nécessairement, on ne peut pas faire que ça. (...) Après oui je pense que techniquement, soit ça se développe beaucoup et peut-être on peut dégager un agent ou il fait du **mi-temps.** (...) Après ce serait mentir de vous dire qu'effectivement s'il y avait un **service privé qui serait dédié qu'à ça, ce serait peut-être plus facile en termes d'effectifs RH.** (...) Après sur trouver les auteurs et les victimes, je pense que les auteurs sans SPIP, je pense que ça pourrait être très compliqué. Sur la faisabilité très concrète. »

DPIP du Site n°1

« **Développer des services dédiés, ce serait un peu comme utopique.** Je ne vois pas trop comment ça pourrait être possible. »

Une CPIP membre du GP du Site n°1

« Il faudrait j'allais dire presque un service, **un service public de justice restaurative** où les gens puissent venir et dire : 'Voilà j'ai été victime d'un accident de la circulation mais aujourd'hui je voudrais en parler et puis rencontrer des auteurs'. **Enfin que ce soit plus généralisé comme processus.** (...) Il devrait y avoir, peut être **sur le mode associatif**, parce que je pense pas que l'institution en tout cas dans un premier temps le voit comme ça mais au niveau associatif, **formation je dirais de personnels spécialisés dans cette approche, dans cette approche comment dire de règlement des... alors on va appeler ça conflits** mais c'est pas forcément conflit, de règlement je dirais des rapport entre les gens voilà. »

Un animateur du Site n°3

« Je suis attachée à ce que ça reste une **mission de service public**, de même que le prononcé de la peine, le suivi de l'exécution de la peine, mais on ne peut pas faire tout tout seuls mais c'est **important que ça reste en lien avec le service de justice**, je serais plutôt pour augmenter les effectifs dans les asso' et les SPIP... Il faudrait que ça reste une partie de notre travail, pas d'être spécialisé pour continuer à être en lien avec la réalité de ce que vit le condamné au quotidien aussi pour garder le contact avec les collègues, ne pas être identifié comme quelqu'un qui partage le quotidien des tâches des autres, on est plus écoutés quand on fait les mêmes choses, qu'on connaît les difficultés auxquelles ils font face ».

Une CPIP orientatrice du Site n°2

« **On a pleinement notre place en tant que SPIP**, c'est un faux débat de dire comment une personne détenue peut se livrer en toute confiance s'il y a quelqu'un de la justice dans la salle, parce que ils sont bien préparés, (...) enfin du moment que les gens sont bien formés, la légitimité vient de la formation plus que du métier que l'on exerce, mais le SPIP c'est l'état, c'est important **symboliquement que l'état participe jusqu'au bout**, jusqu'à l'animation, la JR ça concerne tout le monde donc c'est bien **que le service public soit représenté.** »

Un animateur du Site n°2

« Il faudrait qu'en fait, **au niveau départemental il y ait des binômes** qui se forment et qu'ils aient vocation à informer. Il devrait y avoir des personnes qui **soient dédiées à porter de l'information** au niveau des tribunaux, des juridictions, au niveau des barreaux, au niveau des maisons de justice et du droit, on devrait pouvoir, aussi, assurer des permanences pour informer les publics de l'existence de ces mesures dans leur département. »

Une animatrice du Site n°3

« Moi je pense qu'il faut **professionnaliser**, après c'est tout ce qu'on a, il faut professionnaliser à un moment enfin si on veut aller au-delà il faut **générer des équipes professionnelles qui gèrent ça (la justice restaurative)**. »

Co-coordonateur du projet JR (SPIP) du Site n°3

« (...) j'insistais beaucoup aussi sur le cadre, l'accompagnement technique... mais je crois vraiment qu'on doit avoir **des coordonnateurs qui soient hyper formés...** hyper formés et qu'il y ait **plusieurs strates de contrôle**. »

Une animatrice du Site n°3

« **Le partenariat AAV et SPIP se combinent bien et ils sont très complémentaires, c'est une jolie formule, sur le terrain je trouve ça intéressant d'avoir ces deux casquettes**, ça enrichit vraiment notre pratique et ça fait évoluer notre métier, je trouve ça intéressant de sortir de notre zone de confort... mais ça doit rester sur la base du volontariat. »

Une CPIP orientatrice du Site n°2

« **Il faut le SPIP et l'AAV**, l'AAV a une vraie connaissance des victimes, de leur parcours, du parcours judiciaire, de ce que c'est qu'un traumatisme et le SPIP sait ce qu'est un auteur, ce sont les deux structures les plus habilitées pour accompagner les gens. »

Une psychologue orientatrice du Site n°2

« L'intérêt c'est **qu'il y a des ponts entre professionnels** dans des domaines différents et que **ça amène une ouverture, et une belle dynamique** et s'il y avait des services dédiés on passerait à côté de ça. »

Une animatrice du Site n°2



« Je me dis le SPIP et l'administration pénitentiaire c'est assez naturel ils sont au cœur du parcours d'exécution de la peine, ils connaissent leurs facteurs de protection et de risque mais en fait **du moment que les gens sont formés c'est l'important**, en fait je ne me suis jamais posé la question et je ne sais pas. »

Une juge d'application des peines du Site n°2

« **Ce n'est pas un service dédié qu'il faut c'est dans les SPIP des personnes avec un temps balisé là-dessus**, le SPIP a toute sa place et tout son sens dans la mise en œuvre, il faudrait des pôles avec l'implication en termes de temps que ça exige parce que les CPIP sont hyper intéressés, ça fait sens pour elles. »

DSPIP du Site n°2

« **Il faut des professionnels qui prennent en charge les publics, et il faudrait peut-être plus le dédier à des postes régionaux sur la JR** pour s'assurer qu'elle soit mise en place de manière récurrente avec un coût mutualisé entre les structures pour l'opérationnel, l'accompagnement, la formation. »

DSPIP du Site n°2

En toile de fond, il existe un souci d'avoir une **offre de justice restaurative cohérente, homogène et pérenne sur tout le territoire**, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

« (...) mais ce qui est dommage c'est **qu'actuellement la JR c'est très variable selon les territoires**, chacun est censé avoir accès à la JR et ce n'est pas le cas et **dans de nombreuses structures la JR c'est quand on peut**, quand on a le temps et on fait du bricolage, nous on a la chance d'avoir A. qui est vraiment calée et passionnée et c'est pas partout... Un service pourquoi pas mais lequel, dirigé par qui ? Est-ce envisageable sur tous les territoires ? **Ce qui est intéressant ce sont les mutualisations** c'est-à-dire quand sur certains territoires on a des professionnels qualifiés plutôt que faire ça de département en département c'est dommage de ne pas profiter des qualifications de tel ou tel professionnel, sur un territoire qui pourrait être plus élargi mais ça implique de mettre des budgets suffisants dans ce champ là mais est-ce encore à la mode en termes de subventions ? »

Une animatrice du Site n°2

### 3- Quelle implication présente et à venir des magistrats dans la justice restaurative ?

#### a- Selon les principaux intéressés

Seules deux magistrates ont répondu à nos questions, l'une intervenant sur le Site n°2 et la seconde sur le Site n°3, toutes deux en tant que juge d'application des peines. Notons toutefois que parmi les animateurs bénévoles (AAV) du Site n°3 figure également un ancien magistrat.

Les retours issus de leurs témoignages font état pour la première **d'un manque de clarté quant au rôle à jouer pour le magistrat et la cohérence avec la fonction de JAP**. Il en découle certaines réticences à s'engager dans de tels processus malgré l'adhésion aux valeurs portées par la justice restaurative et l'intérêt qui est manifesté envers l'approche.

S'agissant de la seconde JAP, **l'ambiguïté entre l'idée d'une justice restaurative totalement autonome et hermétique au système de justice pénale** et la richesse des effets constatés lors d'audiences auprès des personnes auteures dont la parole est libérée conduit à un sentiment de **frustration et un souhait d'être davantage informée et impliquée dans le GP**.

Ces deux témoignages évoquent le flou autour du rôle du magistrat en justice restaurative et les difficultés à se positionner en cohérence et avec la justice restaurative et avec le système judiciaire.

*« Je reste **de plus en plus intéressée par cette mesure**. (...) Après, comme je vous dis, je concède une expérience très modeste. Mais **elle nourrit un certain nombre de questionnements par rapport aussi au rôle du juge** dans cette mesure. (...) **Quelle est notre place ?** C'est vrai que quand on lit les textes, c'est plutôt une mesure qui se fait sans le juge et c'est pas du tout critiquable. Mais simplement, comme on est informés de ces mesures... moi je me demande toujours quoi faire de cette information... **Qu'en tirer comme conséquence ?** De façon ... on va dire... textuelle, juridique, la réponse est très claire : on n'en tire pas de conséquence, on n'en fait rien. Pour autant, je trouve que c'est une expérience très positive. (...) Est-ce que moi juge d'application des peines, **est-ce que je suis dans mon rôle en donnant des coordonnées de personnes victimes à une intervenante qui est sollicitée par la personne condamnée pour une médiation restaurative dont la victime n'a peut-être pas envie**, voyez ? (...) Est-ce que je suis bien dans mon rôle ? Est-ce que je peux faire ci, est-ce que je peux faire ça ? (...) Quel curseur je mets ? Quel est mon positionnement ? (...) Cette mesure elle est **susceptible d'apporter une autre dimension au parcours d'exécution de la peine** et du coup moi en tant que praticienne du parcours de l'exécution de la peine... **forcément j'y vois un intérêt**. (...)*

Je pense que c'est aussi **la pratique de l'expérience qui va faire qu'à un moment donné, je serai beaucoup plus à l'aise avec ces mesures, avec le rôle qui m'est assigné** dans le cadre de l'exécution de ces mesures ».

Une juge d'application des peines du Site n°2

La seconde magistrate déplore un manque d'association du JAP dans les projets de justice restaurative et constate combien de tels dispositifs s'intègrent dans le parcours d'exécution des peines.

« En tant que JAP **on n'est pas bien informé de ce qui se passe au niveau de la JR** (...). Ça reste quand même très ancré au niveau du SPIP, ce que je déplore, hein, d'ailleurs, mais voilà, je trouve **qu'il n'y a pas assez de possibilités pour les JAP de s'investir dans ces projets-là**. Il n'y a pas assez de travail en lien entre SPIP et JAP, en particulier en amont. (...) Ça fait partie quand même d'un parcours d'exécution de peine, et à un moment donné, moi, **j'en tiens compte, hein, d'une façon ou d'une autre**. Alors, pas dans le cadre des réductions supplémentaires de peine mais sur des demandes d'aménagement, quand je vois des détenus en entretien, parfois même quand je vais voir des détenus, ben je me dis, tiens, celui-là, ce serait intéressant, et puis c'est moi qui leur en parle. (...)

Quand il y a tel ou tel détenu qui est pressenti pour la justice restaurative, ben si je le connais, **il me semble que ça serait intéressant, qu'on me dise, qu'est-ce que vous en pensez, est-ce que vous l'avez vu, est-ce que ... ?** Voilà (...)

On est tellement peu associés au niveau de la mise en place du dispositif et tellement peu informés de son déroulement, en fait, on le sait uniquement parce que, je vais être un peu dure dans ce que je dis, mais **on le sait uniquement parce que, en fait, on a besoin de nous pour les permissions de sortir**, en gros. Mais pour moi, il n'y a pas assez d'échanges. (...)

Je me rends bien compte après, quand je vois les détenus qui ont participé à la justice restaurative, **ils vont spontanément en parler**. On le sent parce qu'ils vont très spontanément aller sur le terrain de la victime... Alors que souvent, c'est justement quelque chose qu'il est compliqué à aborder avec eux. (...)

Moi, je pense qu'à un moment donné (...), il me semble que **la justice restaurative devrait être totalement intégrée dans un parcours, à la fois d'exécution de peine des condamnés, et de reconstruction des victimes.** »

Une juge d'application des peines du Site n°3

Elle décrit également son enthousiasme face à la justice restaurative et aux bénéfices qu'elle constate en termes de responsabilisation et d'empathie soit à travers la parole des détenus soit grâce aux retours anonymes qui sont réalisés en fin de session au sein du GP local.

*« J'ai été **enthousiasmée** et je pense même que ça ne va pas assez vite. (...) Le regard qui est porté par la victime sur ces personnes-là, les gens qui sont condamnés, ce sont des regards que, finalement, moi, j'ai perçu comme, au final, **des regards de bienveillance**. (...) Effectivement, ils ont commis des actes parfois gravissimes, mais ils ne sont pas que ça, il y a ça et puis aussi quand ils arrivent à toucher du doigt que cette personne en face d'eux, ça pourrait être leur sœur, ça pourrait être leur mère, ça pourrait être leur grand-mère, et voire même leur enfant et je ne suis pas certaine qu'ils en aient tout le temps conscience durant leur détention. (...) C'est-à-dire que, **eux-mêmes ne sont pas que délinquants, mais la victime, c'est une personne à part entière qui n'est pas que victime**. »*

*Une juge d'application des peines du Site n°3*

En termes d'améliorations, la magistrate propose d'être associée au moment de la préparation et de la sélection des détenus, de pouvoir participer aux réunions du GP et orienter les détenus, en résumé être davantage informée de ce qui va se passer.

Elle évoque également la réticence de certains de ses collègues qui ne voient aucun intérêt à de tels dispositifs et propose que peut être en fonction des thèmes abordés dans la justice restaurative d'autres catégories professionnelles soient intégrées au projet.

#### **b- Selon les intervenants et professionnels de la justice restaurative**

Les intervenants et professionnels font état d'un certain **scepticisme chez les magistrats face à la justice restaurative voire d'une indifférence** alors même qu'ils considèrent que son développement passe par l'implication de ces derniers. Par exemple, est envisagé un service de justice restaurative au sein des juridictions ayant pour mission l'information et l'orientation des personnes. Ces témoignages viennent quelque peu contredire les précédents et invitent à un échange entre ces différents acteurs de la justice restaurative afin d'éclaircir les attentes et les rôles de chacun.

*« Je sais que **les magistrats ici** étaient... sont assez **sceptiques**. Lorsque Robert Cario est venu faire une information avec le visionnage d'un film il y a eu **des magistrats qui sont venus et ils étaient sceptiques vraiment sur l'intérêt, sur l'impact** et je pense qu'il y a vraiment une forme de scepticisme... »*

*Un membre du GP du Site n°1*

« **Je pense pas du tout que ce soit la priorité du monde judiciaire**, je ne pense pas que les magistrats y soient sensibles, à la limite les juges de l'application des peines mais j'en doute fortement et je pense que ça peut être dommage justement... »

Une animatrice du Site n°1

« J'ai une **grande déception**... c'est que **l'institution judiciaire ne s'empare pas de la justice restaurative** et que je reste un petit peu le bec dans l'eau en ce qui concerne justement le changement d'optique que ça aurait pu entraîner dans le champ pénal. C'est comment dire, il y a une espèce **presque pour moi une forme de condescendance** à l'égard de la justice restaurative en disant : « Ça m'a l'air très intéressant ce que vous faites mais point de suspensions ben voilà, nous on n'est pas près tellement à changer » et c'est pour ça que c'est assez frustrant qu'elle reste un peu, un peu beaucoup marginale. (...) Il y eu cinq ou six invitations au président du tribunal, il n'est jamais venu (...) donc j'ai **peur si vous voulez que les équipes s'épuisent un petit peu s'il n'y a pas de relais institutionnel** qui puisse je dirais impulser un petit élan à ce niveau-là. (...) **Les choses ne peuvent marcher que si l'institution y trouve son compte.** (...) Et à ce niveau- là si vous voulez je réfléchis depuis le début en me disant quelles conditions devraient être réunies pour que l'institution trouve son compte ? Et moi **il n'y a qu'un créneau que je vois c'est le pré-sentenciel.** »

Un animateur du Site n°3

« Je pense que la justice restaurative, elle a été **comme une petite bombe dans le monde judiciaire.** Ça leur (les magistrats) a fait comme **une onde de choc, une remise en cause et une remise en question de leurs pratiques professionnelles** qui est en cours et qui est assez douloureuse. (...) Nous on a la chance d'avoir des magistrats qui ne nous mettent pas des bâtons dans les roues, donc c'est qu'ils sont bien conscients que ça apporte beaucoup.

(...) Les magistrats, eux, certains, en tout cas, voudraient bouger et je pense que pour ça il va falloir qu'on **organise des colloques, il va falloir qu'on organise des conférences**, beaucoup, beaucoup, beaucoup sur la justice restaurative pour les faire bouger. (...) Il faut arriver à **faire comprendre aux magistrats qu'on n'est pas en compétition, mais qu'au contraire, c'est complémentaire**, il faudrait que la justice restaurative soit présente, peut-être, plus tôt, c'est en tout cas ce que disent une partie de nos **participants, il faudrait qu'elle arrive beaucoup plus tôt, qu'ils** soient informés beaucoup plus tôt de son existence. »

Une animatrice du Site n°3

« Il manque encore les acteurs judiciaires, les juridictions, les avocats, **un service de JR dans les juridictions...** Il manque ce maillon-là vraiment. (...) Ça serait **quelqu'un qui serait capable dès qu'il y a un dossier pénal qui arrive de pouvoir délivrer l'information, remettre les plaquettes, vraiment ce rôle-là, faire en sorte de faire remonter les demandes.** »

Co-coordinatrice du projet JR (AAV) du Site n°3

## 4-Quelles perspectives pour le développement de la justice restaurative en France ?

Malgré les différents obstacles évoqués, c'est l'optimisme envers un développement durable de la justice restaurative qui semble animer ses artisans. Cet optimisme est toutefois conditionné à ce qu'une information large et systématique soit délivrée auprès des citoyens par divers moyens. Il est également nuancé par les craintes exprimées envers un éventuel dévoiement de la justice restaurative induit par sa généralisation.

« Même si à mon goût ça ne va pas assez vite, **les choses bougent**, ça avance. (...) Ça ne peut que se renforcer, prendre de l'ampleur ».

Co-coordinatrice du projet JR (AAV) du site n°3

« Les lignes bougent (...) la justice restaurative s'inscrit **dans mouvement plus large d'accès des victimes à leurs droits.** »

Une animatrice du Site n°3

« Bah idéalement ce serait qu'il puisse y avoir **des peines qui puissent être accompagnées de mesures de JR**, participation à un groupe de JR comme les rencontres condamnés-victimes un peu comme il peut y avoir une obligation de participer à des stages de sensibilisation et des entretiens même s'il faut que la personne adhère au projet... »

Une personne orientatrice du Site n°1

« Enfin moi la philosophie que j'ai de la fonction de magistrat, même si effectivement la fonction de la justice pénale c'est de sanctionner, elle n'est pas que de sanctionner et donc pouvoir faire parler de cette forme de responsabilisation là c'est aussi je pense le travail des magistrats en tout cas ça peut peut-être concourir... peut-être envisager aussi que ce soit, enfin c'est compliqué parce que c'est une démarche qui doit être personnelle et volontaire mais ça peut être aussi **une mesure alternative de règlement des conflits** quoi. »

Juriste AAV du Site n°1

## a- L'information partout et auprès de tout le monde

L'information apparaît comme étant le défi majeur du développement de la justice restaurative. En effet, **si son existence même reste inconnue de ceux à qui elle est destinée comment pourrait-elle être sollicitée et mise en œuvre ?**

Cette information devrait, selon les professionnels, être délivrée systématiquement et partout c'est-à-dire non plus seulement par les professionnels SPIP, PJJ, AAV et magistrats mais également dans tout lieu public (hôpitaux, maisons des associations, etc.).

Cette information pourrait également, au-delà des éléments classiquement communiqués sur son déroulé et ses conditions légales, être étoffée par des retours autour des effets qu'elle provoque et portée par les témoignages de ceux qui y ont participé.

*« On ne cesse, au niveau professionnel et aussi au niveau personnel, **d'informer... d'informer, d'informer, d'informer sur l'existence de la justice restaurative**, parce que pour nous, ça ne peut passer que par-là, aussi, le développement. Moi, j'en parle très souvent aux avocats qui nous contactent dans le cadre des aménagements de peine, quand, évidemment, la conversation s'y prête. (...) **Il faudrait qu'on ait des listes de personnes** qui demandent à pouvoir bénéficier d'une mesure de justice restaurative. »*

*Une animatrice du Site n°3*

*« Une des façons (pour développer la JR) c'est d'arriver à **mettre en exergue** les, comment dire, ce que ça arrive à fabriquer en termes... je n'aime pas le mot non plus... de **résultats**. (...) Leur (les participants aux mesures) expérience, leur vécu, s'ils en ont envie... **venir témoigner**, venir démontrer... ça, **ça a une force**, que vous et moi on ne peut pas avoir. »*

*Un animateur du Site n°3*

*« **Tant que ce n'est pas assez connu, l'impact sur le reste est compliqué**. Après je suis peut-être utopique mais je suis persuadé que le jour où ça sera très connu on peut espérer que ça irrigue la justice pénale. »*

*Un animateur CPIP du Site n°1*

## b- Les craintes d'un dévoiement de la justice restaurative

Parallèlement au défi de l'information systématique et globale et de façon paradoxale, les professionnels expriment leur crainte de voir la justice restaurative dévoyée de ses principes en se généralisant.

La peur de voir s'étioler certains principes tels que le consentement et le volontariat ou encore le risque d'une assimilation de la justice restaurative à des mesures judiciaires sont autant de dérives identifiées.

Enfin, le risque que soient étiquetées toutes sortes de pratiques comme étant de la justice restaurative est également formulé et renvoie fondamentalement à la pertinence à s'accorder sur une définition ou de façon plus réaliste des principes généraux de la justice restaurative.

« Je trouve qu'il faut être **vigilant** parce qu'en fait y a beaucoup de dispositifs qui en se généralisant ont perdu leur essence... et c'est un peu ma crainte en fait. C'est que du coup de **quelque chose qui est construit, cadré, réfléchi, pensé, repensé, re, re, re, repensé** ... ça devienne **trop commun** en fait et que du coup on perde ce qui fait ce fameux cadre qui permet en fait aux personnes d'aller vers une expression libre et authentique. »

Une animatrice du Site n°3

« Moi les seules craintes que je pourrais avoir, ce n'est pas de crainte c'est **des vigilances, c'est que la JR soit dévoyée**. Que des mécanismes ou des dispositifs se font passer pour autre chose et **qu'on mette l'étiquette de la JR à partir du moment où on va faire rencontrer un auteur et une victime**. C'est un peu il faut faire de la JR donc je fais quelque chose d'innovant et je mets l'étiquette de la JR alors que ça n'en est pas. (...) Ca serait le risque de faire qu'on oublie l'axe principal qui est le consentement de la personne. Et on peut le voir, si on fait que la mesure devienne obligatoire, le consentement est dévoyé. »

DPIP du Site n°1

« Mais **il faut que ça reste volontaire**, il ne faut pas que ça devienne une obligation. »

Une animatrice du Site n°1

« Je trouve qu'il faudrait **maintenir ce caractère volontaire pour les personnes**. Par contre **que ça s'institutionnalise à notre niveau à nous et que ça devienne obligatoire dans nos services pourquoi pas**. Mais il y a encore une autre inconnue qui sont les partenaires. Il y a des services où ça ne se passe pas bien avec les partenaires ».

Un membre du GP du Site n°1



## Conclusion

Les développements précédents ont tenté de traduire les retours des professionnels et intervenants en justice restauratives en abordant les apports qu'ils identifient à la mise en œuvre de tels processus, les difficultés et les relations présentes et à venir entre justice restaurative et système de justice pénale.

S'agissant des apports, l'enthousiasme et la satisfaction sont les premiers éléments qui ressortent des témoignages à travers l'idée d'un second souffle retrouvé ou une bouffée d'oxygène. Les bénéfices de l'approche restaurative sont d'abord constatés sur les participants en termes d'évolution, de libération de la parole, d'ouverture et de réparation.

Ensuite, l'impact sur les pratiques professionnelles se traduit par des enrichissements divers et variés tenant à une nouvelle façon de conduire des entretiens, à un nouveau regard, une autre approche, à une place plus importante donnée aux personnes, une aide dans le suivi classique ou encore une forme de correspondance avec les missions initiales comme une réponse à quelque chose qui manquait dans les prises en charge. Les CPIP abordent plus facilement les situations des personnes victimes, et inversement, les professionnels de l'aide aux victimes acquièrent plus de maîtrise quant aux parcours des personnes auteures. Les psychologues décrivent également la justice restaurative comme un levier et/ou un complément très intéressant par rapport à leur suivi thérapeutique.

La richesse de ces regards croisés est permise par les partenariats et le travail pluridisciplinaire partenarial que les professionnels décrivent comme un atout incontestable.

Face à ces points positifs, des difficultés sont également pointées et tiennent à la fragilité de l'offre de justice restaurative qui repose sur une poignée de personnes porteuses de projet et n'est pas institutionnalisée malgré les efforts fournis en vue de sa pérennisation. Cette situation peut conduire à l'épuisement de ceux qui mettent en œuvre la justice restaurative, d'autant plus qu'elle est décrite comme très chronophage par l'investissement qu'elle nécessite auprès des personnes mais également tout le montage partenarial nécessaire en amont de sa réalisation. En outre, l'information et l'orientation des potentiels candidats posent problème dans la mesure où les professionnels de la chaîne pénale ne sont pas suffisamment sensibilisés et/ou enclins à aborder le sujet alors même que l'information sur la justice restaurative est un droit consacré par la loi. Un questionnaire plus récent vient au cœur des débats des groupes projets et concerne les limites du rôle de l'animateur de justice restaurative lorsque se confrontent plusieurs visions de la pratique entre professionnels nourris par leurs expériences et sensibilités propres.

Il est intéressant de constater que ce débat est également et depuis longtemps d'actualité au Québec.

Il est peut-être le signe d'une justice restaurative française qui loin de se restreindre au stade expérimental est désormais bien ancrée dans les pratiques du moins pour les sites les plus expérimentés.

À côté de ces quatre grandes tendances, d'autres difficultés sont mises en avant tenant aux limites du mandat judiciaire dans lequel agissent les SPIP, à la confrontation entre logiques restauratives, essentiellement qualitatives et pensées sur le long terme, et logiques institutionnelles plus quantitatives et à court terme, à une offre de formation trop réduite ou encore à la crise sanitaire de 2020 qui a conduit à reporter voire stopper des mesures restauratives.

Le dernier thème abordé par l'enquête est celui des relations entre justice restaurative et système de justice pénale. À travers ce dernier, quatre aspects principaux sont développés.

Le premier est l'impact de la justice restaurative sur le système de justice pénale qui selon les professionnels et intervenants ne peut être véritablement mesuré par manque de recul mais invite malgré tout à constater une réelle complémentarité entre les deux. En effet, une place différente est accordée aux personnes victimes et auteures, la justice restaurative participe à l'objectif de lutte contre la récidive, de réparation et de réinsertion et invite le système judiciaire à questionner le sens de la peine et de son intervention.

Le deuxième aspect questionne les acteurs de la justice restaurative en s'interrogeant sur la pérennité du système partenarial actuel. La plupart des professionnels et intervenants en justice restaurative expriment leur attachement à une mise en œuvre en binôme avec un regard « victimes » et un regard « auteur » qui se croisent et se complètent. Pour autant, certains évoquent également l'idée d'un service public de la justice restaurative ou d'une compétence plutôt associative et spécialisée de celle-ci. Il semble par conséquent que la diversité soit de mise quant à sa mise en place. Les retours et échanges relatifs aux différentes manières d'envisager la justice restaurative mettent en lumière une attente plus générale envers une organisation plus institutionnalisée, plus pérenne et cohérente sur tout le territoire.

Le troisième temps de réflexion autour des relations entre justice restaurative et système de justice pénale, conduit à interroger l'implication présente et future des magistrats dans cette nouvelle approche. En effet, les magistrats représentant l'institution judiciaire, ils sont identifiés comme acteurs à associer à la justice restaurative. Cependant, les deux témoignages de magistrates recueillis décrivent combien leur rôle en la matière est peu clair voire ambigu et source de questionnements que la pratique élucidera certainement. Les magistrates expriment également tout l'intérêt qu'elles portent au dispositif de justice

restaurative et pour l'une d'entre elles, le souhait d'être davantage associée au projet.

Le regard des professionnels non-magistrats contraste avec cet enthousiasme (relatif car ne concernant que deux professionnelles) en déplorant précisément le manque d'intérêt voire la condescendance du système de justice envers les pratiques restaurative et la nécessité à sensibiliser et impliquer toute la chaîne pénale.

Enfin, le dernier élément abordé est celui de l'avenir du développement de la justice restaurative qui, selon les répondants, est conditionné au défi d'une information globale, systématique et effective auprès de toutes et tous. Selon eux, celle-ci doit concerner tout le monde et aura pour effet l'augmentation du nombre de demandes de justice restaurative qui nécessitera d'opérationnaliser encore davantage l'offre en la matière. De façon paradoxale, ce développement de la justice restaurative fait également craindre son dévoiement soit à travers son absorption par le système de justice pénale et la remise en cause de ses principes fondamentaux tel que le volontariat soit par l'assimilation de n'importe quelle pratique à la justice restaurative sans tenir compte de ses principes constitutifs sur lesquels les différents acteurs doivent encore s'accorder.

À l'image des retours des participants aux mesures de justice restaurative, celle-ci suscite la conviction, l'implication et l'enthousiasme des professionnels. Pour autant, son épanouissement est encore en cours et peut être nourri par les retours d'expérience de ceux qui bénéficient d'une certaine expérience en la matière. Précisément, lorsque est analysée la configuration des trois sites retenus pour l'étude, apparaissent plusieurs « bonnes pratiques » favorable au développement d'une offre de justice restaurative effective. Nous pouvons citer, l'importance de l'implication des directions des services partenaires souvent motrices dans les différents projets mais aussi la dynamique des groupes projets qui se réunissent au moins mensuellement et au sein desquels des débats et des solutions sont portés et recherchés. De façon logique, la solidité du partenariat entre structures opérantes est un gage de succès et de qualité des interventions proposées. Enfin, le partage d'expérience entre « sites » précurseurs et débutants est source d'apprentissage sans égal tout comme la supervision des animateurs qui est décrite comme indispensable qu'elle soit technique et/ou clinique.

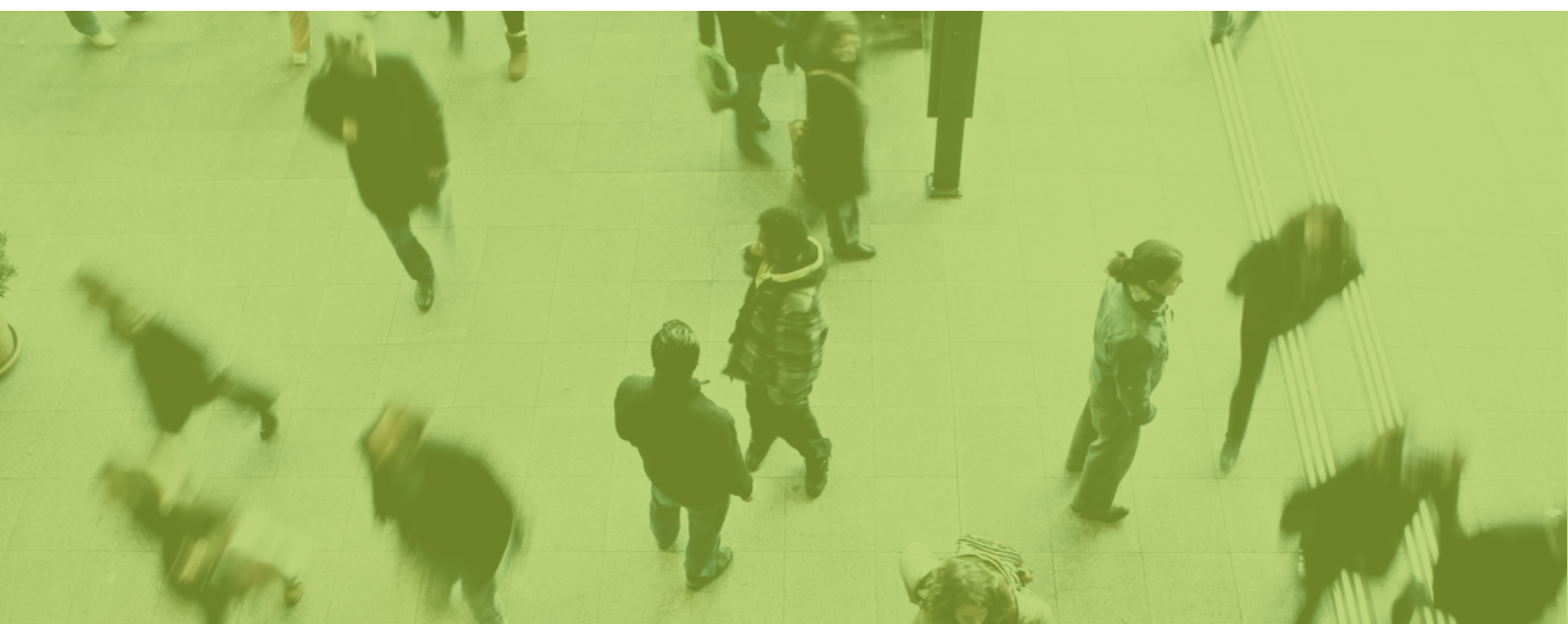
En conclusion et à la lecture des témoignages recueillis, la pertinence de la justice restaurative ne semble faire aucun doute et le succès de son développement devrait être la préoccupation de toutes et tous.

## **Enquête nationale sur la justice restaurative**

Institut Français pour la Justice Restaurative

Tous droits réservés - Mars 2021

130 pages.



[justicerestaurative.org](http://justicerestaurative.org)